

Rapport d'activités

Exercice 2015

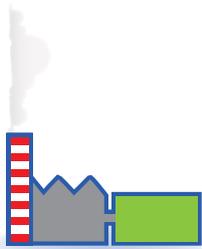
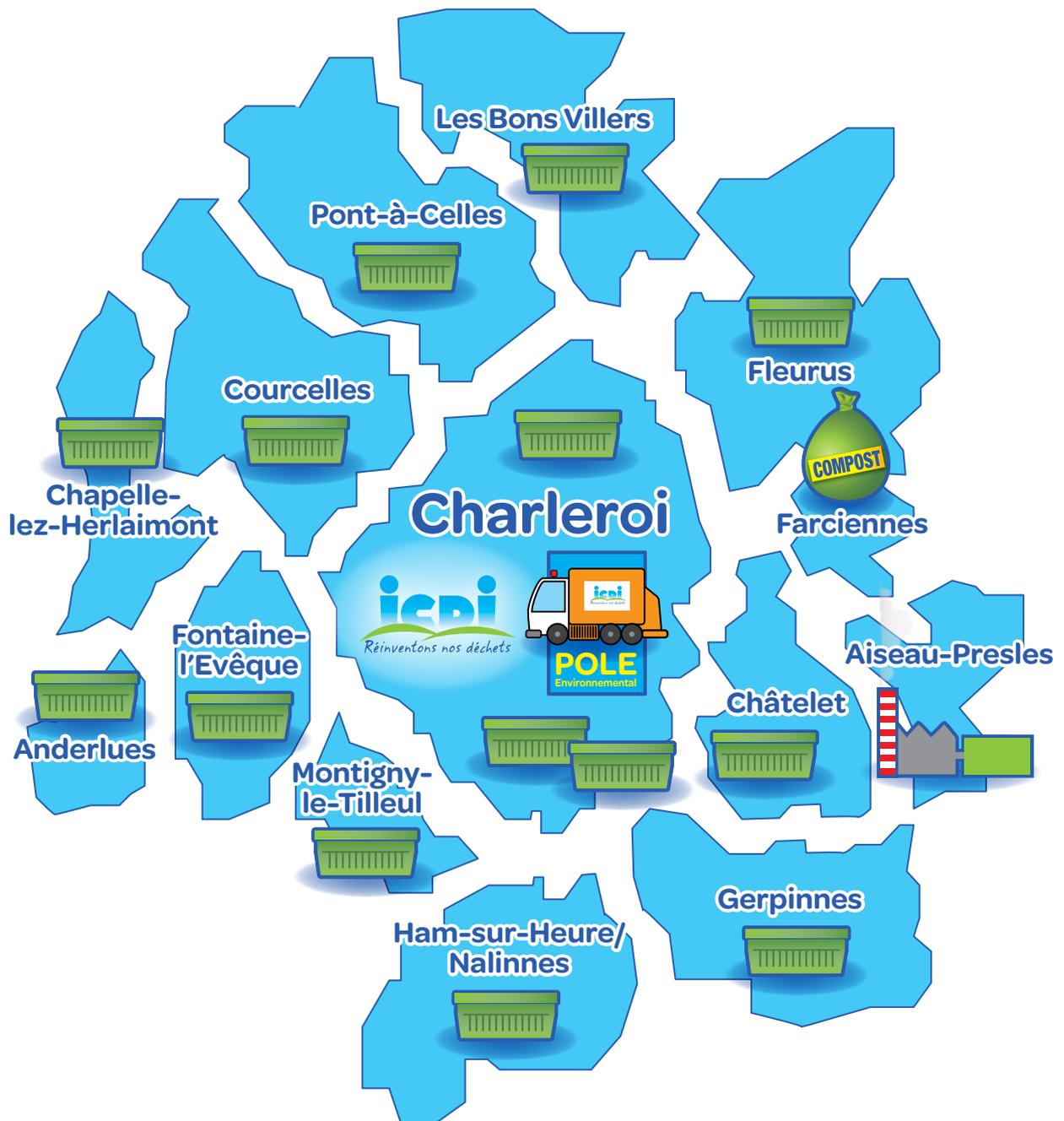


Rapport d'activités

Exercice 2015

Sommaire

Introduction	6	3. Recycler	46
L'ICDI, la gestion intégrée des déchets	7	1. Tri des PMC	48
L'histoire de l'ICDI en quelques dates clés...	8	2. Les différentes filières de recyclage	49
Avant-propos	11		
		Chiffres et faits marquants 2015	52
1. Sensibiliser	12	1. Tri des PMC	52
1. La prévention des déchets	14		
2. La communication externe	15	4. Valoriser	56
3. Partenariat avec la COPIDEC et Fost Plus	15	1. Le trajet des déchets	58
4. Communication interne	15	2. Les équipements	60
		3. Notre politique environnementale EMAS	63
Chiffres et faits marquants 2015	16		
1. Prévention au niveau communal	16	Chiffres et faits marquants 2015	64
2. Prévention au niveau intercommunal	17	1. Des avancées notoires en matière de modernisation	64
3. La prévention à l'échelle régionale	18	2. Diagramme des flux matières et réactifs	65
4. Communication des activités et services de l'ICDI	20	3. Flux de déchets	66
5. Communication interne	21	4. Produits valorisés	68
6. Personnes sensibilisées par une action de prévention des déchets (répartition par commune)	24	5. Refioms	68
		6. Temps de fonctionnement	69
2. Collecter	26	7. Analyse des rejets	69
1. Collectes en porte-à-porte	28	8. Bilan énergétique en 2015	73
2. Collectes par apports volontaires	30	9. Comité d'accompagnement des riverains	73
3. Collectes par conteneurs	30	10. Système de management environnemental de l'ICDI	73
4. Taxi-déchets	31	11. Projets	74
Chiffres et faits marquants 2015	32	5. Administrer	76
1. Collectes en porte-à-porte	33	1. Les ressources humaines	78
2. Collectes par apports volontaires	37	2. Le comité de prévention et protection au travail (CPPT)	80
3. Le taxi-déchets	45	3. Les accidents en 2015	82
		4. Patrimoine et travaux	83
		6. Annexes	84



UVE
Unité de valorisation
énergétique



Pôle Environnemental
Centre de tri des PMC
Centre administratif
Collecte
Services techniques



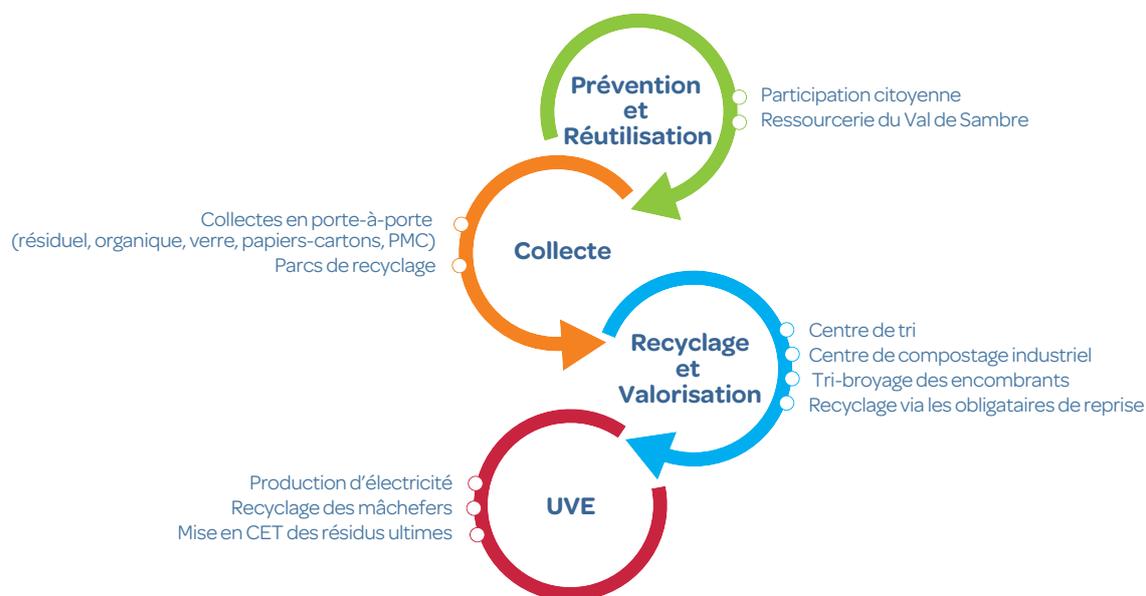
**Parcs de
recyclage**



**Plate-forme
industrielle de
compostage**

L'ICDI, la gestion intégrée des déchets

L'Intercommunale ICDI est une entreprise publique qui relève chaque jour le défi complexe de la gestion intégrée des déchets avec comme préoccupation principale la préservation de l'environnement.



L'ICDI assure une gestion intégrée des déchets sur son territoire :

- Sa priorité : les actions de prévention des déchets : le meilleur déchet, c'est celui qui n'existe pas...
En 2013, l'ICDI a également contribué à la mise en place de la Ressourcerie du Val de Sambre.
- Sa mission la plus visible : les collectes de déchets en porte-à-porte et les apports volontaires dans les parcs de recyclage.
- Ses outils et équipements :
 - le centre de tri des PMC VALTRIS
 - le Centre de compostage industriel SAMBRE COMPOST
 - le tri-broyage des encombrants
 - l'Unité de Valorisation Énergétique des déchets résiduels du sac blanc et du conteneur gris.

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ICDI

- Date de création : 1948.
- 492 collaborateurs.
- Mission : améliorer le cadre de vie de chacun en collectant et en triant les déchets des ménages en vue de les réemployer, de les recycler et de les valoriser.
- Superficie de la zone : 535 km².
- Population : plus de 421.000 habitants.

Communes affiliées :

Aiseau-Presles, Anderlues, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Châtelet, Courcelles, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Évêque, Gerpinnes, Ham-sur-Heure/Nalinnes, Les Bons Villers, Montigny-le-Tilleul, Pont-à-Celles.

ICDI

Depuis 68 ans au service de l'environnement.

22 mars 1948 : l'association Intercommunale pour la Collecte et la Destruction des Immondices voit le jour. A l'époque, une petite vingtaine de communes donnent leur accord de principe pour s'affilier à une société coopérative de gestion des déchets. Six ans plus tard, le territoire couvert par l'Intercommunale compte

alors 289.192 habitants répartis dans 21 anciennes communes. Aujourd'hui, la zone desservie par l'ICDI recouvre une superficie de près de 535 km² pour une population évaluée à plus de 421.000 habitants regroupés au sein de 14 communes affiliées.



LE PARCOURS ET L'HISTOIRE DE L'ICDI EN QUELQUES DATES CLÉS...





1999

Première campagne de prévention des déchets de l'ICDI : "Achats futés, déchets limités" et "Le compostage à domicile, c'est facile".

2005

Inauguration du centre de tri manuel des déchets PMC à Couillet.

2011

Implémentation de la poubelle à puce dans la commune de Les Bons Villers. Cette première collecte par conteneurs à puce est combinée à une collecte de déchets organiques.

2012

Implémentation de la poubelle à puce à Gerpennes.
Création de la Ressourcerie du Val de Sambre.

2013

Construction du nouveau centre de tri automatisé des déchets PMC à Couillet, Valtris. Implémentation de la poubelle à puce dans la commune de Courcelles.

2014

Ouverture d'un parc de recyclage à Montigny-le-Tilleul. Ce parc est considéré comme un modèle du genre à l'échelle de la Wallonie. Implémentation de la poubelle à puce dans les communes d'Aiseau-Presles, Anderlues, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles.

2015

Obtention du permis unique pour la modernisation de l'Unité de Valorisation Energétique de Pont-de-Loup.



Françoise Daspremont, Présidente et
Olivier Bouchat, Directeur général.



“L’essentiel, cette richesse qui caractérise notre intercommunale, **ce sont les hommes et les femmes** qui s’y impliquent quotidiennement.”

AVANT-PROPOS

L'année 2015 a été intense et éprouvante à plus d'un titre. Nous avons tous été touchés par les actes de monstrueuse barbarie commis à deux pas de chez nous, dans la Ville Lumière, le 7 janvier et le 13 novembre 2015. Et, le 22 mars 2016 à Bruxelles, l'inimaginable s'est produit. Nos valeurs de liberté, d'égalité, de tolérance et d'ouverture ont été bafouées et cela ne nous a évidemment pas laissés indifférents.

Après ce préambule, revenons au bilan de notre intercommunale, qui est positif. Nous avons concrétisé 78 des 100 projets et objectifs qui figuraient au menu de 2015. Des défis ont continué à être lancés, et chacun a tenté de les relever au quotidien afin d'élever plus encore notre institution vers la gestion intégrée et performante du déchet.

L'amélioration de l'infrastructure des parcs de recyclage initiée en 2013 se poursuit et aujourd'hui, les parcs d'Anderlues, Charleroi II (Ransart), Charleroi III (Couillet 2), Fleurus et Montigny-le-Tilleul disposent d'une nouvelle signalétique, imaginée par nos collaborateurs, qui rendra leur utilisation plus simple pour les usagers.

2015 a aussi été marquée par l'organisation de notre journée portes ouvertes, le 31 mai, qui a permis à 1.500 citoyens de découvrir nos métiers et notre savoir-faire ainsi que l'expertise de nos agents.

Dans un autre registre, l'Unité de Valorisation Énergétique était au cœur des préoccupations en 2015 avec une décision très attendue : l'issue de la procédure de demande de permis et la participation financière de la région aux travaux de modernisation de l'usine. Le Ministre Di Antonio a décidé de marquer son accord sur ce projet primordial pour toute l'intercommunale. Les travaux qui devraient débuter en 2016 permettront d'améliorer les performances énergétiques et environnementales des installations tout en continuant à traiter au meilleur coût l'ensemble des déchets produits dans notre zone, en toute autonomie.

Nous avons pu activer en 2015 une de nos forces : transformer un problème en une situation meilleure, ce qui nous

permet, au final, de grandir. Nous disposons aujourd'hui d'une infrastructure informatique à la pointe de la modernité. Les services Comptabilité, Informatique et Achats ont travaillé avec ténacité pour moderniser nos outils de gestion. Parallèlement à cela, notre site internet a été totalement refondu et l'intercommunale est également fière de pouvoir proposer à tous les citoyens de la zone l'application RECYCLE qui permet d'obtenir sur son smartphone toutes les informations de collecte.

Nous pouvons nous flatter du travail que nous accomplissons tous ensemble. Quand un agent de l'ICDI atteint le but de son action et marque un point, c'est toute l'équipe qui gagne. Nous ne pouvons que nous réjouir du travail réalisé par les groupes de mobilisation du personnel qui réfléchissent à la manière d'améliorer le fonctionnement de notre intercommunale. De ces réflexions sont nées des actions concrètes, visibles, palpables qui s'étaleront au cours des 2 prochaines années.

Cette mobilisation du personnel est la clé de la poursuite du développement de notre intercommunale, sur sa route vers l'excellence.

L'essentiel, c'est cette richesse qui caractérise notre intercommunale, les hommes et les femmes qui s'y impliquent quotidiennement. Nous devons conserver continuellement l'objectif de nous améliorer si nous voulons résister à l'ouragan budgétaire qui secoue nos communes et leurs entités satellites.

A cet égard, l'année 2016 sera une année particulièrement difficile puisque de nouvelles mesures prises à d'autres niveaux de pouvoir nous impactent directement d'une charge supplémentaire avoisinant les 2 millions d'euros. Tous les services seront donc mis à contribution dans la recherche de l'efficacité et de l'amélioration de nos performances pour nous adapter et pouvoir résister collectivement à ce cyclone financier afin de continuer de promouvoir les atouts de notre belle intercommunale et de nous en rendre encore plus fiers.





Sensibiliser



Communication et Prévention

Depuis plus de dix ans, l'ICDI privilégie le travail de terrain pour optimiser les campagnes qu'elle mène en matière de prévention des déchets. L'Intercommunale dispose d'une équipe qui sillonne les communes affiliées afin de sensibiliser les citoyens à l'importance de la réduction du volume des déchets. Le Service Communication et Prévention assure également la communication externe de l'intercommunale ainsi que la communication interne.

→ 1. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La Région wallonne incite les communes et les Intercommunales de collecte des déchets ménagers à conduire des actions locales de prévention des déchets sur leur territoire (visuelles, concrètes et de proximité) afin de :

- Réduire les quantités de déchets produits par les ménages ainsi que leur nocivité ;
- Améliorer leur caractère valorisable dans une logique de préservation des ressources ;
- Favoriser le recyclage et la réutilisation.

Dans cet esprit, elle met à leur disposition un subside annuel de 1 € par habitant.

Au niveau communal

L'équipe Communication et Prévention de l'ICDI intervient dans les communes qui lui donnent délégation en matière de prévention des déchets afin de diffuser les bons gestes à adopter pour une meilleure gestion des déchets. Le service collabore avec le Service Collectes, notamment dans le cadre de la sensibilisation au tri des déchets, ainsi qu'avec le service Etudes et Parcs de recyclage.

Dans ce contexte, l'ICDI organise chaque année dans les communes des quinzaines de prévention des déchets. Multiples et variées, les actions proposées sont avant tout adaptées aux besoins de terrain des communes et à leur public cible : animations dans les écoles, formations d'adultes, conférences/débats, présence d'un stand thématique lors des événements locaux, création d'événements et d'outils d'information, habillage d'une caravane de l'environnement avec des messages de prévention, ... Des réunions de concertation sont organisées avec les Echevinats de l'environnement, de l'enseignement, avec les associations (ONE, CPAS, bibliothèques,...), les groupes en réinsertion professionnelle, les maisons et régies de quartier mais aussi avec les écoles.

A la demande des communes, des projets pilotes sont régulièrement menés : tri et prévention dans les cimetières, tri et prévention sur les marchés, formation d'éco-teams relais dans les administrations communales et dans les centres de formation, formation des agents communaux (techniciennes de surface, ouvriers des travaux, fossoyeurs, stewards urbains,...).



Au niveau intercommunal

L'Intercommunale ICDI mène des actions de deux types :

- Des actions de terrain qui visent à modifier les comportements (sensibilisation directe) ;
- Des actions de communication qui visent à toucher le plus grand nombre (sensibilisation indirecte).

Durant l'été, l'Intercommunale propose des activités ludiques de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets destinées aux enfants qui fréquentent les plaines de jeux et les centres aérés.

→ 2. LA COMMUNICATION EXTERNE

Un seul pôle est en charge des actions de prévention des déchets et de la communication externe.

Son objectif : améliorer la notoriété de l'intercommunale, son image de marque et renforcer les synergies.

Pour ce faire, nous développons des outils de communication afin d'informer les citoyens sur :

- Les consignes de tri pour les différentes collectes sélectives en porte-à-porte et pour les parcs de recyclage ;
- Les dates des collectes en porte-à-porte ;
- Le fonctionnement des collectes en porte-à-porte (en sac blanc, en conteneur à puce, ...) ;
- Les différents services proposés par l'ICDI et ses partenaires (parcs de recyclage, taxi-déchets, Ressourcerie du Val de Sambre, centre de tri des PMC, ...).

→ 3. PARTENARIAT AVEC LA COPIDEC ET FOST PLUS

Dans le cadre du programme de prévention régionale, l'ICDI mène des actions de sensibilisation avec les autres Intercommunales wallonnes de gestion des déchets réunies au sein de la COPIDEC.

En plus de la diffusion du calendrier des collectes et des campagnes médiatiques, l'ICDI développe également différents outils de communication avec Fost Plus : distribution de matériel pédagogique aux écoles, mouvements de jeunesse et centres aérés, distribution de Welcome Pack aux nouveaux habitants des communes, création de jeux de société sur le thème de la prévention des déchets...

→ 4. COMMUNICATION INTERNE

La communication interne de l'ICDI résulte de la synergie de trois services complémentaires – Ressources Humaines, SIPP, Communication et Prévention - en lien direct avec la Direction générale. Le plan de communication interne ne poursuit pas seulement l'efficacité ou la performance de l'entreprise, il tend également à améliorer la culture d'entreprise basée sur les valeurs de l'Intercommunale : professionnalisme, esprit d'équipe, esprit d'initiative et intégrité.



Chiffres et faits marquants

→ 1. PRÉVENTION AU NIVEAU COMMUNAL

En 2015, **toutes les communes affiliées** à l'intercommunale lui ont confié la **délégation en matière de réalisation d'actions de prévention des déchets**. Le service Communication et Prévention de l'intercommunale a poursuivi dans ce cadre un accompagnement personnalisé en matière de sensibilisation à la production des déchets dans chacune des communes affiliées, avec une **approche stratégique globale, tout en tenant compte des particularités et caractéristiques de chacune des communes affiliées**.

Les actions de terrain décrites au plan stratégique 2014 - 2016 se sont multipliées sur l'ensemble du territoire, dans le but d'agir le plus efficacement possible sur les changements de comportement.

Les **outils de prévention des déchets** à l'effigie de la campagne "Spirou" développés en 2014 sur la thématique du gaspillage alimentaire et du suremballage ont été diffusés durant toute l'année en complément d'animations pédagogiques.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation visant à **améliorer le tri sélectif du PMC et du papier-carton dans les écoles** ont été intensifiées en 2015 sur le territoire de chaque commune affiliée. Les ambassadeurs du tri ont vérifié la qualité du tri dans les écoles de toute la zone intercommunale et apporté des solutions en matière d'outils et d'équipements. Des formations ont été dispensées aux techniciennes de surface afin de pouvoir lever les derniers freins à un tri efficace à l'école. L'implémentation du tri sélectif des PMC et des papiers-cartons est désormais une réalité dans toutes les écoles communales de la zone ; les écoles du réseau libre étant également presque toutes équipées en matériel de tri Fost Plus.

L'intercommunale a aussi continué à inciter **les administrations communales** à viser l'exemplarité en matière de tri et de prévention des déchets en s'inscrivant dans une approche *Ecoteam*.



Conférence
Un jardin bio
bourdonnant de vie!



Luc Noël
18/11/2015 > 19h
Centre culturel
59, Grand Place - Farciennes



www.icdi.be
0200 18 224
La réussite d'ICDI ne peut être que partagée.



La **refonte du site internet de l'ICDI** a été réalisée en 2015. Le nouveau site est en ligne depuis juin 2015 et permet de proposer au citoyen les informations qu'il recherche d'une manière plus intuitive. C'est aussi un outil évolutif et les mises à jour sont effectuées en toute autonomie par le service Communication. Les pages Prévention des déchets ont été étoffées de conseils et de recommandations.

En 2015, le **journal "Les infos pratiques de l'ICDI"** destiné aux citoyens **a été distribué 2 fois** à l'ensemble des ménages de la zone.

En 2015, l'intercommunale a démarré la campagne de sensibilisation des **organiseurs d'événement** : la première étape étant la réalisation de gobelets réutilisables et la charte d'utilisation.

Des actions de sensibilisation au **gaspillage alimentaire** et au **suremballage** ont eu lieu dans plusieurs centres commerciaux, en lien avec le **calendrier des collectes**.



Le **calendrier des collectes**, reprenant le rappel des consignes de tri, les dates des collectes en porte-à-porte, les conseils de prévention des déchets, notamment, a été diffusé dans l'ensemble de la zone ICDI (189.000 exemplaires) par les agents du service collecte de l'ICDI.



→ 3. LA PRÉVENTION À L'ÉCHELLE RÉGIONALE EN 2015

Dans le cadre du programme de prévention régionale, des actions sont menées de concert avec les autres intercommunales wallonnes de gestion des déchets réunies au sein de la COPIDEC, afin de mettre en place de nouvelles actions de sensibilisation axées sur les principaux flux de déchets.

En 2015, l'intercommunale a **renforcé sa présence active au sein de la COPIDEC**.

Les **collectes visant le "réemploi" dans les parcs de recyclage se sont poursuivies : collecte des vélos, collecte de livres et collecte de jouets**. De nouveaux visuels ont été réalisés de manière à améliorer la communication autour de ce projet. La collecte de livres, organisée pour la première fois le 20 juin 2015 sur le territoire de l'ICDI, a remporté un franc succès : plus de 73 m³ de livres ont été collectés, soit environ 73.000 livres. Les lecteurs passionnés et dévoreurs de bouquins n'ont pas hésité à se défaire de livres en très bon état pour la plupart afin de pouvoir leur redonner une seconde vie. Les livres ont été triés (romans adultes, jeunesse, livres de cuisine, etc.) avant d'être redistribués gratuitement à un réseau de partenariats locaux (accueil extra-scolaire, écoles, régies de quartier, CPAS, Faim et Froid, Prison de Jamioux, Secours populaire, etc.)... A l'échelle de la Wallonie, soulignons que cette collecte a permis de rassembler 455 m³ soit plus de 455.000 livres.



Du **15 juin au 31 août 2015, la collecte des jeunes rameaux d'ifs** a également été généralisée dans toutes les intercommunales wallonnes. Les déchets de taille annuelle d'ifs constituent une matière première essentielle pour la production de médicaments anticancéreux. Cette récolte est soutenue par de nombreuses communes et intercommunales qui mettent leurs parcs de recyclage à la disposition de cette cause. Chaque mètre cube de déchets de taille d'ifs correspond à une chimiothérapie et augmente la somme qui est versée à la lutte contre le cancer. L'ICDI y participait pour la seconde fois.

En 2015, la COPIDEC a également souhaité fédérer des actions de sensibilisation en matière de propreté publique. En effet, en 2014, la plupart des intercommunales wallonnes de gestion des déchets avaient bénéficié d'un subside dans le cadre de "Ma commune propre, je participe !" et de nombreux outils de communication avaient ainsi été mis en commun. Elles avaient relayé à la COPIDEC le souhait des communes de pouvoir disposer d'outils de communication plus globaux pour accompagner les actions de terrain qu'elles réalisent selon un calendrier local.

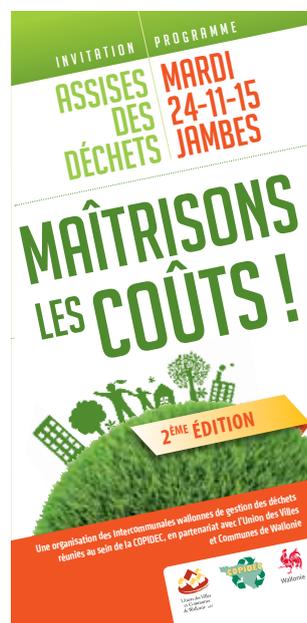
Le plan de communication a pris une autre orientation en 2015, sous l'impulsion du Ministre Di Antonio qui a proposé un **plan d'actions "Be WApp"** à l'échelle de toute la Wallonie, incitant les associations et les particuliers à se mobiliser pour la propreté dans leur quartier autour du 21 mars (Nettoyage de Printemps). Du matériel de nettoyage a pu être mis à disposition des communes afin de satisfaire les demandes émanant des associations et des particuliers.



Fortes du succès rencontré lors de la première édition en 2013, les intercommunales de gestion des déchets, réunies au sein de la COPIDEC, ont organisé, le 24 novembre 2015, leur **deuxième édition des Assises des déchets, en collaboration avec l'UVCW**. Le thème choisi était : "Maîtrisons les coûts !". A l'heure où l'exercice budgétaire est de plus en plus compliqué pour bon nombre de communes, la maîtrise du poste "gestion des déchets" constitue un réel enjeu. Enjeu qui n'est d'ailleurs pas uniquement financier mais aussi environnemental et social dans un contexte de fortes évolutions de la notion de déchet elle-même, à travers la notion d'économie circulaire, inscrite dans le futur Plan Wallon des Déchets.

En lien avec la première édition des Assises, la COPIDEC est également revenue sur le coût de l'incivisme et les nouveautés développées en la matière pour soutenir les communes dans leurs actions quotidiennes.

Enfin, l'accent a été mis sur les actions de promotion des métiers des intercommunales : le stand de la COPIDEC a été remanié, de manière à mettre en valeur les différents métiers et outils de gestion des déchets en Wallonie (Salon des mandataires).



→ 4. LA COMMUNICATION DES ACTIVITÉS ET SERVICES DE L'ICDI EN 2015

En 2015, l'effort de renforcement de la cohérence dans toute communication externe s'est poursuivi.

Une **campagne Radio** à destination des usagers des parcs de recyclage a été largement diffusée, afin de **mieux informer sur les horaires des parcs de recyclage** et d'attirer l'attention sur la qualité de l'expertise de notre personnel. Cette stratégie de communication permet de travailler selon deux axes : un axe purement informatif et un axe de sensibilisation au respect des règles ainsi qu'au personnel.

La **nouvelle signalétique** sur le modèle du parc de recyclage de Montigny-le-Tilleul est **progressivement installée** dans l'ensemble des parcs.

Le **calendrier des collectes** a également été diffusé dans toutes les boîtes aux lettres afin d'apporter toutes les informations utiles sur les collectes en porte-à-porte mais également sur l'ensemble des services de l'intercommunale et sur la prévention des déchets.

L'ICDI a poursuivi sa politique de communication positive à destination de la presse. L'intercommunale veille à renforcer son image et sa présence médiatique positive.

Une **journée "Portes ouvertes"** a été organisée le **31 mai 2015, permettant de mettre en valeur nos équipements et nos outils**, ainsi que les métiers de l'intercommunale. Les animations ont donné un côté ludique à cette manifestation, dont les bénéfices étaient reversés au profit du TELEVIE. Cette journée a remporté un beau succès : environ 1.500 personnes y ont participé malgré une météo capricieuse.



En 2015, l'intercommunale a posé les jalons d'une **nouvelle stratégie de communication digitale : le site web www.icdi.be a été profondément remanié sur base d'une étude préalable des besoins réalisée par un consultant extérieur. Une analyse complète**, tant des contenus actuels du site web que de ses fonctionnalités en fonction des publics cibles de l'intercommunale, **a été réalisée**. Les résultats de cette analyse ont guidé d'une part le prestataire en charge de réaliser le remodelage technique du site et d'autre part, l'équipe Communication et Prévention qui rédige les nouveaux contenus et les gère quotidiennement grâce à l'utilisation d'un outil de gestion adapté. L'objectif était de réaliser un outil en phase avec les standards actuels du web et les exigences des internautes. **L'ergonomie et le design du site ont été particulièrement soignés**, de manière à en faire un outil moderne et attractif. Soulignons le fait que **le site est totalement compatible avec les smartphones** et permet de télécharger le calendrier des collectes en .ics dans son agenda électronique. Le site a été mis en ligne en juin 2015.



L'application RECYCLE! a été développée par Fost Plus, Bebat et Recupel, en partenariat avec certaines intercommunales, dont l'ICDI. **Cette application est en effet un outil complémentaire au nouveau site internet www.icdi.be.**

L'application, gratuite, est disponible en trois langues (Français, Anglais, Néerlandais) dans **l'App Store et sur GooglePlay** pour les smartphones et tablettes tournant sous iOS et Android. De façon simple, l'application apporte toutes les questions relatives **à la collecte en porte-porte et au tri des déchets** (PMC, papiers-cartons, verre, DEEE, piles).



La **page Facebook** de l'intercommunale s'est également développée en 2015, elle permet une complémentarité par rapport au site internet et des interactions directes avec les citoyens.



Le traitement de la boîte mail générale "info", des appels téléphoniques et la gestion des plaintes ont encore été améliorés en 2015. La procédure permet aujourd'hui d'apporter une réponse rapide aux questions posées par les citoyens, avec la collaboration efficace de tous les services.

Un **robot téléphonique** permet également aujourd'hui de répondre rapidement aux principales questions téléphoniques des usagers et d'atteindre plus rapidement le service souhaité. L'amélioration de la qualité de l'accueil se poursuivra en 2016, notamment dans le cadre de la reconfiguration des locaux.

→ 5. LA COMMUNICATION INTERNE EN 2015

La communication interne est le résultat d'une collaboration efficace entre plusieurs services, en lien avec la Direction générale : les services Ressources Humaines, SIPP, Communication et Prévention. Elle vise à l'amélioration de la **culture d'entreprise basée sur les valeurs de l'Intercommunale** (professionnalisme, esprit d'équipe, esprit d'initiative et intégrité). Ces valeurs doivent guider chaque agent son comportement et ses actions journalières.

2015 a été particulièrement marquée par la mise en place de groupes de travail **"Mobilisation du personnel"**.

La raison d'être de notre intercommunale est d'assurer un service public de qualité qui rencontre les attentes des usagers et de nos communes affiliées, mais également un service proposé au meilleur coût. C'est la raison pour laquelle notre stratégie et les projets qui en découlent poursuivent avant tout l'amélioration de l'efficacité et des performances de nos actions ; c'est la raison pour laquelle nous souhaitons être une entreprise "excellente".

Le principal atout de l'ICDI pour y parvenir, ce sont les agents qui y travaillent. Et la manière dont ils s'impliquent et se mobilisent chaque jour dans leurs activités respectives en tant que maillons indispensables d'une chaîne globale que constitue notre organisation.

Convaincus qu'il faille encourager davantage les agents à être de **véritables acteurs du changement** pouvant influencer leur vie au travail, des acteurs engagés, des acteurs fiers et enthousiastes, des acteurs passionnés par leurs métiers, il nous faut partager la même culture d'entreprise et les mêmes valeurs. C'est dans ce cadre que la Direction a lancé une large enquête, en mai 2014, afin de mesurer la perception, le ressenti des agents sur la situation et de détecter les domaines sur lesquels nous devons impérativement apporter des améliorations.

Une synthèse des principaux résultats de cette enquête qui a récolté un très satisfaisant taux de participation de 53% a été présentée dans un dossier spécial du journal d'entreprise et exposée oralement les 23, 24 et 27 février 2015, à l'ensemble du personnel à qui il a été proposé de construire ensemble les pistes futures d'amélioration en leur donnant l'opportunité de s'exprimer sur des thématiques définies.

Lors de la présentation des résultats de l'enquête Masterkey, un appel aux volontaires pour créer des groupes de réflexion a été lancé et a permis de constituer 2 groupes de 12 personnes qui ont travaillé en février et mars 2015 à dégager des actions concrètes en faveur de la mobilisation de chacun pour leur entreprise. De nombreuses idées ont émergé. A l'issue des séances de travail de chaque groupe, six représentants ont été élus par les participants pour défendre les projets au sein d'un Comité de pilotage.

Ce Comité de pilotage, constitué de ces six représentants, du Directeur général, du Directeur technique, du Responsable de l'Unité de valorisation énergétique et des Chefs de service Collectes, Communication et Prévention, Etudes et Parcs de Recyclage et Ressources Humaines s'est réuni 5 fois en 2015 afin de **prioriser les actions qui seront réalisées au cours des deux prochaines années** et de mettre en œuvre un plan d'actions concrètes.

Une réflexion sur la manière d'organiser la fête du personnel a été initiée durant ces réunions, avec comme objectif d'améliorer la satisfaction des agents et de permettre au plus grand nombre d'y participer. Un comité organisateur a été constitué afin d'épauler le service Communication et Prévention dans le choix des activités de la fête. Un sondage a été réalisé auprès de tous les agents avec pour objectif de **déterminer un jour de la semaine et une tranche horaire idéale pour organiser la fête du personnel. 56% des agents ont participé à cette enquête et la fête du personnel 2015 a été ajustée sur base des enseignements tirés.**

Le **plan de communication interne** a également été revu en fonction des retours effectués par les groupes de travail et les idées pertinentes qui s'en sont **dégagees**. En 2015, nous avons amélioré les outils existants en matière de communication interne :



Le journal d'entreprise "La Puce à l'oreille" a été publié 3 fois (mars, juin, octobre) ;



L'envoi de mails d'information concernant l'actualité de l'entreprise a été systématisé et une version plus légère du "Journal d'entreprise" permet également des communications intermédiaires plus rapides.

De nombreuses demandes émanent des groupes de travail "mobilisation du personnel" et le service Communication et Prévention est fortement sollicité. Il conviendra donc de phaser les réalisations en fonction des ressources humaines et des moyens disponibles.

L'embellissement des locaux et l'amélioration de la signalétique à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments du Pôle environnemental est un chantier important, qui va de pair avec le projet d'aménagement global du site. La réflexion a été initiée en 2015.

La journée du personnel a été organisée le 19 juin 2015. Les agents se sont retrouvés dans une ambiance décontractée, sous chapiteau, sur le parking de l'intercommunale. Le taux de participation a été en nette augmentation par rapport aux éditions antérieures : plus de 300 agents y ont participé.

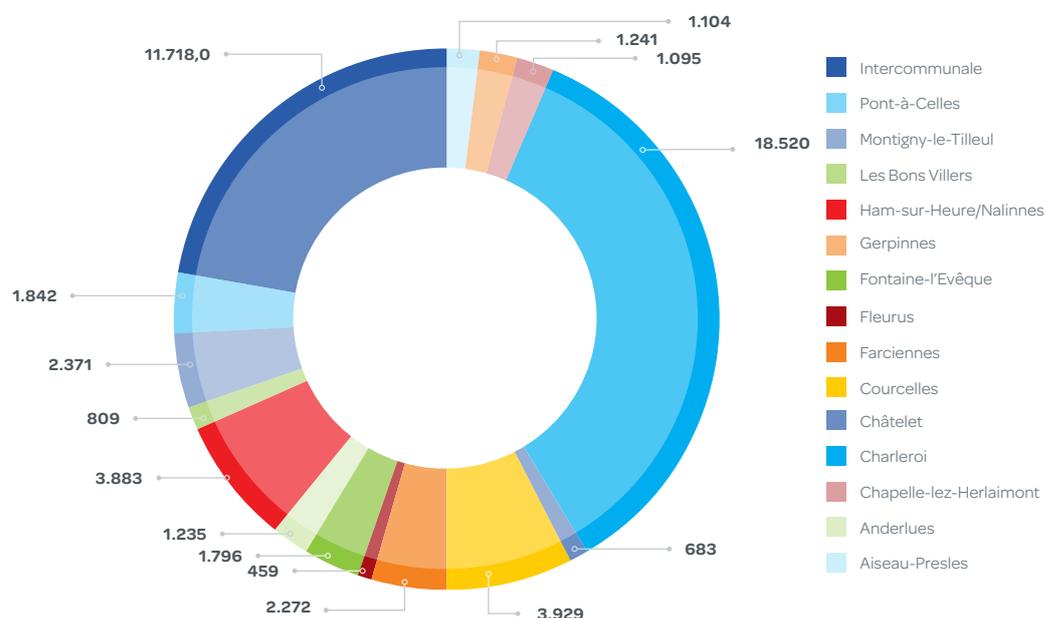


→ 6. PERSONNES SENSIBILISÉES PAR UNE ACTION DE PRÉVENTION DES DÉCHETS EN 2015 (RÉPARTITION PAR COMMUNE)

Les actions de communication générales de l'intercommunale (diffusion du journal d'information de l'intercommunale, édition du calendrier des collectes, diffusion des spots de prévention des déchets à l'effigie de Spirou sur TéléSambre et dans les salles de cinéma) ont été renforcées, de manière à assurer une toile de fond aux actions de terrain de l'équipe Prévention des déchets.

En 2015, l'ICDI a touché d'une manière directe **52.957** personnes par ses actions de prévention des déchets : animations scolaires, animations de groupes d'adultes, formations de formateurs, activités ludiques en plaines de jeux et centres aérés, groupes de travail prévention des déchets (publics enfants, jeunes, adultes, seniors). Ceci représente une augmentation de près de 25% en deux ans.

Communes et Intercommunale	Nombre d'habitants par commune en 2015	Personnes sensibilisées en 2015	Personnes sensibilisées en 2014
Aiseau-Presles	10.811	1.104	1.498
Anderlues	11.944	1.241	2.686
Chapelle-lez-Herlaimont	14.726	1.095	3.089
Charleroi	202.480	18.520	15.557
Châtelet	36.439	683	4.484
Courcelles	30.960	3.929	2.699
Farciennes	11.285	2.272	1.493
Fleurus	22.859	459	2.941
Fontaine-l'Évêque	17.699	1.796	2.529
Gerpennes	12.352	1.235	2.570
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.658	3.883	966
Les Bons Villers	9.264	809	1.008
Montigny-le-Tilleul	10.042	2.371	2.473
Pont-à-Celles	17.113	1.842	1.356
Intercommunale	421.632	11.718	4.684
Estimation du nombre de personnes sensibilisées		52.957	50.033







2

Collector



Collecte des déchets : objectif tri !

Grâce aux collectes sélectives en porte-à-porte (papiers-cartons, PMC, verre, ...), à la collecte sélective en conteneurs à puce des déchets résiduels et organiques et aux parcs de recyclage, 63% des déchets collectés sont triés et recyclés. Résultat : à peine plus d'1% des déchets produits dans la zone de l'ICDI finissent dans un centre d'enfouissement technique (CET).

→ 1. COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

Les 14 communes affiliées à l'ICDI bénéficient du service de différents types de collectes en porte-à-porte. Chaque année, ces collectes sont organisées selon un calendrier officiel approuvé par les instances décisionnaires des communes.

- Collecte hebdomadaire des ordures résiduelles en sac blanc;
- Collecte sélective hebdomadaire des déchets résiduels et organiques en conteneurs à puce (pour les communes concernées);
- Collecte sélective bimensuelle des PMC en porte-à-porte;
- Collecte sélective mensuelle des papiers-cartons (bimensuelle à Charleroi centre-ville);
- Collecte sélective mensuelle du verre en porte-à-porte (bimensuelle à Charleroi centre-ville);

Le service de collecte de l'ICDI est composé de 183 ouvriers (chauffeurs et chargeurs) et de 3 surveillants qui veillent à la bonne coordination des opérations.

Collecte des déchets résiduels

Depuis quelques années, deux systèmes de collecte des ordures ménagères résiduelles cohabitent sur la zone couverte par l'ICDI.

Sacs blancs

Les déchets résiduels sont collectés en sacs blancs ICDI payants dans les communes de Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Châtelet, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Évêque et Ham-sur-Heure/Nalines.

Conteneurs à puce

Dans les communes d'Aiseau-Presles, Anderlues, Courcelles, Gerpennes, Les Bons Villers, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles, les déchets résiduels et organiques sont collectés séparément au moyen de conteneurs à puce et les sacs blancs sont interdits, sauf exception validée par la Commune.



Cette collecte est réalisée au moyen de camions bi-compartmentés. Chaque ménage se voit attribuer deux conteneurs à puce. Un conteneur vert pour les déchets organiques et un conteneur gris pour les déchets résiduels. Lors de la vidange, après identification de la puce, un outil de pesage comptabilise les levées et les kilos de déchets récoltés. Le système étant capable de distinguer les poids à la levée et à la redescende du conteneur, seuls les déchets vidangés sont pris en compte. Les données ainsi obtenues servent de base pour déterminer le montant de la taxe communale. Au-delà du service minimum (forfait d'un nombre de levées et de kilos fixé par la commune), les levées et/ou kilos excédentaires sont facturés en supplément à chaque ménage.

Un tel dispositif incite le citoyen à :

- Modifier son comportement afin de produire moins de déchets ;
- Profiter pleinement de la palette de collectes sélectives gratuites en porte-à-porte qui lui est offerte.

Sur le site internet de l'ICDI, chaque usager peut consulter sa propre production de déchets à travers les dates de levées et les kilos collectés par catégorie qui y sont détaillés. Un numéro vert gratuit (0800/94234) permet aux citoyens de se renseigner quant à la mise en place et au fonctionnement du système de collecte par conteneurs à puce.

Collecte sélective des papiers-cartons en porte-à-porte

La tournée de ramassage commence dès 6 heures du matin. Les papiers-cartons non souillés doivent être ficelés et placés dans une caisse en carton. Si les contenus ne sont pas conformes, un autocollant main rouge "Mauvais contenu" est apposé sur le contenu.

Collecte sélective du verre en porte-à-porte

Organisée conjointement avec la tournée de ramassage des papiers-cartons et PMC, la tournée commence dès 6 heures du matin. Les verres doivent être placés dans un contenant (box en plastique ou caisse en carton). Si les contenus ne sont pas conformes, un autocollant main rouge "Mauvais contenu" est apposé sur le contenu.

Collecte sélective des PMC en porte-à-porte

Les sacs bleus PMC sont réservés aux bouteilles et flacons en Plastique, aux emballages Métalliques et aux Cartons à boissons qui sont collectés en porte-à-porte et ensuite, recyclés. Les sacs bleus PMC sont utilisés dans toute la zone ICDI. Si les contenus ne sont pas conformes, un autocollant main rouge "Mauvais contenu" est apposé sur le sac.



Collecte des déchets des maraîchers en sacs orange

Depuis 2011, l'ICDI met à la disposition des maraîchers des sacs payants. Ces sacs spécifiques (couleur orange, capacité 100 l) sont fournis à la Régie des marchés ou directement aux maraîchers qui bénéficient également d'un accès privilégié aux parcs de recyclage pour certains de leurs déchets sur dérogation préalable.

CHARROI

L'Intercommunale entretient, en interne, sa propre flotte de camions par le biais de son service Charroi installé sur le pôle environnemental, rue du Déversoir à Couillet. En dépit des intempéries et des multiples chantiers de voirie qui ralentissent le ramassage, les équipes de chargeurs sont soucieuses d'offrir un service optimal aux usagers. Sur le terrain au quotidien, ce professionnalisme et cette capacité de mobilisation constituent une véritable vitrine de l'Intercommunale.

→ 2. COLLECTES PAR APPORTS VOLONTAIRES DANS LES PARCS DE RECYCLAGE

En plus des collectes en porte-à-porte, chaque habitant d'une commune affiliée à l'ICDI peut se rendre dans n'importe quel parc de recyclage de la zone ICDI pour y déposer certains types de déchets: asbeste-ciment, bois, métaux, papiers-cartons, piles, PMC, pneus, inertes, déchets électriques et électroniques, déchets spéciaux des ménages, bouchons de liège, fonds de cire...

La conception, la réalisation et la gestion de tous les parcs de recyclage et centres de transit sont prises en charge par l'ICDI. Les coûts de gestion de ces installations sont ensuite répartis au prorata du nombre d'habitants par commune.

La gestion centralisée des parcs de recyclage s'effectue au départ du pôle environnemental de Couillet.

Les parcs de recyclage de la zone ICDI ont été progressivement implantés à:

- Châtelet, Charleroi I (Couillet 1), Gerpinnes, Les Bons Villers, Pont-à-Celles, Courcelles, Fleurus, Anderlues, Fontaine-l'Évêque, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi II (Ransart), Ham-sur-Heure/Nalinnes, Charleroi III (Couillet 2) et Montigny-le-Tilleul.



→ 3. COLLECTES PAR CONTENEURS

Plus spécifiquement dédié aux professionnels, ce service s'adresse aux indépendants, associations et entreprises ainsi qu'aux services publics.

Services proposés à la clientèle

- Location et vidange de conteneurs 660 l, 1.100 l, 20 m³ pour les déchets ménagers à incinérer;
- Location et vidange de conteneurs 1.100 l spécifiques à la collecte de papiers-cartons;
- Location et vidange de conteneurs 1.100 l spécifiques à la collecte de PMC;
- Placement de conteneurs 1.100 l pour sélectifs (papiers-cartons/PMC) avec le service Communication et Prévention, à l'usage exclusif des établissements scolaires.

Les vidanges de ces conteneurs sont effectuées par le service des collectes aux dates prévues dans le calendrier ICDI des collectes sélectives en porte-à-porte.

- Location et vidange de conteneurs 20 m³ pour encombrants/déchets ménagers;
- Contrats d'enlèvements au m³, facturation au volume (spécifiques aux communes);
- Placement provisoire de conteneurs (salons, expositions, festivités diverses...);
- Location de poubelles à puce de 40 à 240 l pour déchets résiduels et/ou organiques: pour les indépendants et les commerçants, le service est identique à celui proposé aux ménages.

Certaines communes ont également choisi de prendre en charge financièrement d'autres infrastructures qui permettent d'accueillir des déchets spécifiques d'origine non ménagère (déchets publics). Il s'agit des sites de:

- **Fleurus**: accueil des déchets verts, cartons, encombrants, inertes et incinérables;
- **Pont-à-Celles**: accueil d'encombrants;
- **Courcelles**: accueil des déchets verts, cartons, encombrants, inertes et incinérables.



→ 4. TAXI-DÉCHETS

Depuis 2009, les habitants des communes affiliées à l'ICDI qui n'ont pas la possibilité de se rendre aux parcs de recyclage peuvent bénéficier du service payant d'enlèvement de déchets à domicile via le «Taxi-déchets».

Nous collectons sur demande des ménages les encombrants, déchets d'équipements électriques et électroniques, inertes, déchets verts et asbeste-ciment.

→ 5. LA RESSOURCERIE DU VAL DE SAMBRE

Service associé de l'ICDI, la Ressourcerie du Val de Sambre collecte gratuitement à domicile les objets et encombrants en bon ou mauvais état, dans les communes d'Aiseau-Presles, Anderlues, Charleroi, Courcelles, Farciennes, Gerpennes, Ham-sur-Heure/Nalinnes et Les Bons Villers.

Après la collecte, les objets et encombrants sont triés par une équipe de professionnels. Ceux en bon état sont nettoyés, réparés voire relookés pour être mis en vente dans le magasin de seconde main du CPAS de Charleroi (Route de Philippeville 290-292, Marcinelle). Les autres sont démantelés et dirigés vers une filière de recyclage ou de valorisation énergétique.



Chiffres et faits marquants

Les déchets de l'année 2015 et évolution depuis 2011 (en kg/an/habitant).

	2011	2012	2013	2014	2015
Ordures ménagères résiduelles	188	186	188	176	174
Tri Parcs de recyclage	230	227	214	230	221
Tri Papier-carton en porte-à-porte	39	36	36	35	35
Tri Verre en porte-à-porte	20	19	19	19	20
Tri PMC en porte-à-porte	13	12	13	14	14
Tri FFOM en porte-à-porte	1	2	2	8	8
Total des déchets produits (en kg/an/habitant)	490	483	472	482	471

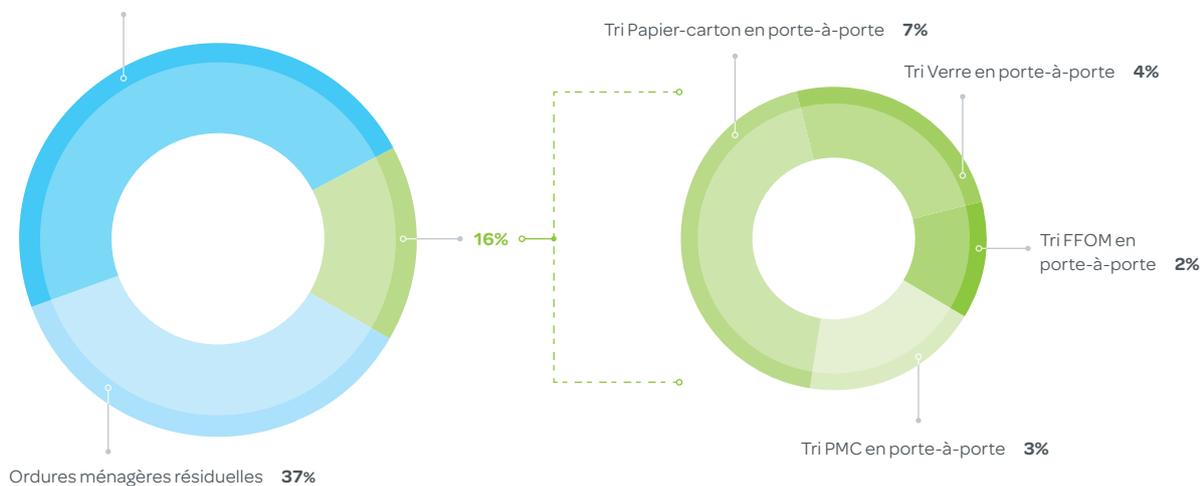
Au regard des chiffres enregistrés en 2015, la prévention et le tri déchets sont devenus des réalités quotidiennes pour les 421.632 habitants des 14 communes affiliées à l'ICDI.

Sensibilisés par les diverses campagnes menées par l'ICDI, les ménages de la zone ont encore réduit leur production annuelle qui est passée à 471 kg/an/habitant (contre 482 kg/an/habitant en 2014). Les quantités d'ordures ménagères résiduelles ont ainsi baissé de 2 kg en un an, passant de 176 kg/an/habitant à 174 kg/an/habitant.

Les ménages ont par ailleurs trié 63 % des déchets qu'ils ont produits (contre 64 % en 2014), soit une très légère diminution par rapport à l'année précédente qui peut s'expliquer par la baisse de la quantité produite.

Les déchets de l'année 2015 : les ménages ont trié 63% des déchets qu'ils ont produits.

Tri Parcs de recyclage **47%**



→ 1. COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

Ordures ménagères résiduelles

En 2015, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles par habitant est descendu sous la barre des 175 kg (174 kg) par an et par habitant. Contrairement à l'année précédente, ce chiffre n'a pas été influencé par les résultats obtenus dans les 7 communes de la zone qui utilisent le système des poubelles à puce. Il résulte d'une réduction des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées sur les communes qui ne disposent pas (en 2015) d'une collecte séparée de la fraction fermentescible des ordures ménagères.

Cependant, l'intercommunale constate que la réduction des quantités d'ordures ménagères résiduelles observée sur les communes qui ne disposent pas d'une collecte séparée de la fraction fermentescible, reste limitée. En règle générale, les quantités collectées dans les communes qui ne disposent pas de poubelles à puce restent supérieures à celles atteintes en 2013 (avant la mise en place de la collecte par conteneurs à puce dans sept communes de la zone).

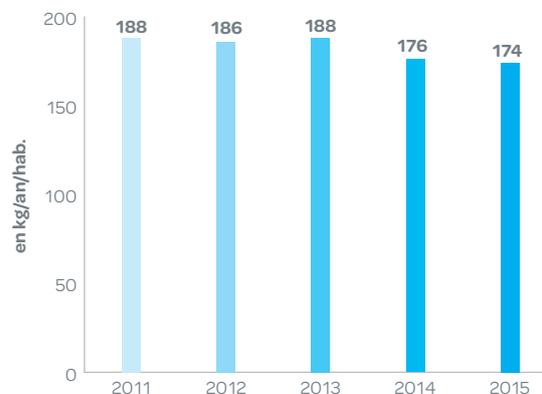
Collectes sélectives

Verre

Depuis 2006, les collectes sélectives de verre en porte-à-porte ont lieu douze fois par an sur l'ensemble des communes affiliées et vingt-quatre fois par an à Charleroi centre-ville.

Alors que les quantités collectées en porte-à-porte avaient déjà légèrement progressé entre 2013 et 2014 (8.041 tonnes en 2014, soit 111 tonnes supplémentaires (+ 1,4 %) par rapport à 2013), elles augmentent

Évolution du tonnage d'ordures ménagères résiduelles (sacs et poubelles des ménages) en kg par an et par habitant de 2011 à 2015

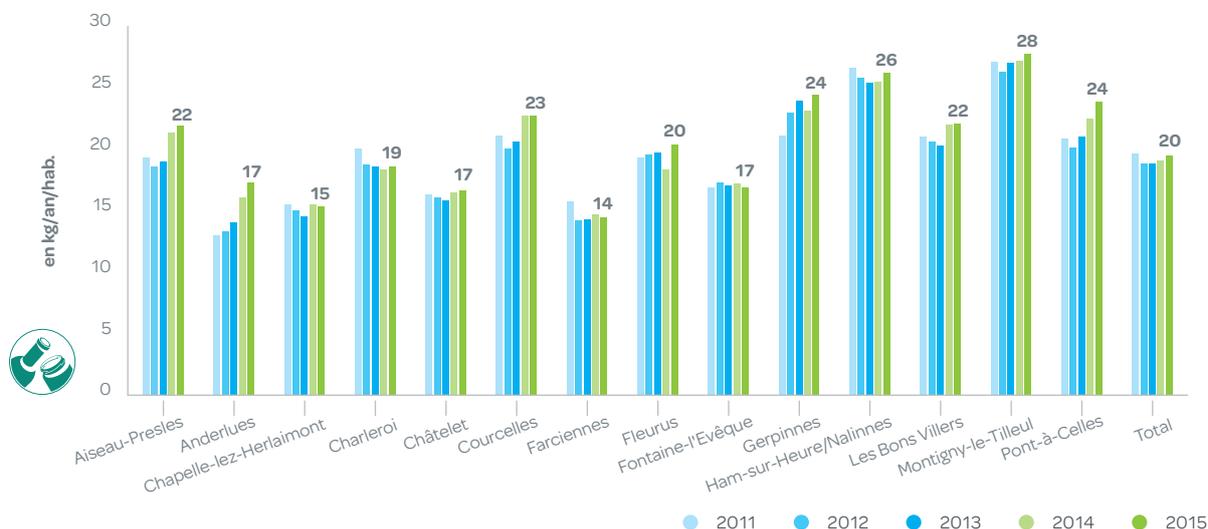


légèrement en 2015 pour atteindre 8.225 tonnes, soit 185 tonnes supplémentaires (+ 2,3 %).

Les meilleures performances ont été atteintes par Courcelles, Gerpennes, Ham-sur-Heure/Nalines, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles avec respectivement 23, 24, 26, 28 et 24 kg par an et par habitant. Suite à la mise en place de la collecte par conteneurs à puce, l'augmentation des quantités se confirme pour les communes d'Aiseau-Presles, Anderlues, Courcelles et Pont-à-Celles. Elles ont vu les quantités collectées sur leurs territoires marquer d'une augmentation de respectivement 16 %, 23 %, 11 % et 15 % par rapport à 2014.

Le graphique ci-dessous reprend les résultats des collectes sélectives de verre en porte-à-porte de 2011 à 2015 par commune, en kg par an et par habitant.

Collecte sélective du verre en porte-à-porte de 2011 à 2015.



Papiers-cartons

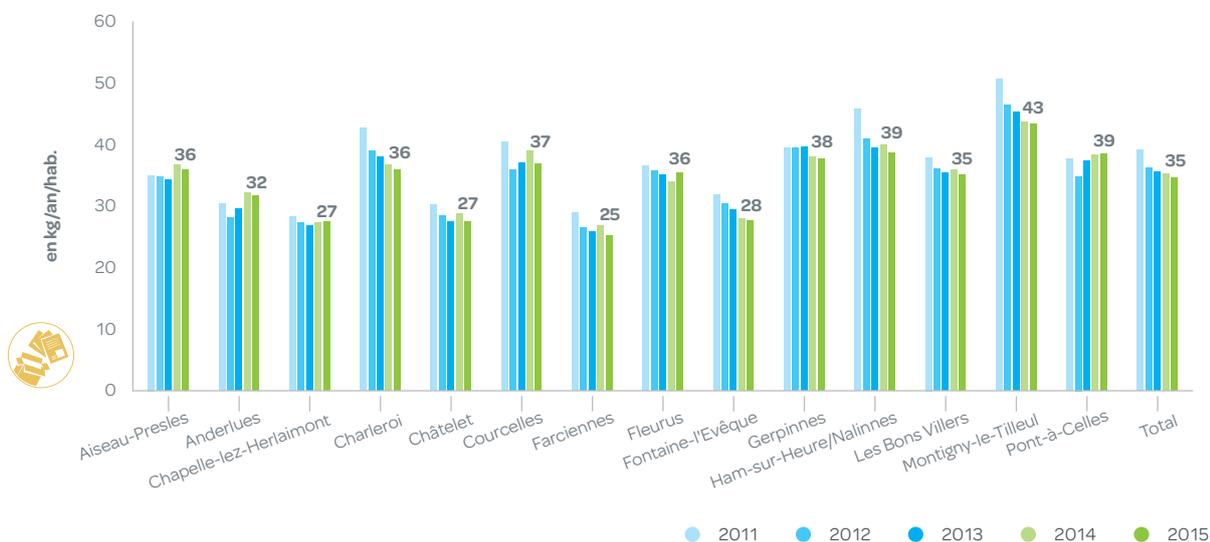
Depuis 2005, les collectes sélectives des papiers-cartons en porte-à-porte ont lieu douze fois par an sur l'ensemble des communes affiliées et vingt-quatre fois par an à Charleroi centre-ville.

La diminution des quantités collectées en porte-à-porte depuis 2012 se poursuit. Ces quantités ont en effet de nouveau diminué entre 2014 et 2015, accusant une légère diminution de 307 tonnes (- 2%). Elles ont en effet atteint 14.583 tonnes en 2015 (contre 14.890 en 2014), soit une diminution de 1.823 tonnes (- 11%) depuis 2011.

Les meilleures performances sont réalisées à Courcelles, Gerpinnes, Ham-sur-Heure/Nalinnes, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles avec respectivement 37, 38, 39, 43 et 39 kg par et par habitant en 2015

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de papier-carton en porte-à-porte de 2011 à 2015 par commune, en kg par an et par habitant.

Collecte sélective des papiers-cartons en porte-à-porte de 2011 à 2015.



PMC

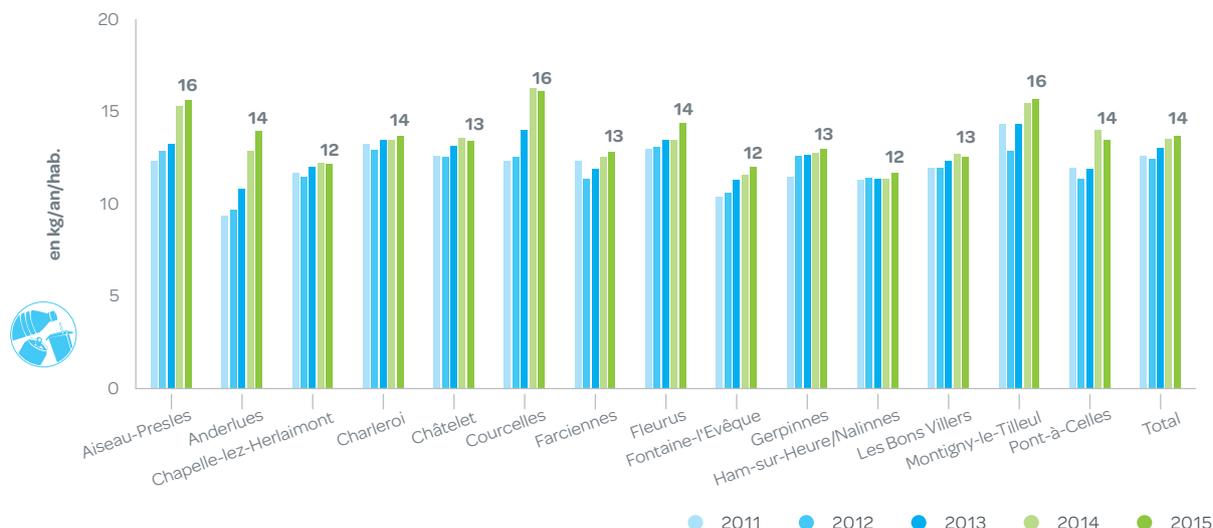
Les déchets PMC sont constitués des bouteilles et flacons en Plastique, des emballages Métalliques et des Cartons à boissons. Des collectes sélectives en porte-à-porte sont organisées vingt-quatre fois par an sur l'ensemble des communes affiliées depuis 2006.

Les quantités récoltées sont en augmentation de 77 tonnes en 2015 par rapport à 2014 et atteignent 5.785 tonnes en 2015 (+ 1%). Cette augmentation est

particulièrement marquée à Anderlues (+ 8%), qui, depuis la mise en place d'une collecte par conteneurs à puce sur son territoire en 2014, enregistre une augmentation de 29% par rapport à 2013.

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de PMC en porte-à-porte de 2011 à 2015 par commune, en kg par an et par habitant (tableaux détaillés en annexe).

Collecte sélective du PMC en porte-à-porte de 2011 à 2015.



Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

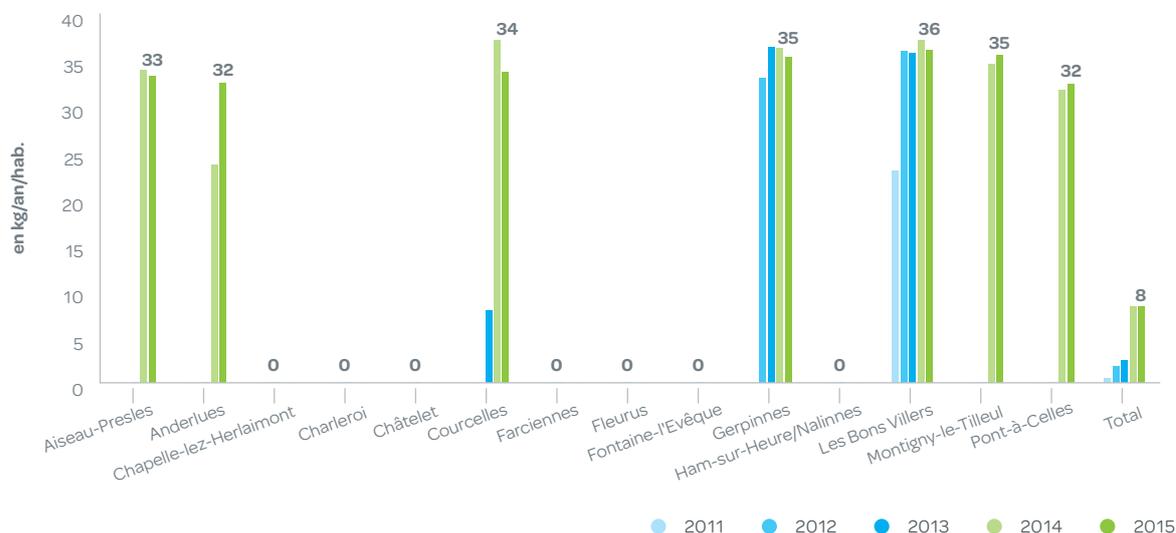
La Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) est collectée sélectivement par le biais de conteneurs à puce. Cette collecte est organisée depuis mai 2011 sur le territoire de la commune de Les Bons Villers, depuis janvier 2012 à Gerpinnes, depuis octobre 2013 à Courcelles, depuis janvier 2014 à Aiseau-Presles, Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles et depuis avril 2014 à Anderlues.

Avec une moyenne de 34 kg par an et par habitant pour l'ensemble des communes concernées (contre 35 kg en 2014), les quantités collectées sont parfaitement conformes aux résultats attendus.

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de FFOM en porte-à-porte de 2011 à 2015 par commune, en kg par an et par habitant.

Dans ces communes, 3.471 tonnes de FFOM ont pu être collectées séparément en vue d'un traitement par biométhanisation en 2015.

Collecte sélective en porte-à-porte de la FFOM de 2011 à 2015.



Le charroi

En 2015, le charroi de l'ICDI se compose de :

- 30 camions compartimentés
- 36 camions mono benne
- 12 collecto-glass
- 2 tracteurs avec semi-remorque
- 1 semi porte-engins
- 2 camions grappins
- 27 camions porte-conteneurs
- 12 camionnettes
- 27 petits véhicules
- 2 remorques inférieures à 3,5T
- 10 véhicules en leasing
- 8 engins de génie civil
- 8 chariots élévateurs

En 2015, le service a fait l'acquisition de :

- 5 nouveaux camions compartimentés avec système de pesage
- 5 nouveaux camions mono benne
- 1 chariot élévateur de type "brasserie" pour VALTRIS
- 1 pince de démolition/ manutention pour l'excavatrice du broyeur, achetée d'occasion et reconditionnée par l'atelier de chaudronnerie

Maintenance et réparations

Les différentes interventions comprennent la maintenance, les réparations des porteurs et des superstructures en fonction de l'index kilométrique et du compteur horaire.

- 632 pannes de véhicule sur l'année
- 93 entretiens ont été effectués dans l'atelier de l'ICDI
- 56 véhicules ont bénéficié d'une mise en conformité de tachygraphes/limiteur
- 26 interventions du système d'identification de pesage sur nos camions
- 54 entretiens du système d'identification de pesage sur les camions
- 105 dépannages effectués sur la voie publique
- 11 dépannages qui ont nécessité une dépanneuse
- 34 dépannages effectués par une firme privée pour des crevaisons sur les différents sites et cela sur des engins de génie civil

Nombre de réparations effectuées par la chaudronnerie :

- 71 réparations effectuées sur des camions
- 93 réparations effectuées sur des conteneurs parcs
- Réalisation de garde-corps pour les parcs de recyclage
- Reconditionnement d'une pince de tri

106 réparations effectuées par différents concessionnaires sur les camions de l'ICDI.

Durant cet exercice, 11 véhicules ont été déclassés :

- 8 camions poubelles
- 2 camions porte-conteneurs
- 1 petit véhicule (voiture-camionnette)

Géolocalisation

Pour optimiser les tournées de la collecte, une installation radio relie, en continu, les véhicules au dispatching central. Ce système permet de remédier rapidement aux divers incidents de collecte tels que les pannes, accidents, travaux, litiges, ... En 2013, de nouvelles radios numériques avec système de géolocalisation avaient été installées dans les cabines. A l'époque, ce système n'avait pas totalement répondu aux attentes de l'ICDI dans ses objectifs d'optimisation des itinéraires de collectes et d'objectivation des réponses apportées en cas de plainte de non-ramassage de déchets. Initiée en 2014, une analyse avait permis de déterminer les points forts et les points faibles du logiciel. En 2015, l'ICDI a tiré les conclusions de cet audit et a progressivement procédé aux adaptations nécessaires.



→ 2. COLLECTES PAR APPORTS VOLONTAIRES

Parcs de recyclage

Signalétique

Suite à l'expérience pilote menée en 2014 dans le nouveau parc de recyclage de Montigny-le-Tilleul, les nouveaux panneaux d'entrée, de consignes et d'information sur la disponibilité des conteneurs ont été installés sur l'ensemble des parcs du réseau en 2015. La signalétique des conteneurs sera également étendue à tous les parcs de recyclage à l'horizon 2016.

Subventions

Faute de décision du Gouvernement wallon sur les octrois de subvention, les projets des parcs de recyclage de Farciennes et de Pont-à-Celles restent en attente. L'ICDI avait sollicité en 2014 l'autorisation de lancer les travaux, sans que cela ne soit préjudiciable à un octroi ultérieur de la subvention. Malgré les demandes répétées, cette question est restée sans réponse en 2015. Et il n'est désormais pas impossible que ce statu quo entraîne la perte de validité éventuelle du permis unique délivré pour ce projet.

Infrastructures

Après les remplacements des bâtiments de surveillance des parcs de recyclage d'Anderlues, Charleroi |

(Couillet 1), Gerpinnes, Fleurus et Les Bons Villers réalisés en 2014, ceux de Courcelles et Fontaine-l'Évêque ont été finalisés en 2015. Des locaux préfabriqués sanitaires ont également été installés sur les parcs de recyclage de Chapelle-lez-Herlaimont, Châtelet et Ham-sur-Heure/Nalinnes.

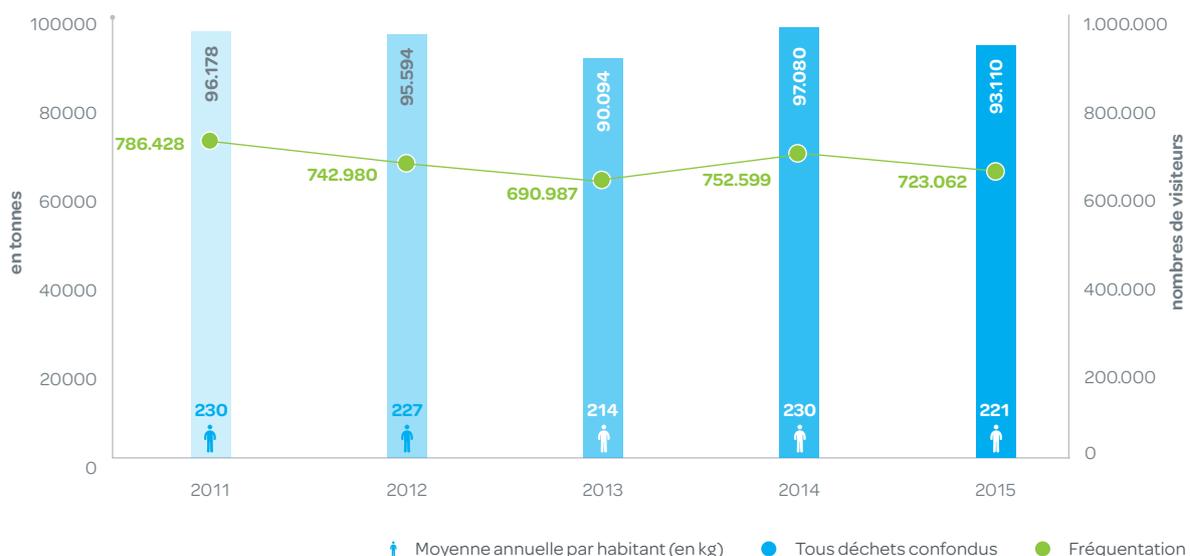
Quantités collectées et fréquentation

En 2015, les parcs de recyclage de l'ICDI ont connu un taux de fréquentation (723.062 visiteurs) en légère diminution par rapport à 2014 (752.599 visiteurs).

La quantité globale de déchets collectés dans les parcs de recyclage et centres de transit (93.110 tonnes) a également connu une légère diminution en 2015 par rapport à 2014 (97.080 tonnes), soit une baisse de 3.970 tonnes (4 %). Si la diminution constatée est quasiment générale, les exceptions les plus notables concernent les déchets d'encombrants, les déchets de bois, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) et les déchets d'asbeste-ciment.

Depuis 2015, les quantités de déchets verts, encombrants, inertes et incinérables collectés dans les centres de transit communaux sont comptabilisés séparément et ne sont plus intégrés dans les statistiques générales. Compte tenu des faibles quantités concernées, ce retrait ne justifie cependant pas certaines diminutions constatées.

Evolution de la fréquentation et des quantités totales de déchets dans les parcs de recyclage et les centres de transit de l'ICDI de 2011 à 2015.



Types de déchets

Déchets inertes

Avec 39.996 tonnes collectés en 2015, ce type de déchets représente la deuxième plus forte diminution (- 1.851 tonnes / - 4 %) par rapport à 2014.

Déchets encombrants/bois

En 2015, la quantité de déchets encombrants/bois a augmenté de 776 tonnes (+ 3 %) par rapport à 2014. Ces déchets arrivent à un niveau jamais atteint auparavant (tout comme en 2014 où ce type de déchet avait déjà progressé de + 7 %). La part "bois" a légèrement plus augmenté que la part "encombrants" : les déchets de bois ont augmenté de 446 tonnes (+ 4 %), alors que les déchets d'encombrants n'ont augmenté que de 331 tonnes (+ 3 %).

Déchets verts

Les quantités de déchets verts récoltés dans les parcs de recyclage représentent la plus forte diminution avec - 2.353 tonnes (- 13 %). Ils ont atteint 15.654 tonnes en 2015, contre 18.008 tonnes en 2014.

Papier-carton

Les quantités de papier-carton ont diminué de 176 tonnes (- 4 %) en 2015. Les quantités de papier-carton collectées en porte-à-porte ont suivi la même évolution et le tonnage global de papier-carton s'est limité à 18.597 tonnes en 2015 (- 483 tonnes, soit - 3 %).

Verre

Depuis 2010, les quantités de verre suivent la même évolution à la baisse. En 2015, ils ont à nouveau diminué de 85 tonnes par rapport à 2014 (- 5 %). Les quantités de verre collectées en porte-à-porte ont suffisamment augmenté pour compenser cette baisse et le tonnage global de verre a atteint 9.749 tonnes en 2015 (+ 100 tonnes ou + 1 %).

PMC

Les quantités de PMC ont diminué de 13 tonnes (- 2 %) en 2015. Cette diminution a été compensée par les résultats obtenus lors des collectes en porte-à-porte. Les quantités totales de PMC collectées en 2015 ont en effet augmenté de 64 tonnes (+ 1 %) entre 2014 et 2015, pour atteindre 6.355 tonnes. Les déchets PMC récoltés via les parcs de recyclage ne représentent plus que 9 % des quantités globales collectées en 2015.

Métaux

Après une légère augmentation en 2014, les quantités de métaux diminuent à nouveau (-26 tonnes ou -1 %). Ils ont atteint 1.861 tonnes en 2015.

Asbeste-ciment

Après une forte diminution de quantités récoltées liée à la modification des quotas annuels en 2013, les dépôts de déchets d'asbeste-ciment ne cessent d'augmenter depuis 2014. En 2015, ils ont atteint les 1.115 tonnes, soit 71 tonnes supplémentaires (+ 7 %) par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation s'explique en partie par la création d'un nouveau point de collecte au parc de recyclage de Montigny-le-Tilleul. Ce point de collecte a en effet drainé quelques 156 tonnes de déchets d'asbeste-ciment lors de sa deuxième année de fonctionnement en 2015 (contre 111 tonnes en 2014). Cette récolte en hausse résulte également de l'augmentation des quantités déposées sur les sites de Charleroi III (Couillet 2) et Ham-sur-Heure/Nalinnes.

Divers

La catégorie "divers", dans laquelle se retrouvent les huiles végétales, les huiles minérales et les déchets spéciaux des ménages, se maintient à 840 tonnes en 2015.

Pneus

La quantité de pneus récoltée sur 6 parcs de recyclage (Anderlues, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi I (Couillet 1), Charleroi II (Ransart), Fleurus et Montigny-le-Tilleul) a légèrement diminué en 2015 pour atteindre 164 tonnes (contre 183 tonnes en 2014).

Pneus	2011	2012	2013	2014	2015
en tonnes	177	162	168	183	164
en kg/an/habitant	0,42	0,39	0,40	0,43	0,39

Textiles

En 2015, la récolte des textiles a atteint les 576 tonnes. En parallèle à cette récolte, le réseau de cabines de récolte de textiles de l'asbl TERRE, placées dans les communes affiliées, a permis de récolter 2.003 tonnes. 2.578 tonnes de textiles ont ainsi été récoltées sur la zone ICDI, soit 6,12 kg par an et par habitant.



Déchets de plastiques

La collecte de déchets de plastiques - films en plastique, pots de repiquage et frigolite (EPS) - a débuté en octobre 2008 dans les parcs de recyclage de la zone ICDI. En 2015, cette collecte a permis de récupérer 189 tonnes de films en plastique (contre 183 tonnes en 2014, +4%), 34 tonnes de pots de repiquage (contre 38% en 2014, -11%) et 40 tonnes d'EPS (contre 46 tonnes en 2014, -13%), soit un total de 263 tonnes de déchets de plastiques (contre 266 tonnes en 2014) qui ont ensuite été dirigés vers différentes filières de recyclage.

Bâches agricoles

En 2015, la collecte des bâches agricoles a été organisée sur les parcs de recyclage à la demande de toutes les communes affiliées (à l'exception d'Ham-sur-Heure/Nalinnes qui l'organise elle-même). Les quantités collectées ont augmenté de 10 tonnes (+ 18 %) entre 2014 et 2015.

Bâches agricoles	2011	2012	2013	2014	2015
en tonnes	55	80	74	58	68
en kg/an/habitant	0,13	0,19	0,17	0,14	0,16

Verre plat

Depuis 2009, l'ICDI a débuté une phase test de collecte de verre plat sur certains de ses parcs de recyclage. En 2015, 9 sites sont désormais équipés pour collecter le verre plat: Anderlues, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi I (Couillet 1), Charleroi II (Ransart), Charleroi III (Couillet 2), Fleurus, Gerpennes, Ham-sur-Heure/Nalinnes et Montigny-le-Tilleul. Au cours de l'année 2015, 405 tonnes de verre plat ont ainsi été collectées, soit une progression de 9 tonnes (+ 2 %) par rapport à 2014.

DEEE

Les quantités de DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) collectées sur les parcs de recyclage ont augmenté de 4 % en 2015 par rapport à 2014: elles atteignent 1.524 tonnes. Ces DEEE comprennent aussi les lampes à décharge (moins d'un demi pourcent du gisement) ainsi que les détecteurs de fumée autonomes (très peu collectés au sein des parcs de recyclage en 2015). En 2015, RETRIVAL a de nouveau été le sous traitant de l'ICDI pour la gestion du CTR (Centre de Transbordement Régional).

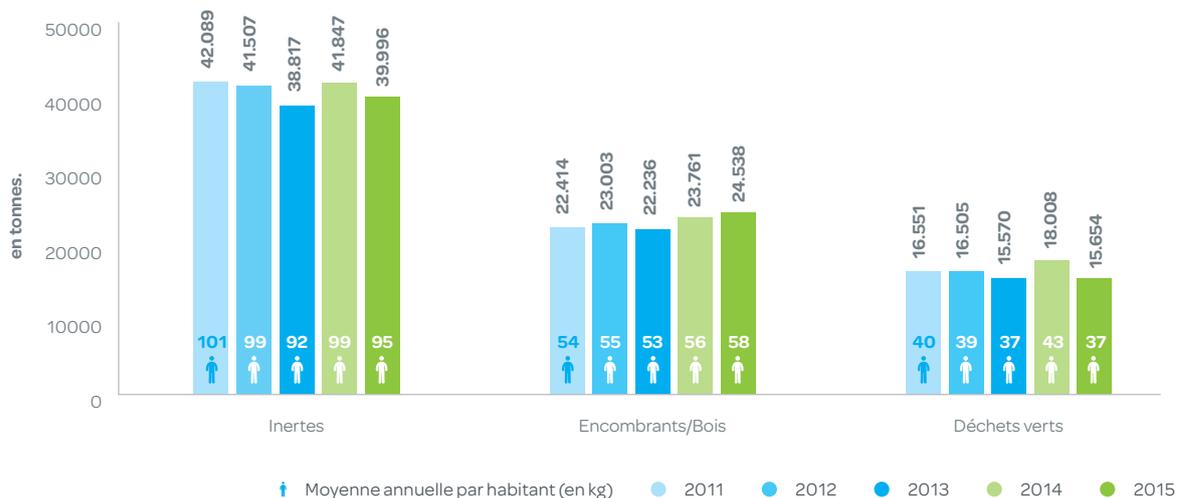
Déchets de bois

En 2015, les déchets de bois ont été dirigés sur la plate-forme de Floreffa ou vers des sous-traitants privés, dans le cadre du partenariat entre l'ICDI et le BEP Environnement. Les 11.401 tonnes de bois ont suivi une filière de valorisation énergétique.

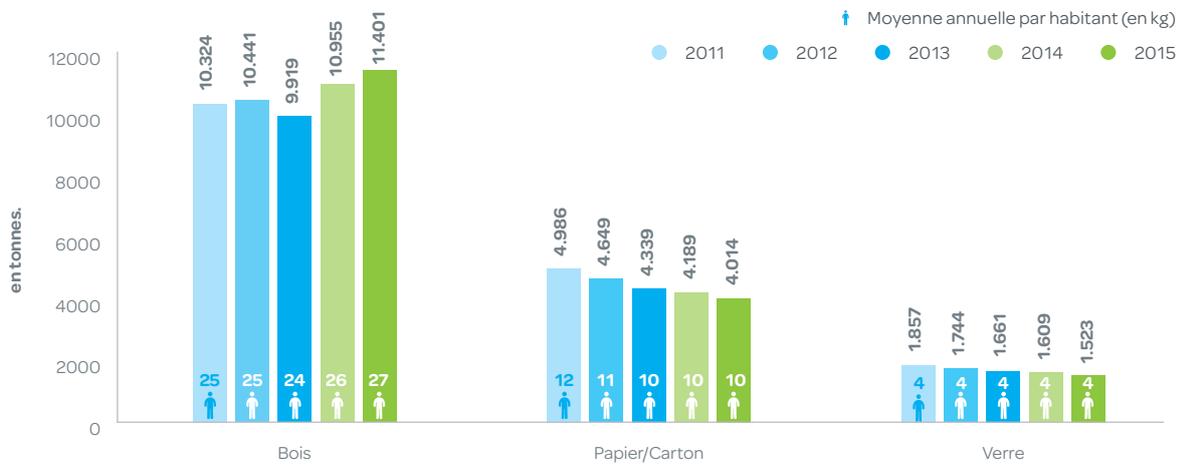
La part des déchets de bois se maintient en 2015 à 46 % des déchets d'encombrants et de bois. À titre plus anecdotique, 1.988 kg de liège et 1.200 kg de fonds de bougies ont été collectés dans les parcs de recyclage de l'ICDI en 2015, en collaboration avec l'asbl De Vlaspit.

Les graphiques ci-après illustrent l'évolution des quantités collectées dans les parcs de recyclage et les centres de transit de 2011 à 2015.

Evolution annuelle des quantités d'inertes, d'encombrants/bois et de déchets verts collectés dans les parcs de recyclage et les centres de transit de l'ICDI de 2011 à 2015



Evolution annuelle des quantités de bois, de papier-carton et de verre collectés dans les parcs de recyclage et les centres de transit de l'ICDI de 2011 à 2015



Evolution annuelle des quantités de métaux, de DEEE et de PMC collectés dans les parcs de recyclage et les centres de transit de l'ICDI de 2011 à 2015

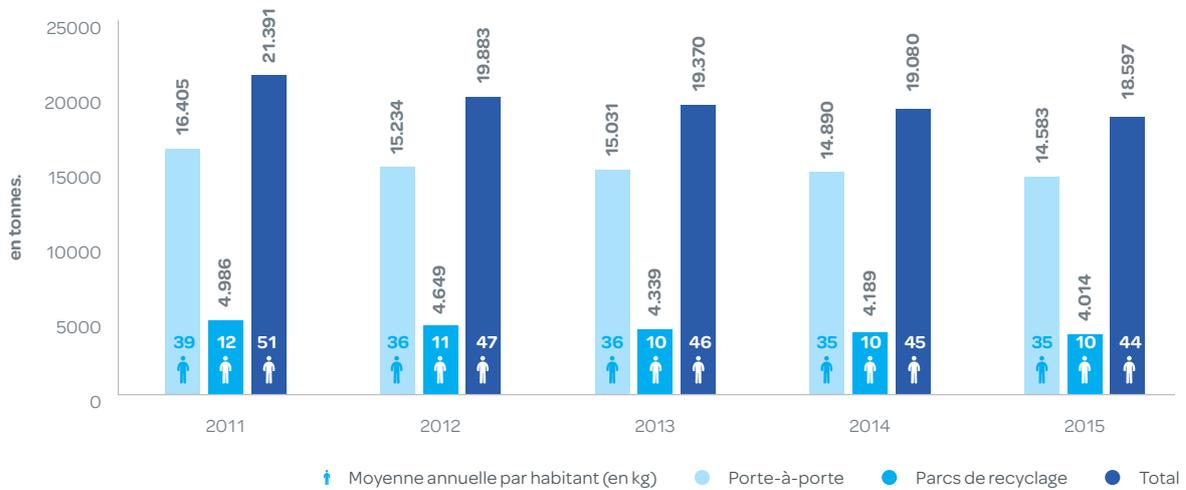


Evolution annuelle des quantités d'asbeste-ciment, de divers* (Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales) et d'autres déchets (pneus, bâches agricoles, incinérables) collectés dans les parcs de recyclage et les centres de transit de l'ICDI de 2011 à 2015**

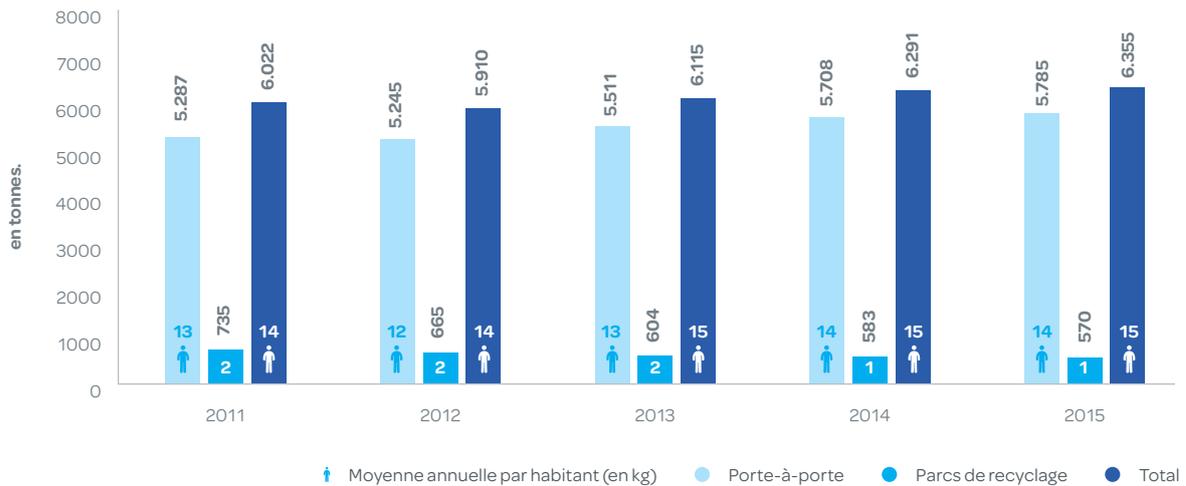




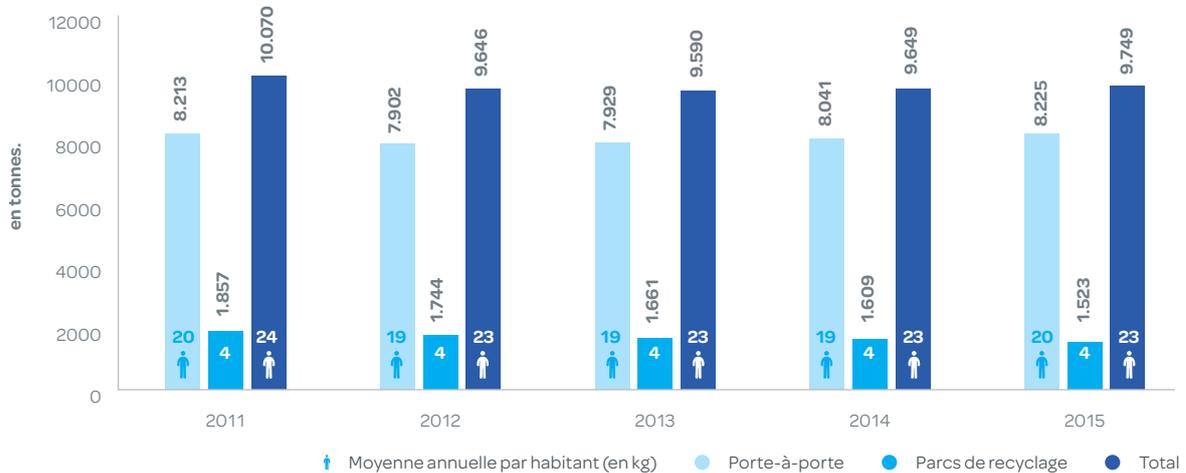
Evolution annuelle des quantités de papier-carton collectées en porte-à-porte et dans les parcs de recyclage et centres de transit de 2011 à 2015.



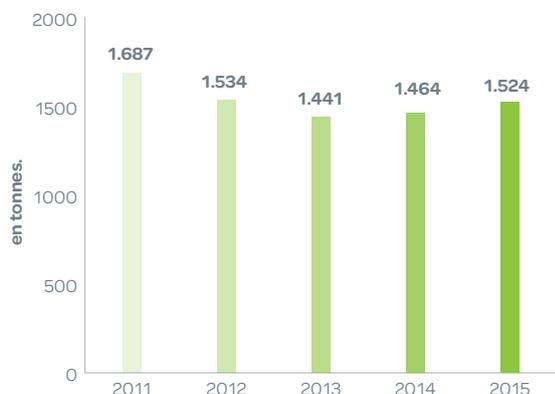
Evolution annuelle des quantités de PMC collectées en porte-à-porte et dans les parcs de recyclage et centres de transit de 2011 à 2015.



Evolution annuelle des quantités de verre collectées en porte-à-porte et dans les parcs de recyclage et centres de transit de 2011 à 2015.



Evolution des quantités de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques collectées dans les parcs de recyclage et les centres de transit de l'ICDI de 2011 à 2015

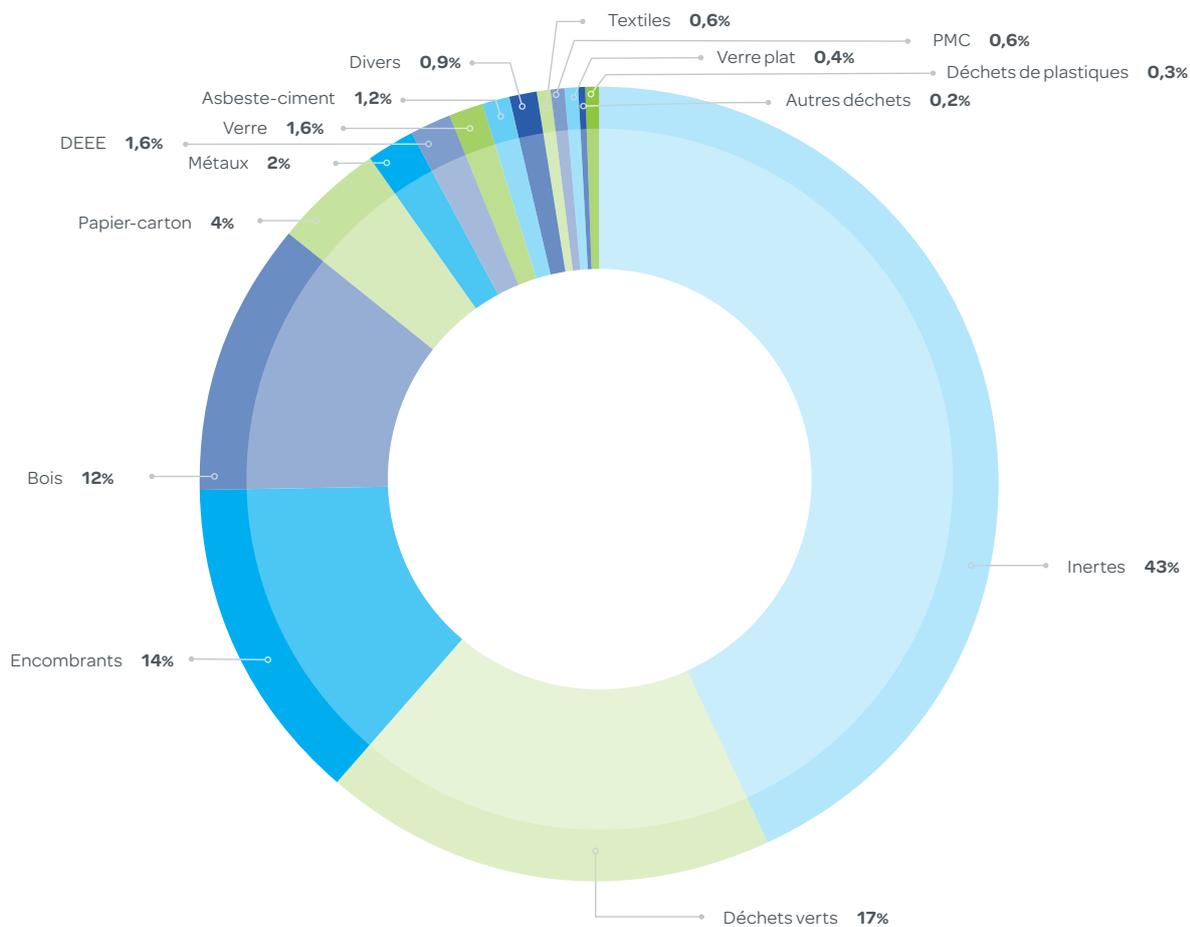


Evolution des quantités d'encombrants et de bois collectées sur les parcs de recyclage et centres de transit de l'ICDI.



Le graphique ci-après reprend la répartition en catégories des déchets collectés dans les parcs de recyclage et centres de transit durant l'année 2015 en

pourcentage de poids. La majorité des apports (74 %) concerne les inertes (43 %), les déchets verts (17 %) et les encombrants (14 %).



DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques.
Divers : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.
Autres déchets : pneus, bâches agricoles, incinérables.

Parcs de recyclage (données 2015)

Matière	en T	en kg/an/hab.*
Inertes	39.996	95
Encombrants	13.136	31
Bois	11.401	27
Déchets verts	15.654	37
Papier-carton	4.014	10
Métaux	1.861	4,4
Verre	1.523	3,6
PMC	570	1,4
Divers **	840	2,0
DEEE	1.524	3,6
Textiles	576	1,4
Asbeste-ciment	1.115	2,6
Autres déchets ***	232	0,5
Verre plat	405	1,0
Pots de repiquage	34	0,08
Films en plastique	189	0,45
EPS	40	0,09
Liège (bouchons)	1.988	0,005
Bougies	1.200	0,003
Total	93.110	221

* : sur base de 421.632 habitants

Divers**: Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.

Autres déchets ***: pneus, bâches agricoles.

Collectes par conteneurs (location assimilés privés, assimilés publics)

L'acquisition d'un nouveau véhicule adapté à la livraison de conteneurs et poubelles (mai 2012) a permis d'améliorer dès 2014 le service à la clientèle et les conditions de travail des collaborateurs.

Le nombre de clients a été en légère augmentation en 2015.

- En 2015, le nombre de clients (clients conteneurs, enlèvements sacs/ m³ et poubelles à puce) est de 2.346 (contre 2.123 en 2014);
- En 2015, le nombre de conteneurs placés (tous types de conteneurs et poubelles confondus) est de 2.629 (contre 2.446 en 2014).

Située dans les communes affiliées à l'ICDI, la clientèle est essentiellement composée de restaurants, magasins, snack-friteries, résidences, homes, établissements scolaires, PME, ...

Le nombre de clients (hors système "poubelles à puce") est en légère augmentation grâce à l'implication et au professionnalisme de l'équipe administrative qui gère au mieux les différentes sollicitations favorisées par plusieurs facteurs :

- La publicité véhiculée sur le site internet et le magazine "info-pratiques";
- Le bouche à oreilles;
- Le suivi quotidien d'un délégué commercial.

Le succès de la formule est également dû à l'utilisation de nouveaux conteneurs de 1.100 l HDPE (Plastique), beaucoup plus esthétiques et surtout plus faciles à manipuler que les conteneurs de 1.100 l en acier galvanisé.

Le remplacement des conteneurs de 1.100 l en acier galvanisé se poursuit chaque année à raison d'une commande annuelle de +/- 300 conteneurs. Ces conteneurs pourront être équipés d'une puce donnant la possibilité de déterminer le poids exact des déchets par vidange et par client.

Le nouvel Arrêté du Gouvernement wallon (05/03/2015) instaure une obligation de tri de certains déchets (PMC, papiers-cartons, etc.). Pour répondre à cette nouvelle obligation de trier à la source, les organisations ont utilisé des conteneurs de 240 litres bleus et jaunes. En 2015, l'ICDI a élargi le principe des conventions de dessaisissement des déchets. 13 des

14 communes affiliées à la zone ICDI, 4 CPAS, IGRETEC et ISPPC y ont déjà adhéré. Pour les conteneurs « grand volume » en filières internes, toutes les interventions sont centralisées et planifiées par le service « Support & Logistique Collectes » en étroite collaboration avec le service « Études et Parcs de recyclage ».

Les différents types de conteneurs sont répartis comme suit, au 31 décembre 2015

Types de conteneur(s)	Types de déchets	Nombre de conteneurs	Nbre de client(s) (dépôts)
1.100I	Déchets incinérables	1.660	1.232
660I	Déchets incinérables	97	86
10 à 20 m ³ (assimilés privés)	Tout type	5	5
10 à 20 m ³ (assimilés communaux)	Tout type	55	49
1.100I	Papiers/Cartons	149	113
1.100I	PMC	51	51
Sacs orange 100I	Déchets incinérables		239
Enlèvements au m ³ (assimilés publics)	Déchets incinérables		36
Poubelle à puce 40I	Déchets résiduels	20	20
Poubelle à puce 40I	Déchets organiques	104	108
Poubelle à puce 140I	Déchets résiduels	172	169
Poubelle à puce 140I	Déchets organiques	56	53
Poubelle à puce 240I	Déchets résiduels	136	113
Poubelle à puce 240I	Déchets organiques	39	32
Conteneurs 240I	PMC	29	6
Conteneurs 240I	Papiers/Cartons	79	11
TOTAUX		2.629	2.346



→ 3. LE TAXI-DÉCHETS

Les Interventions en 2015

En 2015, le "Taxi-Déchets" a procédé à 727 interventions (contre 773 en 2014) pour une quantité totale de 1.730,50 m³ de déchets récoltés (contre 1.955,50 m³ en 2014), soit 724,5 m³ d'encombrants (contre 804 m³ en 2014), 906 m³ de déchets verts (contre 1.00,5 m³ en 2014), 65 m³ de déchets inertes (contre 65 m³ en 2014) et 24 m³ d'asbeste-ciment (contre 25 m³ en 2014).

La recette annuelle de ce service s'élève à 27.195 €.

Nombre d'interventions en baisse

Depuis 2013, le nombre d'interventions a sensiblement diminué suite à la mise en place de La Ressourcerie du Val de Sambre (LRVS) qui propose en effet l'enlèvement gratuit d'encombrants à domicile dans les communes de Charleroi, Courcelles, Ham-sur-Heure/Nalinnes, Farciennes et Les Bons Villers.

En 2015, le service proposé La Ressourcerie du Val de Sambre (LRVS) a été proposé pour d'autres communes affiliées (Gerpennes, Anderlues, Aiseau-Presles). Cette nouvelle offre a induit une diminution du nombre d'interventions: 727 en 2015 (- 6 %), contre 773 en 2014 (-1,4 %) et 784 en 2013 (-6,7 %).

Si le nombre de ces interventions a légèrement diminué, le taxi-déchets répond toujours à un réel besoin :

- Pour répondre à l'enlèvement de déchets verts, asbeste-ciment, DEEE, ... ;
- Pour répondre à une disponibilité spécifique du citoyen par rapport au planning établi ;
- Pour répondre à la demande des citoyens des entités qui ne participent pas encore à la convention de La Ressourcerie du Val de Sambre (LRVS).

Campagnes de promotion

En 2015, l'ICDI s'est attelée à maintenir la communication et la publicité au sujet du taxi-déchets. Les différents rappels dans l'info-pratique de l'ICDI, la publicité faite par les membres du service Communication et Prévention lors de leurs différentes animations, de nouveaux communiqués de presse mais également des avis dans les journaux communaux des différentes communes affiliées ainsi que le "bouche-à-oreille" ont contribué à faire connaître ce service.

Bilan positif

Après 7 ans d'activité, ce service répond à un réel besoin de riverains, sensibilisés de plus en plus au tri des déchets, mais n'ayant pas la possibilité de se rendre aux parcs de recyclage. Ce service leur offre une possibilité d'évacuer les déchets tout en respectant la filière du recyclage. Depuis l'acquisition d'un nouveau camion grappin en mars 2012, le service a considérablement amélioré la qualité de ses prestations ainsi que les conditions de travail des membres de l'équipe.







3

Recycler



Des filières spécifiques pour chaque type de déchets

Après collectes, les déchets sont orientés vers leurs filières de recyclage ou de traitement respectives : encombrants, bois, DEEE, inertes, asbestociment, déchets verts, métaux, papiers-cartons, verre, PMC, piles, huiles minérales, déchets spéciaux des ménages, huiles et graisses de cuisine, pneus... sont ainsi traités et transformés par des opérateurs spécialisés.

→ 1. TRI DES PMC

En partenariat avec les Intercommunales IBW du Brabant wallon et BEP Environnement de la Province de Namur, l'ICDI a créé la coopérative Valtris afin d'optimiser le tri des déchets PMC. Entièrement automatisée, cette nouvelle chaîne de tri sélectif se compose d'une trémie de chargement avec deux cribles séparant les déchets creux des corps plats et des petits résidus.

Elle est également dotée de capteurs magnétiques qui permettent d'isoler les métaux ferreux et de cinq tris optiques conçus pour différencier les déchets plastiques d'emballage. Tout s'opère dès lors automatiquement, le personnel se concentrant sur les contrôles qualité.

Pour bénéficier d'une seconde vie, les déchets triés sont conditionnés en ballots avant d'être vendus comme matière première à des entreprises spécialisées.





→ 2. LES DIFFÉRENTES FILIÈRES DE RECYCLAGE

Déchets	Mode de traitement	Filière
Encombrants	- séparation à la source des déchets dits de plafonnages pour recyclage du gypse ; - tri des fractions métalliques, bois et plastiques pour recyclage ; - broyage du solde avant valorisation énergétique	- Van Gansewinkel - Comet Sambre/BEP/ Van Gansewinkel - UVE de l'ICDI ou externe
Bois	valorisation énergétique	BEP Environnement et sous-traitants (Sita, Van Gansewinkel)
Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE)	tri/démontage/dépollution/ recyclage /valorisation	Retrival puis filières de Recupel
Inertes	recyclage/valorisation	Recymex (Farciennes)
Asbeste-ciment	mise en CET de classe 2	CETB (Monceau-sur-Sambre)
Déchets verts	compostage	Sambre Compost (Farciennes)
Métaux	recyclage	Comet Sambre
Papiers-cartons	recyclage	Sanglier(Mont-sur-Marchienne)
Verre	recyclage	Minérale (Lodelinsart)
PMC (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons)	tri en vue du recyclage	Centre de tri PMC de l'ICDI, Valtris
Piles	tri/recyclage/valorisation	Bebat
Huiles minérales	régénération/valorisation	collecteur agréé désigné par la Région wallonne (Oilco)
Déchets spéciaux des ménages	recyclage/valorisation/traitements spécifiques	collecteur agréé désigné par la Région Wallonne (Sita)
Huiles et graisses de cuisine	recyclage/valorisation	collecteur agréé désigné par les ICS (Bio-Oil Recycling)
Pneus	rechapage/recyclage/valorisation	opérateur désigné par Recytyre, Comet Tyre Recycling à Châtelet
Textiles	réutilisation/valorisation	Terre asbl (Fontaine-l'Evêque)
Déchets plastiques : films en plastique, pots de repiquage, de plastiques issus du tri des encombrants	recyclage	Divers recycleurs via Van Gansewinkel (Châtelet)
Déchets plastiques : EPS	recyclage	Pirobouw via Cogetrina (Marquain)
Verre plat de plastiques	recyclage (laine de verre)	Maltha/Coreva (Farciennes) puis à partir du 01/04/2015 : Minérale (Lodelinsart)
Liège	recyclage	
Fonds de bougies	recyclage	"De Vlaspit" asbl.



Tri-broyage des encombrants

Les encombrants collectés par les services ou déposés sur le site de Charleroi I (Couillet 1) font l'objet d'un tri-broyage par une équipe composée d'une dizaine d'agents. Cette unité dispose d'un broyeur fixe adapté, ainsi que de matériel de manutention et de camions lève-conteneurs ou semi-remorque.

Depuis 2010, 100 % du gisement d'encombrants est valorisé notamment grâce au pré-tri manuel permettant de retirer des encombrants les fractions métaux, bois, plastiques durs et PVC pour les diriger vers des filières de recyclage. Le solde est ensuite broyé avant d'être évacué vers l'Unité de Valorisation Énergétique de Pont-de-Loup ou vers d'autres unités. Les déchets dits de plafonnages font eux l'objet d'un tri à la source sur les parcs de recyclage et sont dirigés vers une filière spécifique pour le recyclage du gypse.

Déchets verts

Les déchets verts sont pour la plupart dirigés vers la plate-forme de compostage du GIE (Groupement d'intérêt économique) Sambre Compost (composé de l'ICDI et de SEDE BENELUX), directement au départ des parcs de recyclage. Des regroupements de déchets verts sont également opérés sur le centre de transit de Couillet 1 lors des fermetures hebdomadaires du site de Sambre Compost ou pour certains cas particuliers.

Récupération des métaux à l'issue de l'incinération

Les quantités de métaux récupérées par séparation magnétique des ferrailles dans l'installation d'extraction de l'incinérateur de l'ICDI représentent environ 1,8 % du tonnage incinéré. Depuis plus de 10 ans, les mâchefers sont également valorisés : ils sont pris en charge par la



société Valomac qui réalise, après maturation, une valorisation des mâchefers en structure routière.

Des métaux sont aussi récupérés à ce niveau, à concurrence de 6,5 % de métaux ferreux et 0,25 % de métaux non ferreux en moyenne.

Verre, papiers-cartons, PMC : conventions conclues entre l'ICDI et Fost Plus

Dans le cadre de l'obligation de reprise des déchets d'emballage, l'ICDI et Fost Plus avaient conclu une première convention dite "système existant" entre 1997 et 2002. D'autres accords ont ensuite été signés pour la période 2003/2005, puis 2006/2010 et enfin 2011/2015. Une nouvelle convention a fait l'objet de négociations au cours de l'année 2015 pour fixer les modalités de collaboration pour la période 2016/2020.



Les coûts des prestations de collecte des déchets d'emballages (papiers-cartons, verre et PMC) et de tri des PMC réalisés en régie par l'ICDI sont remboursés par Fost Plus. Ces coûts doivent être fixés d'un commun accord en vue de couvrir le coût réel et complet.

Verre

Depuis 2009, ces collectes sont remboursées au coût de référence de la collecte par bulles, majoré d'une intervention forfaitaire par habitant.

La collecte de verre réalisée dans les parcs de recyclage est par contre remboursée par Fost Plus sur base d'un tarif négocié. La valeur de vente réelle des matériaux "verre" revient à l'ICDI, Fost Plus facturant à l'ICDI la valeur de vente moyenne des matériaux obtenue par Fost Plus.

Papiers-cartons

Les collectes sélectives en porte-à-porte et en parcs de recyclage des papiers-cartons sont remboursées par Fost Plus sur base d'un tarif négocié. Conformément aux modalités définies dans son agrément, Fost Plus prend en charge 30 % des frais de collecte (ce pourcentage étant défini comme la part "emballages" des papiers-cartons).

En 2015, le marché d'acquisition du papier-carton a été attribué par Fost Plus – en accord avec l'ICDI, à la société Sanglier SA. Fost Plus perçoit l'intégralité des recettes relatives à la vente (emballages et non-emballages) et restitue à l'ICDI la part qui lui revient (notamment la part de papiers-cartons qui sont issus du non-emballage), soit 75 % des recettes.



DES IFS CONTRE LE CANCER

Après le succès rencontré par la campagne "Des ifs contre le cancer" initiée en 2014, une nouvelle récolte de tailles d'ifs (*Taxus baccata*) a été organisée dans l'ensemble des parcs de recyclage du 15 juin au 31 août 2015. Les jeunes tailles de cette plante sont désormais utilisées pour la production d'une molécule utilisée dans les traitements anticancéreux. En 2015, les quantités récoltées ont dépassé celles de 2014 (49 m³ contre 29 m³ en 2014). Les bénéfices de leur vente aux laboratoires pharmaceutiques ont permis, comme l'an passé, de réaliser un don en faveur de l'asbl SARA, active dans la formation en soins palliatifs et accompagnement.

PMC

Les collectes sélectives en porte-à-porte et en parcs de recyclage de PMC sont toutes deux remboursées par Fost Plus sur base d'un tarif négocié. Le tri du PMC est remboursé à la tonne traitée, également sur base d'un tarif négocié. Dans le cadre de la convention et en concertation avec l'ICDI, Fost Plus intervient dans des opérations de sensibilisation et d'information sur le tri des déchets d'emballages. L'aspect préventif de ces campagnes est primordial pour préserver la qualité des matières collectées. Des pénalités financières sont en effet prévues en cas de taux de résidu supérieur à 20 % au sein des déchets de PMC collectés.





Chiffres et faits marquants

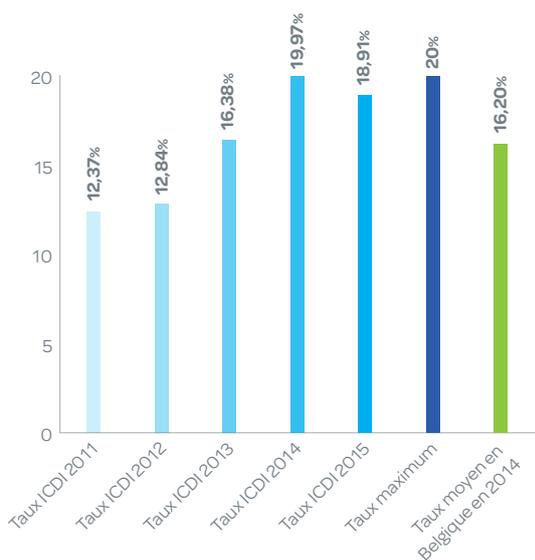
1. TRI DES PMC

En 2015, le centre de tri (Valtris) a traité un total de 19.138 tonnes de PMC, provenant de l'ICDI pour 33 %, du BEP Environnement pour 46 %, et de l'IBW pour 21%. Le tri des PMC collectés par l'IBW a été réalisé en interne à partir du mois de mai 2015.

Si le taux de résidu atteint en 2015 pour les PMC de l'ICDI reste élevé (18,91%), il s'améliore par rapport à celui atteint en 2014 (19,97%). Cette année encore, ce taux demeure en deçà des 20%, la limite maximale admise au-delà de laquelle Fost Plus applique des pénalités financières à l'intercommunale.

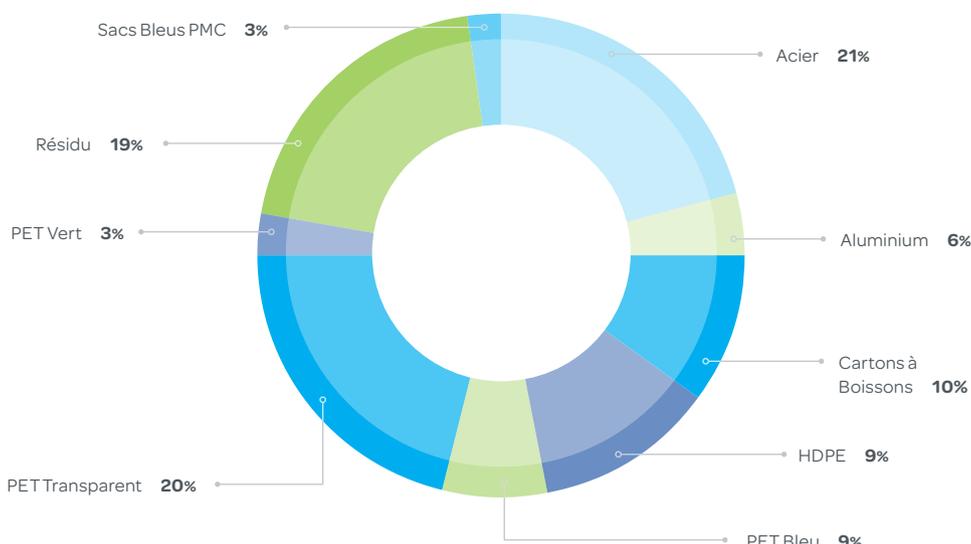


Taux de résidu du tri des PMC de l'ICDI de 2011 à 2015.



Le graphique ci-après reprend la répartition des PMC triés en 2015. La majeure partie est constituée de bouteilles et flacons en plastique (41 %) et d'emballages métalliques (27 %).

Répartition moyenne des quantités triées de PMC de l'ICDI en 2015.



Tri-broyage des encombrants

En 2015, l'unité de tri-broyage des encombrants de l'ICDI a traité 9.353 tonnes d'encombrants en provenance des parcs de recyclage et des communes affiliées. 4.107 tonnes de déchets encombrants dits de plafonnages ont fait l'objet d'une évacuation directe depuis les parcs de recyclage vers une filière de valorisation matière en vue de la récupération de gypse.

Les pourcentages de valorisation se répartissent comme suit en 2015 :

- Encombrants valorisés énergétiquement : **69 %** ;
- Encombrants recyclés (plafonnages, plastiques et métaux) : **31 %**.

Récupération des métaux à l'issue de l'incinération

Le tableau ci-contre montre les quantités de métaux sorties de l'installation d'extraction par séparation magnétique des ferrailles des mâchefers de l'incinérateur de l'ICDI depuis 2010.

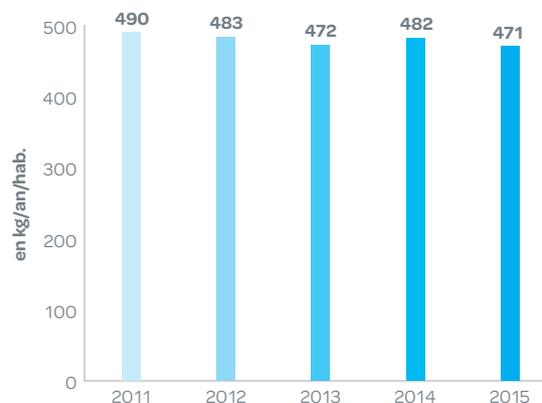
Année	Tonnage
2010	1.938
2011	1.786
2012	1.907
2013	1.972
2014	2.100
2015	1.805

Statistiques globales

Les indicateurs statistiques comportent 6 graphiques qui permettent de globaliser l'évolution des quantités de déchets gérés par l'ICDI.

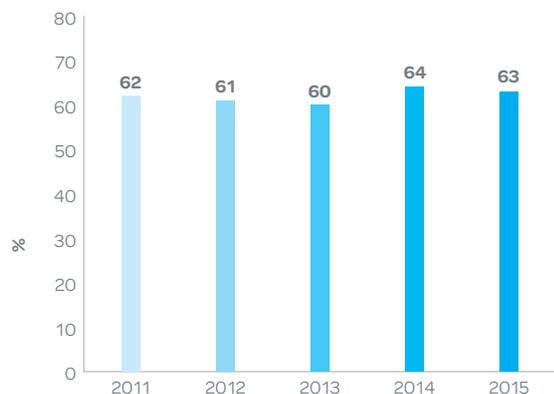
Indicateur n° 1 : évolution des quantités de déchets des ménages collectés en porte-à-porte (sacs et poubelles des ménages et collectes sélectives), en parcs de recyclage et centres de transit.

Taux de captation des déchets des ménages en kg/an/habitant



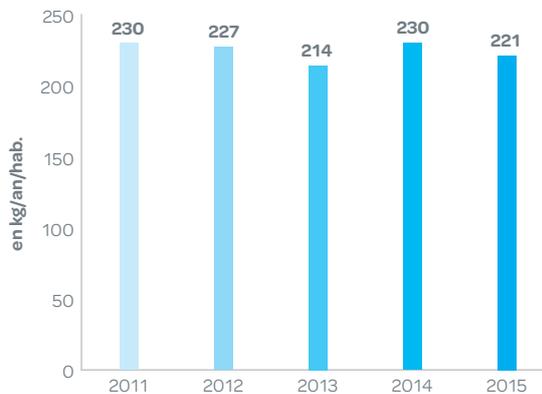
Indicateur n° 2 : évolution du pourcentage de déchets des ménages collectés sélectivement en porte-à-porte (pàp), en parcs de recyclage (pdr) et centres de transit (ct).

% de collecte sélective (pàp, pdr et ct)



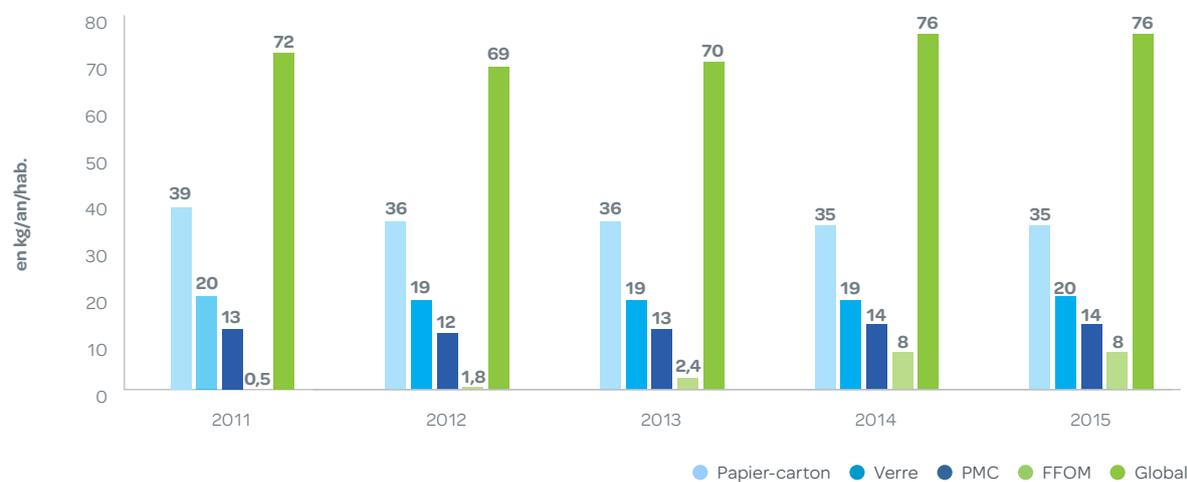
Indicateur n° 4 : évolution des quantités de déchets collectés en parcs de recyclage et centres de transit, en kg par an et par habitant.

Taux de récolte en parcs de recyclage et centres de transit en kg/an/habitant



Indicateur n° 3 : évolution des quantités de déchets de papier/carton, de verre, de PMC et de FFOM collectés sélectivement en porte-à-porte.

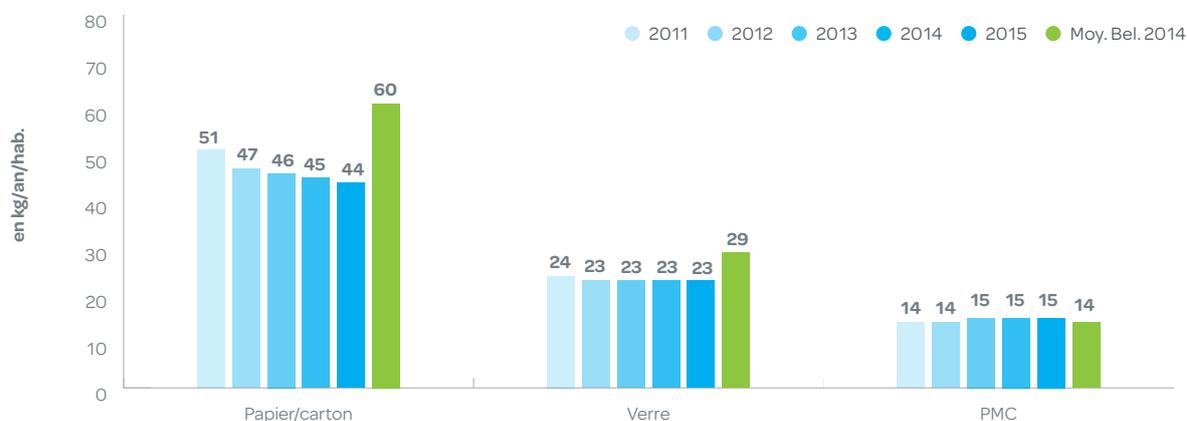
Taux de captation papier-carton, verre, PMC et FFOM en porte-à-porte en kg/an/habitant



Indicateur n° 5 : évolution des quantités de déchets de papiers-cartons, de verre et de PMC collectés sélectivement en porte-à-porte, en parcs de recyclage

et centres de transit dans la zone ICDI par rapport à la moyenne belge, en kg par an et par habitant.

Taux de captation papier-carton, verre et PMC en comparaison à la moyenne belge en kg/an/habitant



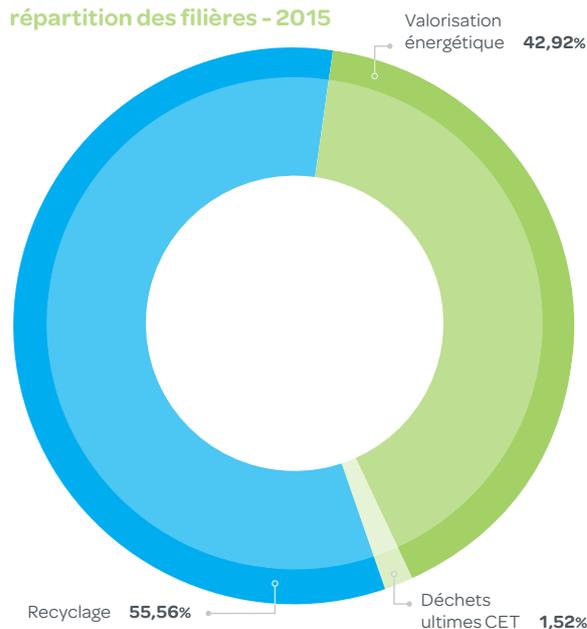
Indicateur n° 6 : tableau de l'ensemble des déchets gérés par l'ICDI, répartis entre les différentes filières de traitement, en prenant en compte les résidus de traitements.

Le taux de déchets ultimes mis en CET (Centre d'Enfouissement Technique) se stabilise en 2015 pour atteindre 1,52% (contre 1,50% en 2014). Ce bon résultat résulte de la suppression de la mise en CET des ordures ménagères et des encombrants depuis 2010.

Le taux de recyclage diminue en 2015 de 1,88% par rapport à 2014 et atteint 55,56%, (contre 57,44% en 2014). En contrepartie, le taux de valorisation énergétique augmente quant à lui pour atteindre le seuil des 42,92% (contre 41,06% en 2014). Ce basculement s'explique par la diminution des quantités de collectes au sein des parcs de recyclage en 2015. Cette baisse affecte en effet majoritairement les fractions à destination du recyclage, aux dépens de celles destinées à la valorisation énergétique.

Déchets des ménages :

répartition des filières - 2015



LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES EN 2015	
Ordures ménagères traitées et valorisées	100.030 tonnes
Ordures ménagères traitées dans une autre UVE	3.951 tonnes
Ordures ménagères en stockage intermédiaire externe	1.436 tonnes
Mâchefers produits	20.983 tonnes soit : 21 % du poids d'OM traitées (valorisés en fondation de voiries)
Mitrailles récupérées dans les mâchefers	1.805 tonnes soit 9 % du poids des mâchefers (valorisées en sidérurgie)
Cendres volantes	1.901 tonnes
Boues	224 tonnes
Gâteaux de filtres à manches	83 tonnes





4

Valoriser

Traitement et valorisation énergétique des ordures ménagères

1 % seulement de l'entièreté des déchets collectés sur la zone de l'ICDI finissent en CET (Centre d'Enfouissement Technique). Cette performance s'explique par la mise en place, au fil des années, de nombreuses filières particulièrement efficaces. Les déchets ménagers et assimilés (résiduels), collectés sur la zone de l'Intercommunale, sont en finalité traités à l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) installée rue du Port de la Praye à Pont-de-Loup.

Les déchets à traiter thermiquement dans les fours-chaudières de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) sont issus de deux gisements distincts :

- Le flux des déchets ménagers constitué d'ordures ménagères résiduelles collectées en porte-à-porte et des apports provenant des administrations/ régions/petites entreprises privées.
- Le flux des déchets à haut pouvoir calorifique constitué des déchets encombrants collectés dans les parcs de recyclage et broyés ainsi que des refus de tri des PMC.

Conformément aux conditions imposées par le permis d'environnement, l'ensemble des flux traités dans l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) ne dépasse pas les 110.000 tonnes par an. Pour garantir le bon fonctionnement de l'outil, tous les déchets

sont méticuleusement contrôlés à leur arrivée à l'UVE. S'ils ne correspondent pas aux spécificités du permis d'environnement ou aux impératifs techniques requis (nature, dimensions), l'accès au four leur est refusé. Ces contrôles sont la meilleure garantie pour assurer la bonne qualité de la combustion.

→ 1. LE TRAJET DES DÉCHETS

Collectées chaque matin, les ordures ménagères sont directement acheminées vers l'Unité de Valorisation Energétique. Sur place, les camions sont contrôlés et pesés avant de déverser leur chargement dans la fosse de stockage.

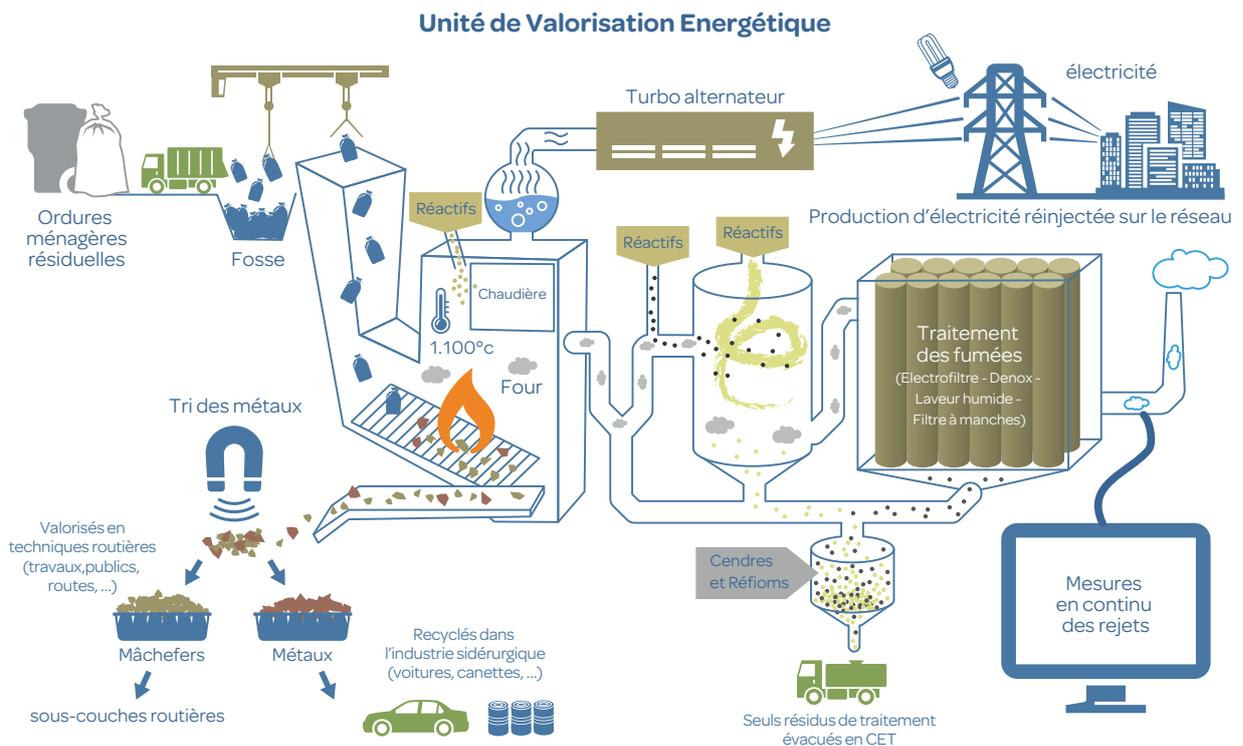
Pour bénéficier d'un bon pouvoir calorifique, les ordures ménagères résiduelles sont regroupées dans une fosse et sont mélangées afin d'obtenir une masse la plus homogène possible.



La masse de déchets est alors transférée vers les trémies d'alimentation des fours au moyen d'un grappin. Les déchets sont alors introduits dans les fours pour être brûlés à une température de 850°C minimum.

Au stade ultime de la combustion, le résidu final est transformé en mâchefers qui, une fois éteints et

refroidis, sont acheminés vers une bande transporteuse unique. Durant ce trajet, la fraction métallique est séparée du reste des mâchefers à l'aide d'un overband (aimant permanent). Les deux produits ainsi obtenus (mâchefers et fraction métallique) sont repris séparément par des sous-traitants pour être valorisés.





→ 2. LES ÉQUIPEMENTS

2.1. Four 2

Le transport des déchets à travers le four 2 est assuré par un système de 4 grilles VØLUND. Ce système permet d'incinérer 8 tonnes de déchets à l'heure. Tout en garantissant une distribution optimale de l'air primaire essentiel à la combustion et à leur refroidissement, ces grilles réduisent sensiblement les envolées de poussières. Grâce à une meilleure distribution de l'air secondaire, les émissions de CO sont ainsi ramenées bien en deçà des normes requises.

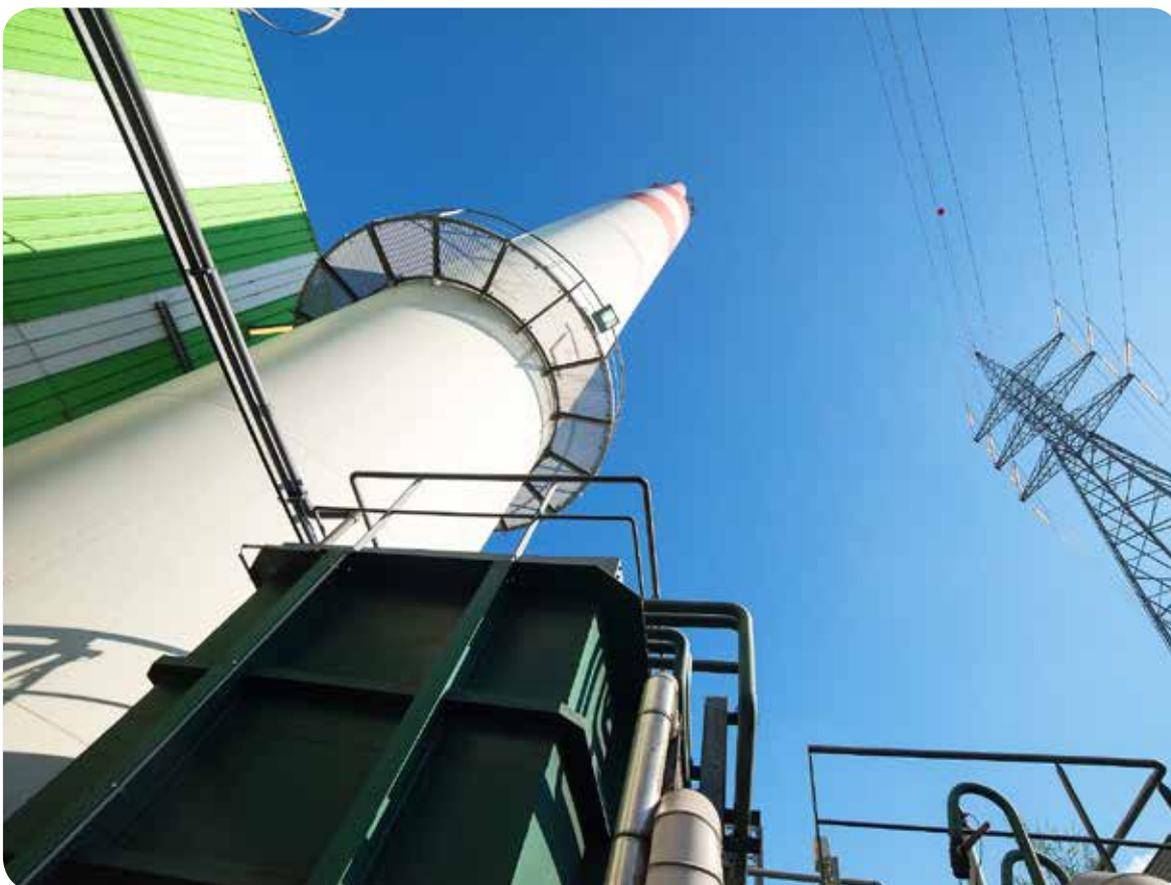
Le four 2 est complété par une chaudière dite "intégrée". En transformant de l'eau alimentaire en vapeur surchauffée (à 39 bars et 390 °C), ce système permet de récupérer l'énergie calorifique des fumées chaudes issues de la combustion. Cette vapeur alimente un groupe turboalternateur (GTA) produisant de l'électricité. A charge thermique maximale, le GTA 2 est capable de produire 4,4 MW électriques.

2.2. Four 3

En service depuis 1987, le four 3 (de type oscillant "Laurent-Bouillet") peut incinérer 5,5 tonnes de déchets à l'heure. Le mode de fonctionnement de ce four est le même que celui du four 2 muni de grilles. Les déchets sont déchargés dans une trémie et sont ensuite introduits dans la partie cylindrique du four par un vérin-poussoir. À mesure que leur volume diminue, les ordures progressent vers la partie conique par gravitation grâce aux oscillations de l'ensemble.

Lors de l'incinération, les fumées sont évacuées vers une chambre de tranquillisation où leur température est homogénéisée. Une partie des poussières et des grosses particules y est déjà récoltée avant le passage dans l'électrofiltre. Le groupe turboalternateur alimenté par la vapeur générée par la chaudière dite "attelée", produit de l'électricité comme pour le four 2. Son rendement est cependant bien inférieur et ne permet qu'une production électrique d'environ 1 MW électrique.





2.3. Equipements d'épuration des fumées

La première phase de traitement des fumées est effectuée via un système d'électrofiltres qui captent les poussières. La réduction des particules d'oxydes d'azote sur les lignes 2 et 3 est assurée par deux filtres catalytiques installés entre l'électrofiltre et l'échangeur de chaleur.

Pour casser les molécules d'oxydes d'azote en azote libre et en vapeur d'eau (procédé SCR), ces deux filtres utilisent une réaction chimique par voie catalytique sélective. Un lit catalytique a été rajouté sur la ligne 2 afin d'améliorer encore les performances. Les dioxines et furannes sont également partiellement traités par ce procédé.

Avant d'être dépolluées dans l'unité de lavage (abattement des poussières, des acides, du dioxyde de soufre et des métaux lourds), les fumées sont refroidies dans un échangeur de chaleur (fumées-fumées).

Elles repassent ensuite dans l'échangeur thermique pour être réchauffées à la température idéale de réaction du charbon actif en voie sèche (130°C).

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

Les équipements de l'UVE (notamment les dispositifs d'épuration des fumées) consomment partiellement l'électricité produite sur les deux lignes. L'électricité excédentaire est injectée sur le réseau et rachetée par un tiers (EDF Luminus).



L'injection de charbon actif se fait immédiatement après le réchauffage. Les fumées véhiculent le charbon actif jusqu'à sa fixation sur les manches du filtre. C'est pendant ce trajet, et surtout lors de la traversée du gâteau de charbon fixé sur les manches, que l'absorption des dioxines et des furannes va s'effectuer.

2.4. Traitement des eaux industrielles

Les eaux utilisées pour le lavage des fumées subissent un traitement spécifique : réajustement du pH à une valeur de +/-8.5 (neutralisation au calcaire et à la chaux), précipitation des métaux lourds, floculation des boues obtenues et décantation dans un séparateur lamellaire.

Les boues qui résultent de cette décantation sont stockées avant d'être pressées en vue de leur dessiccation. Elles sont ensuite acheminées vers un centre de traitement où elles sont inertifiées puis traitées dans le respect des conditions réglementaires. L'eau résultant de cette décantation retourne dans le circuit de traitement.

L'ensemble de ce process produit une eau claire neutralisée et exempte de métaux lourds. Mélangée aux eaux de process de l'UVE, cette eau suit un second traitement visant à éliminer les matières sédimentables et en suspension ainsi que les hydrocarbures. La station est composée d'un réacteur décanteur aérobie séparateur d'hydrocarbures et d'un conteneur décanteur de boues.

2.5. Les résidus d'incinération

À la sortie des fours, les résidus directs de l'incinération qui subsistent encore (mâchefers), passent sous un overband (aimant) pour séparer et récupérer les fractions métalliques ultimes. Ce métal sera finalement recyclé en sidérurgie.

La fraction restante des mâchefers (hors métal) est dirigée vers un centre de valorisation où elle va bénéficier d'une opération de maturation. C'est cette maturation qui va permettre aux quelques éléments non incinérés d'achever leur transformation.

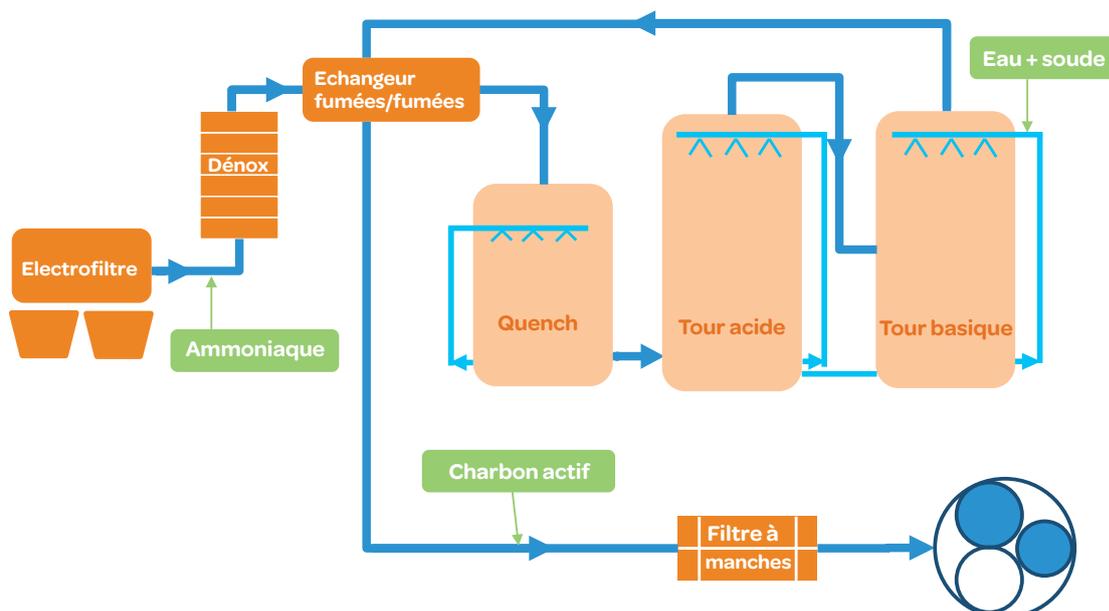
À l'issue de cette étape de maturation, les mâchefers sont stabilisés et inertes. Après criblage, ils seront par exemple utilisés en fondation de voiries ou dans la construction. Le sous-traitant a obtenu l'agrément de son produit en Région wallonne.

Les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOMS) comme les cendres volantes, le charbon actif chargé en dioxines, les boues du traitement des eaux de lavage sont considérés comme des déchets ultimes et sont produits aux différents stades de l'épuration des fumées.

Récupérées à l'état liquide, les boues sont pressées dans un filtre-pressé et transformées en galettes sèches. L'eau récoltée lors cette opération est alors injectée dans le cycle de traitement des eaux de rejet.

Leur suivi est repris dans un tableau récapitulatif dans la partie "chiffres et faits marquants".

Captation des poussières, réduction des oxydes d'azote (NOx), des acides, du dioxyde de soufre et des métaux lourds et captation des dioxines et furannes.





→ 3. NOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE EMAS

Consciente de ses responsabilités à l'égard de l'environnement, l'ICDI est soucieuse de faire évoluer ses équipements et son organisation dans le but de diminuer ses impacts environnementaux et d'anticiper la réglementation.

Pour s'inscrire dans un plan durable de protection de l'environnement et de transparence vis-à-vis de la population et de ses partenaires, l'Intercommunale a obtenu le 14 novembre 2002 l'enregistrement EMAS des activités relatives à la valorisation énergétique de ses déchets sur le site de Pont-de-Loup.

L'ICDI affirme son engagement responsable dans la protection de l'environnement en mettant en place un Système de Management de l'Environnement (SME) reconnu au niveau international (Règlement CE N°1221/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2009).

La Direction a pour cela rédigé une politique environnementale, ligne conductrice de son Système de Management de l'Environnement, d'application sur le site de Pont-de-Loup.

Notre Système de Management Environnemental

Le système de management de l'environnement (SME) sur le site de Pont-de-Loup répond aux exigences du règlement EMAS - n°761/2001 : Eco-Management and Audit Scheme / "Système communautaire de management environnemental et d'audit" élaboré par l'Union Européenne.

Cet outil de gestion répond aux objectifs principaux suivants :

- Maîtriser l'impact des activités sur l'environnement ;
- Améliorer sans cesse les performances environnementales ;
- Optimiser la communication interne et externe ;
- Tenir une veille législative pour vérifier la conformité et anticiper les nouvelles dispositions ;
- Améliorer la compétence et l'efficacité du personnel en menant les procédures et les formations adaptées.

Le noyau du Système de Management Environnemental mis en place à l'ICDI s'appuie sur la norme internationale ISO14001:2004. Basée sur le principe de l'amélioration continue, cette norme inclut un engagement de respect de la législation. Elle s'applique à une organisation et énumère les exigences auxquelles doit répondre un système de management environnemental.

Ainsi, cette organisation est à même de formuler une politique et des objectifs respectant les législations en vigueur et les informations disponibles sur les impacts environnementaux significatifs. Des exigences plus spécifiques à la réglementation EMAS se greffent autour de ce noyau en matière d'environnement, de participation active du personnel, de contrainte, de conformité par rapport à la législation, de nécessité de communiquer avec le monde extérieur et d'obligation d'amélioration continue de ses résultats.

Le SME étant en place, l'ICDI, soucieuse d'information et de transparence, rédige, chaque année, une déclaration environnementale téléchargeable sur le site internet de l'ICDI (www.icdi.be) dans la rubrique consacrée à EMAS.





Chiffres et faits marquants

→ 1. DES AVANCÉES NOTOIRES EN MATIÈRE DE MODERNISATION

En 2015, l'ICDI a poursuivi sa démarche visant à renouveler la ligne d'incinération n°3.

Le Permis Unique relatif au projet de modernisation du site de Pont de Loup a été délivré le 5 mai 2015. Il a ensuite fait l'objet de trois recours, et ce n'est que le 8 octobre 2015, que Monsieur le Ministre Carlo Di Antonio, a confirmé le Permis Unique, permettant de poursuivre les démarches de concrétisation du projet de modernisation de l'UVE.

En attendant cette nouvelle ligne d'incinération, l'ICDI souhaite optimiser les performances techniques, économiques et environnementales de son installation. Et ce malgré la vétusté de la ligne d'incinération n°3.

L'ICDI a également tout mis en œuvre pour que son Unité de Valorisation Énergétique maintienne un bon taux de disponibilité, et notamment celui de ses groupes turbo-alternateurs. Cette disponibilité élevée passe notamment par :

- une maintenance préventive soutenue ;
- un investissement pour le remplacement sur la ligne 3, du poussoir d'alimentation OM, de la vis des cendres volantes, par l'usinage d'un nouvel arbre/roue de turbine,...
- le développement et la mise en place à terme d'une Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (réorganisation du magasin, détermination de la criticité des pièces, intégration du logiciel GMAO dans notre système de maintenance) ;
- une amélioration du temps de réponse des interventions lors de pannes (meilleure gestion des stocks, formation et réactivité du personnel de maintenance).

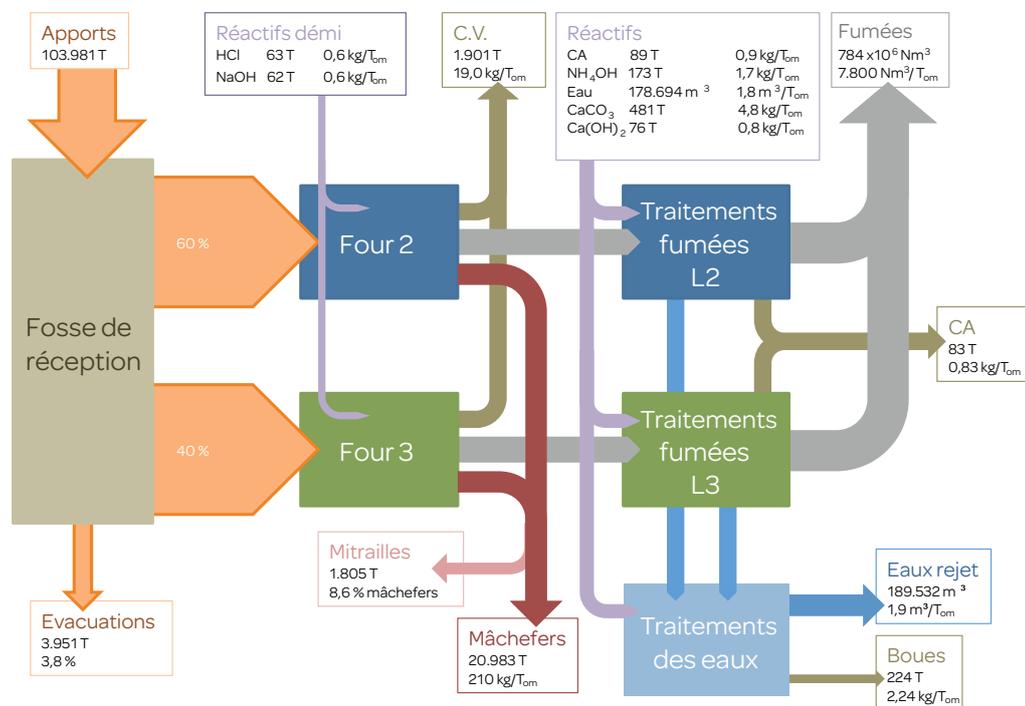
L'UVE a réduit la participation des sous-traitants dans sa maintenance curative, préventive et prédictive. Cette amélioration passe par une augmentation de la formation de son personnel de maintenance. En 2015, le personnel a eu la possibilité de suivre- en plus des formations récurrentes - des sessions sur des thématiques comme la programmation Tia Portal, l'alignement par laser, les notions d'électrochimie,...

L'UVE poursuit sa volonté de réduire à son minimum les déchets ultimes.

Générés par le process d'incinération et produits aux différents stades de l'épuration des fumées, les REFIOMS* (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) sont en effet mis en CET après stabilisation. En 2015, les quantités produites sont restées stables et représentent 2,2% des déchets traités au sein de l'UVE. En 2015, la volonté de l'ICDI a été de poursuivre son programme de Recherches & Développement ainsi que la mise en œuvre des techniques développées et/ou en cours d'essai.

* Reprenant les cendres volantes, du charbon actif chargé en dioxines, des boues du traitement des eaux de lavage.

→ 2. DIAGRAMME DES FLUX MATIÈRES ET RÉACTIFS



Déchets	
Apports Totaux	103.981 tonnes
Evacuation	3.951 tonnes
	3,80 %

Produits valorisés	
Mâchefers	20983 tonnes
	209,77 kg / T _{om}
Mitrailles	1805 tonnes
	18,04 kg / T _{om}

REFIOMS	
Cendres Volantes	1901 tonnes
	19,00 kg / T _{om}
Charbon actif	83 tonnes
	0,83 kg / T _{om}
Boues (gâteaux)	224 tonnes
	2,24 kg / T _{om}
Autres	86 tonnes
	0,86 kg / T _{om}

Rejets	
Fumées	863,5 10 ⁶ Nm ³
	8510 Nm ³ / Tom
Eaux	231400 m ³
	2,28 m ³ / Tom

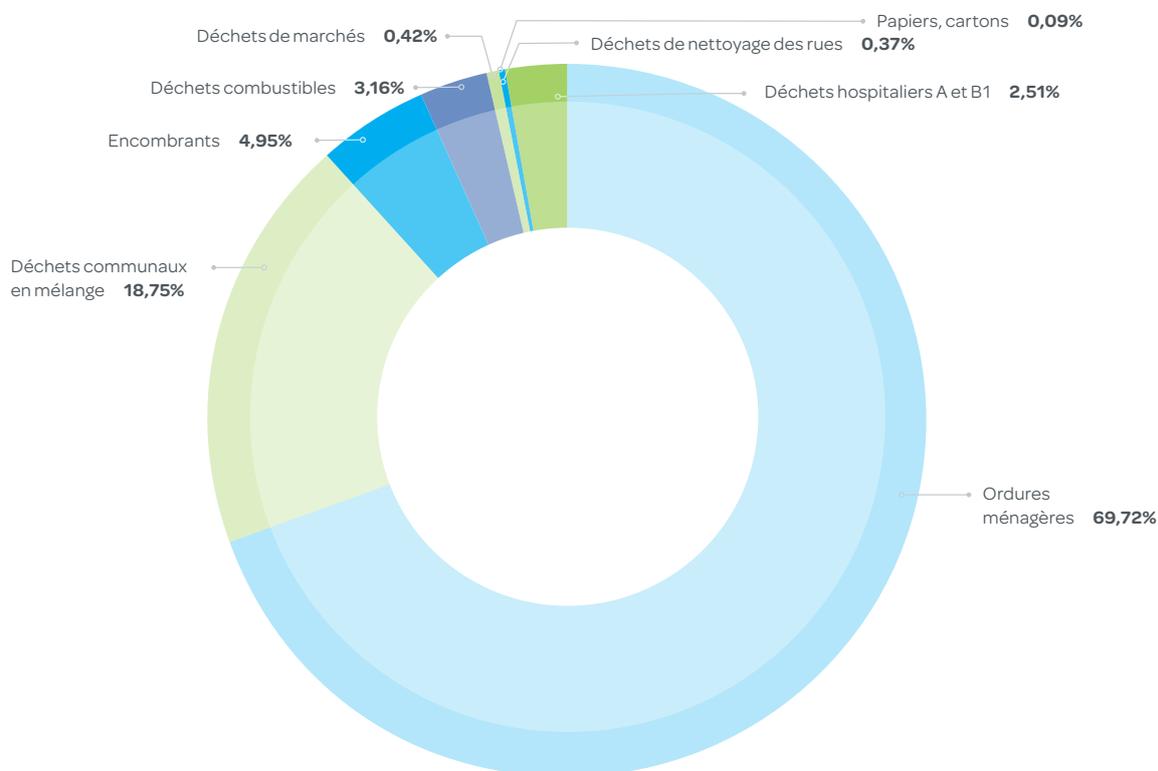
Réactifs	
Charbon actif	89 tonnes
	0,89 kg / T _{om}
Ammoniaque (NH ₄ OH)	173 tonnes
	1,73 kg / T _{om}
Eau de Sambre	178694 m ³
	1786 kg / T _{om}
Calcaire (CaCO ₃)	481 tonnes
	4,81 kg / T _{om}
Chaux hydratée (Ca(OH) ₂)	76 tonnes
	0,76 kg / T _{om}
Acide Chlorhydrique (HCl 30%)	63 tonnes
	0,63 kg / T _{om}
Soude caustique (NaOH 30%)	62 tonnes
	0,62 kg / T _{om}
NaOH 20%	72 tonnes
	0,72 Kg / T _{om}

→ 3. FLUX DE DÉCHETS

Déchets		
Apports Totaux	103.981	tonnes
Evacuation (vers d'autres UVE)	3951	tonnes
	3,80	%
Quantité incinérée	100.030	tonnes

Les apports de déchets en 2015 étaient répartis comme suit :

Nature des apports		
Ordures ménagères	72 491	tonnes
Déchets communaux en mélange	19 499	tonnes
Encombrants	5 149	tonnes
Déchets combustibles	3 286	tonnes
Déchets de marchés	439	tonnes
Déchets de nettoyage des rues	417	tonnes
Papiers, cartons (documents confidentiels)	92	tonnes
Déchets hospitaliers A et B1	2 607	tonnes
Total	103 981	tonnes



DÉCHETS EXCÉDENTAIRES ET ENCOMBRANTS

Lorsque la fosse de stockage des déchets est saturée, les déchets excédentaires sont rechargés en semi-remorques et acheminés vers d'autres UVE. En 2015, les ordures ménagères redirigées pour être valorisées, l'ont été principalement vers Bruxelles Energie et, dans une moindre mesure, vers l'Intercommunale du Brabant wallon.

En 2015, 3.647 tonnes de déchets ont transité via une dalle de stockage temporaire située à Sombreffe. La partie stockée fin 2015 n'a pas pu être complètement ramenée à l'UVE avant le 31 décembre 2015 ; laissant un flux résiduel de 1.436 tonnes à traiter sur 2016.

En maintenant un bon taux de disponibilité de l'ensemble de ses installations, l'Unité de Valorisation Énergétique permet de poursuivre son objectif de réduire la quantité de déchets ne pouvant être valorisés dans ses installations et notamment les déchets ménagers à haut PCI tels que les encombrants broyés.

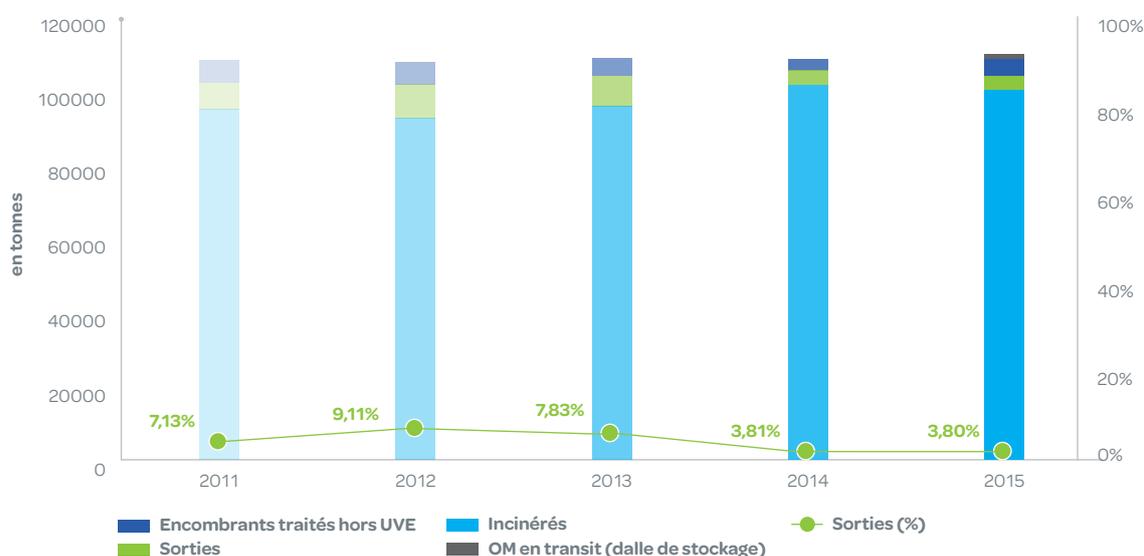
En 2015, 4.368 tonnes d'encombrants broyés ont dû être encore traités à l'extérieur par faute de moyens techniques adaptés (telle qu'une fosse de plus grande capacité, prévue dans le cadre de modernisation de l'UVE).

Evolution sur 5 ans

L'évolution de la quantité de déchets apportés à l'UVE reste sensiblement constante au cours de ces dernières années (cf. graphique et tableau suivants). L'ICDI maintient ses évacuations vers d'autres UVE à moins de 4%. En 2015, le gisement total disponible était de 109 785 tonnes (tous flux confondus), un taux qui correspond pratiquement à la capacité maximale autorisée de 110.000 tonnes.

Année	Apports	Sorties	Incinérés	Encombrants traités hors UVE	OM en transit (dalle de stockage)	
2011	102 215	7 284	94 931	6 105		tonnes
2012	101 693	9 279	92 414	6 029		tonnes
2013	103 945	8 137	95 808	4 741		tonnes
2014	105 485	4 014	101 471	3 084		tonnes
2015	103 981	3 951	100 030	4 368	1 436	tonnes

Quantités



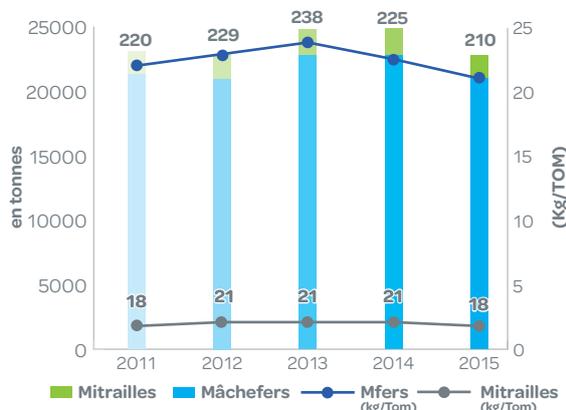
→ 4. PRODUITS VALORISÉS

Produits valorisés	
Mâchefers	20 983 tonnes Soit 21 % des OM
Mitrailles récupérées dans les mâchefers	1 805 tonnes Soit 8,6 % des mâchefers
L'ensemble des sous-produits valorisés indépendamment de la valorisation énergétique représente globalement 22,8 % des OM traitées.	

Evolution sur 5 ans

En 2015, la quantité de mâchefers produits et de mitrailles récupérées à l'UVE (cf. graphique et tableau suivants) reste dans des proportions d'environ 20% en poids des tonnages incinérés.

Année	Mâchefers	Mitrailles	
2011	21 300	1 786	tonnes
2012	20 973	1 907	tonnes
2013	22 822	1 972	tonnes
2014	22 807	2 113	tonnes
2015	20 983	1 805	tonnes



→ 5. REFIOMS*

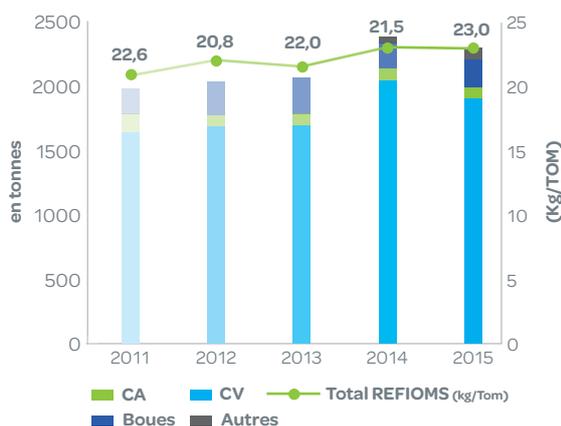
*Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

REFIOMS	
Cendres volantes	1 901 tonnes Traitement et mise en CET classe 1
Charbon actif	83 tonnes Traitement et mise en CET classe 1
Boues	224 tonnes Traitement et mise en CET classe 1

L'ensemble des sous-produits non valorisés (déchets ultimes) représente globalement 2,2 % des OM traitées. Parallèlement aux déchets produits par le process, des déchets tels que les déchets de maintenance et de nettoyage viennent compléter la déclaration de déchets dangereux. En 2015, le tonnage de ces derniers a atteint 86 tonnes, ce qui porte le pourcentage de déchets ultimes à 2,3%.

Evolution sur 5 ans

Année	CV	CA	Boues	Autres	
2011	1 638	144	194		tonnes
2012	1 682	92	258		tonnes
2013	1 691	93	279		tonnes
2014	2 036	99	196	47	tonnes
2015	1 901	83	224	86	tonnes



→ 6. TEMPS DE FONCTIONNEMENT

LIGNE 2 : 7 881 heures (soit 90 % de disponibilité).

LIGNE 3 : 7 685 heures (soit 88 % de disponibilité).

→ 7. ANALYSE DES REJETS

Rejets atmosphériques

En sortie de fours, après traitements, les polluants sont majoritairement captés et analysés en continu.

La surveillance porte sur les :

- poussières totales,
- acides chlorhydrique (HCl) et fluorhydrique (HF),
- dioxyde de soufre (SO₂),
- oxydes d'azote (NOx),
- ammoniac (NH₃),
- monoxyde de carbone (CO),
- carbone organique total (COT) et métaux lourds (Sb, As, Pb, Cr, CO, Cu, Mn, Ni, V, Hg, Cd, Tl).

Campagnes ponctuelles

Nonobstant les mesures en continu des rejets atmosphériques, diverses campagnes de mesures des émissions atmosphériques, tant sur le four n°2 que le four n°3 composant l'Unité de Valorisation Énergétique du Port de la Praye, ont été réalisées courant 2015 par le laboratoire agréé Lareco.

Le tableau suivant donne la moyenne des teneurs mesurées pendant les périodes de prélèvement en comparaison des normes de l'AGW (sur base de gaz secs corrigés physiquement de manière légale et rapportés en valeurs normalisées).

Prélèvements en continu

Pour contrôler le respect de la norme d'émission de 0,1 ng/Nm³ (avec une erreur d'arrondi autorisée à 0,199 ng/Nm³ en dioxines et furannes), la Région wallonne a signé une convention prévoyant un système de prélèvement d'échantillons de fumées en continu avec toutes les Intercommunales gérant des unités d'incinération de déchets ménagers.

En pratique, des cartouches de prélèvement sont placées sous scellé dans la cheminée de l'incinérateur. Tous les 14 jours pour le four 3 (et tous les 28 jours pour le four 2), un organisme agréé par la Région wallonne (ISSEP) vient remplacer les cartouches (une par four).

Leur analyse permet de déterminer les quantités de dioxines et furannes émises par l'incinérateur durant la période du prélèvement. Les résultats sont publiés sur le site Internet de la DGRNE (voir ci-après). Il faut souligner que tout dépassement des normes doit être justifié auprès du Département de la Police et des Contrôles (DPC) et que peut s'ensuivre la fermeture de la ligne d'incinération concernée.

Résultats On-Line : <http://environnement.wallonie.be/data/air/dioxines/menu/menu.htm>

Les liens ci-dessus sont donnés à titre indicatif. L'ICDI n'est pas responsable des modifications des sites Internet cités qui annuleraient leur fonctionnement.

L'année 2015 montre un respect des normes d'émissions sur les fours 2 et 3 de l'UVE Pont-de-Loup au cours des 2 campagnes de février et novembre 2015.

Polluants	Four 2		Four 3		Normes	
	Concentrations en mg/Nm ³ 11 % O ₂ gaz secs				Moyenne 1/2 h	Moyenne journalière
	fév-15	nov-15	fév-15	nov-15		
Poussières	0,24	1,2	5,4	17,7	30	10
HCl	0,15	0,35	0,73	0,22	60	10
HF	<0,11	<0,2	<0,24	<0,63	4	1
SO₂	3,4	<0,61	9,2	3,4	200	50
NOX	68	78	32	86	400	200
COT	<5	<6	<12	<18	20	10
CO	9	15	55	42	150	100
NH₃	<0,29	<0,35	<0,93	2,4		10
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V	0,02	<0,056	<0,147	<0,11	0,5	0,5
Cd+TL	0,00336	<0,0015	<0,017	<0,019	0,05 (0,03 restriction PE)	0,05 (0,03 restriction PE)
Hg	0,00035	0,00047	0,0017	<0,00016	0,05	0,05
Campagnes d'analyse	B15/R1139/0010	B15/R1139/0011	B15/R1139/0010	B15/R1139/0011		

L'année 2015 montre un fonctionnement sans aucun dépassement (0,199 ng/Nm³) en dioxines pour les fours 2 et 3 de l'UVE Pont-de-Loup.



La hausse des quantités de dioxines sur la ligne 3 aux semaines 12 et 14 a entraîné la mise en place d'actions correctives suivantes : vérification des débits de charbon actif injectés avec augmentation de ce dernier ainsi qu'à une vérification de l'étanchéité des manches, des cymbales de by-pass au moyen d'un test fluorescent confirmant le bon état de celui-ci.

Les périodes de prélèvements suivantes ont permis d'observer un retour à des valeurs plus basses.

Les impositions concernant les temps de by-pass des installations à savoir moins de 60h/an et de 4h en continu ont été respectées.

Rejets des eaux usées

Les eaux usées en provenance de l'Unité de Valorisation Energétique du Port de la Praye sont déversées dans la Sambre (eau de surface) pour tous les points, à l'exception du point 8 qui se rejette en égout public. Seul le point n°5 rejette des eaux industrielles, qui sont traitées avant rejet.

Contrôle et analyses

Des contrôles multiples et réguliers sur divers paramètres permettent d'évaluer le bon fonctionnement des installations et le respect des conditions de rejet. La station complémentaire par traitement biologique garantit le maintien de la qualité du rejet pour les matières en suspension.

Les analyses portent sur des paramètres tels que : le pH, la température, les matières en suspension ; ces analyses sont réalisées en interne. Un laboratoire agréé (CEPESI) mesure également, chaque semaine, les concentrations en DCO, chlorures et sulfates des eaux de rejets. Ce dernier réalisera également des mesures trimestrielles et semestrielles.

- Rejet 1 :** eaux pluviales de la voirie d'entrée au site.
- Rejets 2 et 3 :** eaux pluviales et domestiques du bâtiment administratif, équipé d'une fosse septique.
- Rejet 4 :** eaux pluviales de la voirie d'accès à la cour de l'usine.
- Rejet 5 :** eaux de ruissellement de l'aire de manœuvre des camions-bennes, eaux de ruissellement de la voirie au sud du site (côté Sambre), ruissellement du bâtiment de l'usine et eaux de traitement nécessaires à l'activité de l'UVE, équipé d'une unité de traitement des eaux industrielles, d'une station composée d'un réacteur décanteur d'un séparateur d'hydrocarbures.
- Rejet 6 :** déversement éventuel des eaux pluviales en provenance des trous d'homme de remplissage des 2 cuves à mazout, équipé d'un séparateur d'hydrocarbures.
- Rejet 7 :** eaux domestiques du bâtiment de l'usine, équipé d'une station d'épuration individuelle 8EH.
- Rejet 8 :** eaux de ruisselllements collectées sur la dalle de stockage des conteneurs canalisées par des collecteurs et acheminées dans un déboureur/déshuileur puis rejetées à l'égout public menant à la station d'épuration de Roselies.
- Rejet 9 :** eaux pluviales recueillies par la toiture de la serre, démontée à l'heure actuelle.

Année 2015 – Analyses trimestrielles.

En 2015, les prélèvements et les analyses sont effectués par le CEPESI.

L'année 2015 montre un fonctionnement sans aucune non-conformité concernant le rejet des eaux.

Paramètre mesuré	Unité	mars-15		juin-15		sept-15		déc-15		Normes
		Rejet 5	Sambre	Rejet 5	Sambre	Rejet 5	Sambre	Rejet 5	Sambre	
Hg	[mg/l]	0,00015		0,000025		0,0034		0,000029		0,01
Cd	[mg/l]	0,00002		0,0036		0,002		0,003		0,05
As	[mg/l]	0,012		0,014		<0,005		<0,005		0,05
Cr	[mg/l]	<0,005		0,0014		x		<0,05		0,15
Tl	[mg/l]	0,039		0,048		<0,005		<0,005		0,5
Ni	[mg/l]	x		<0,005		<0,005		x		0,5
Cu	[mg/l]	x		0,0026		x		x		0,5
Pb	[mg/l]	<0,005		0,0012		<0,005		0,015		0,1
Zn	[mg/l]	0,054		0,005		0,036		0,054		1
MES	[mg/l]	4,4	104	4,2	22,3	13,8	33,2	10,2	20,8	60
DCO	[mg/l]	67,3	28,9	50,9	28,9	40,4	6,4	36,4	19,5	150
DBO5	[mg/l]	6,2	3	17,6	8,5	12,9	32	9,8	2,8	30
Hydrocarbures apolaires au CCl ₄	[mg/l]	0,5	0,7	<0,2	<0,2	0,3	0,3	<0,2	<0,2	5
		P9672		P9869		P10047		P10254		

x : valeur comprise entre la limite de quantification et la limite de détection

■ La mesure est obtenue en effectuant la différence eau de rejet - eau de Sambre

Année 2015 – Analyses semestrielles.

Les prélèvements et les analyses sont effectués par le CEPESI.

L'année 2015 montre un fonctionnement sans aucune non-conformité concernant le rejet des eaux au point 5.

Paramètre mesuré	Unité	mars-15		sept-15		Normes
		Rejet	Sambre	Rejet	Sambre	
Volume journalier	[m ³ /h]					60
Température	[°C]	13,3		38,3		30
Phases		absence		absence		Absence
pH		7,6		7,7		6,5<pH<9
PCB & PCT	[mg/l]	0		0		0
DCO	[mg/l]	67,3		40,4		150
Fluorures	[mg/l]	5,8		8,8		10
Cl-	[mg/l]	2719		3078		6000
Sulfates	[mg/l]	261		222		500
Dioxines	[ng TEQ / l]	0,22		0,0045		0,3
Matières en suspension	[mg/l]	4,4	104	13,8	32	60
Matières sédimentables	[ml/l]	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,5
DBO5	[mg/l]	6,2	3	12,9	6,4	30
Hydrocarbures apolaires au CCl ₄	[mg/l]	0,5	0,7	0,3	0,3	5
Détergents totaux	[mg/l]	<1,3	<1,7	<1,4	<1,4	3
		P9672		P10047		

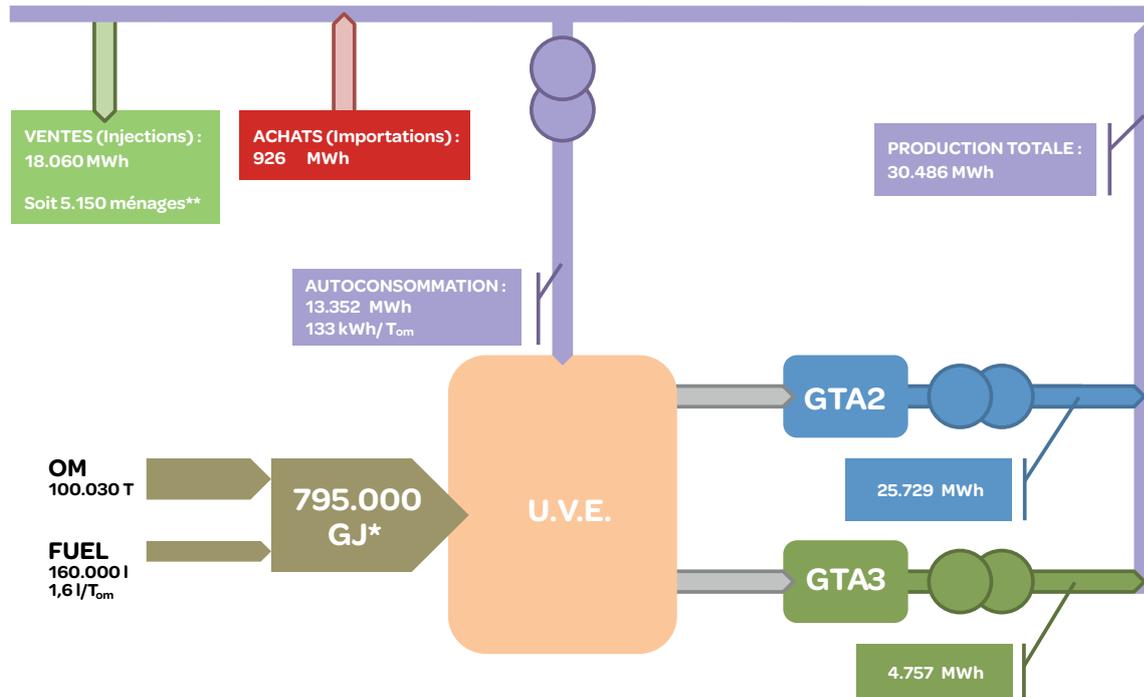
■ La mesure est obtenue en effectuant la différence eau de rejet - eau de Sambre

→ 8. BILAN ÉNERGÉTIQUE EN 2015

Le bilan énergétique réalisé avait montré une forte augmentation de la production électrique en 2014. Cette hausse avait impacté des taux d'achat et une vente d'électricité nettement favorables. Cette situation s'est confortée en 2015.

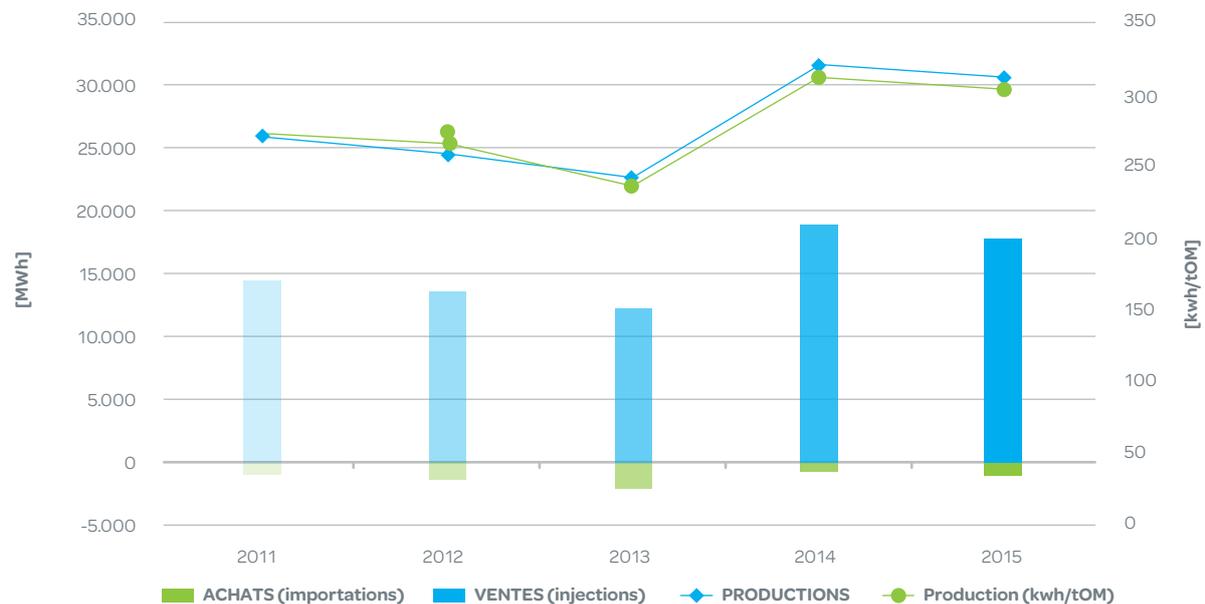
En 2015, l'UVE a produit 30 486 MWh (31 674 MWh en 2014) dont 18 060 (18 963 MWh en 2014) ont été réinjectés sur le réseau EDF Luminus.

Diagramme des flux énergétiques

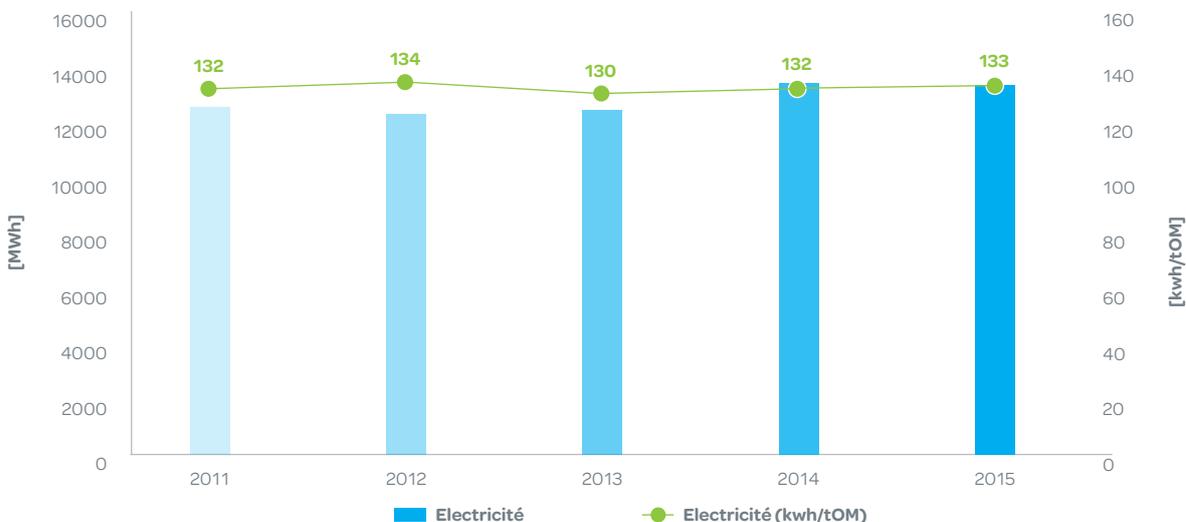


* Sur base d'un PCI estimé de 1.800 kcal/kg (7,52 GJ/t) pour les OM résiduelles, de 3.000 kcal/kg (12,54 GJ/t) pour les déchets à haut PCI et d'un PCI du fuel de 35,13 MJ/l. L'apport énergétique du fuel comprend aussi la consommation pour les phases d'arrêts et démarrages. ** Sur base d'une consommation annuelle de 3.500 kWh

Production et échanges électriques - évolution sur 5 ans



Consommations énergétiques - évolution sur 5 ans



→ 9. COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT DES RIVERAINS

En 2015, trois réunions basées sur des échanges d'informations concernant le fonctionnement de l'UVE se sont tenues : les 19 mai, 03 septembre et 17 novembre 2015.

→ 10. SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Au travers de sa certification EMAS, l'ICDI tient à poursuivre sa logique d'amélioration continue des performances environnementales de l'UVE tout en visant à réduire les nuisances à leurs seuils minima.

Chaque année, un vérificateur externe audite le Système de Management de l'Environnement mis en place sur le site du Port de la Praye. L'audit de certification (valable 3 ans) s'est déroulé les 26, 30 et 31/03/2015.



Selon cet audit, les aspects réglementaires sont tous maîtrisés (respect de la législation garanti par la mise en œuvre de procédures dont l'efficacité est régulièrement évaluée). Les aspects significatifs prioritaires ont été identifiés sur base d'une analyse de risques et traduits sous forme d'objectifs planifiés dans le programme environnemental. Conçu pour réduire ou maîtriser au mieux ces aspects significatifs, chaque objectif a fait l'objet d'un programme d'actions, chacune d'elles étant prise en charge par une personne responsable.

L'ICDI publie sa déclaration environnementale chaque année. Elle est téléchargeable sur le site internet de l'ICDI (www.icdi.be) dans la rubrique consacrée à EMAS.

→ 11. PROJETS

L'Unité de Valorisation Énergétique de déchets (UVE) de l'ICDI comprend actuellement 2 lignes de traitement thermique en activité :

- la ligne 2, mise en service en 2005
- la ligne 3, mise en service en 1987

Indépendantes l'une de l'autre, ces lignes 2 et 3 possèdent chacune leurs fours-chaudières, leurs installations de traitement des fumées et leurs installations de valorisation énergétique sous forme de production électrique (groupe turbo-alternateur et poste d'eau).

L'ICDI poursuit sa démarche pour renouveler la ligne d'incinération n°3. Les opérations nécessaires à la mise en œuvre du scénario choisi pour le traitement des déchets de la zone ICDI sont:

- La création, dans le périmètre d'exploitation de l'UVE, d'une unité de prétraitement de la fraction fermentescible des ordures ménagères en vue de leur biométhanisation agricole (15.000 t/an) ;
- Le remplacement du four-chaudière 3 par un nouveau four-chaudière appelé "four-chaudière 1" dimensionné pour maintenir la capacité totale de l'UVE à 110.000 t/an. Les travaux comprennent les adaptations nécessaires de génie civil et d'équipements afin de constituer une nouvelle ligne 1 avec traitement des fumées et valorisation énergétique intégrée dans l'UVE. Le projet comprend également le remplacement et le démantèlement de la ligne 3 ainsi que le démantèlement d'une ligne obsolète encore présente ;

- La réalisation de travaux de modernisation de l'UVE conçus pour optimiser sa fonctionnalité et son intégration paysagère. Ces travaux comprennent notamment la construction d'un parking pour le personnel, d'un atelier de stockage et d'entretien ainsi que le voutement partiel de l'ancien bras de la Sambre dit "Saint-Martin".

Depuis 2011, différentes démarches ainsi que différents intervenants participent de près ou de loin au projet :

- le bureau d'études d'assistance de maîtrise (Association momentanée IBH-IGRETEC) ;
- le bureau d'études pour la réalisation de l'étude d'incidences (Royal Haskoning) ;
- des spécialistes (bureaux d'études, universités, laboratoires pluridisciplinaires) actifs dans le domaine de l'eau, de l'air, du sol, du bruit, des déchets, de l'énergie, de l'aspect paysager, etc. ;
- des ensembleurs et concepteurs d'installations de traitement des déchets ménagers et d'épuration des gaz de combustion.

En 2013, les offres des divers soumissionnaires ont été reçues et évaluées et le marché a été attribué à l'association momentanée Fabricom-Vinci-Galère. L'étude d'incidences débutée en 2012 s'est poursuivie en 2013. Le dépôt de la demande de Permis Unique (PU) a été effectué le 17 octobre 2014. Le permis délivré le 5 mai 2015 a fait, par la suite, l'objet de trois recours. Ce n'est dès lors que le 8 octobre 2015, suite à la décision de Monsieur le Ministre Di Antonio, que l'intercommunale a reçu la confirmation de son PU, et de ce fait l'autorisation de poursuivre les démarches de concrétisation du projet de modernisation de l'UVE.

A ce jour, L'ICDI est en attente de la promesse ferme de subsidiation (ramenée à 25 %). L'intercommunale espère débiter les études à l'été 2016. Il s'en suivra la construction des ouvrages, la fourniture des équipements et le montage des installations. La mise en service industrielle des installations (MSI) se conclurera par une réception définitive en 2019.





5

Administrer

Gestion et protection du personnel

En 2015, le Service RH a poursuivi sa mutation initiée les années précédentes. Les rôles et responsabilités de tous les collaborateurs ont été adaptés et, le cas échéant, redéfinis en fonction des besoins du service.

→ 1. LES RESSOURCES HUMAINES

Si l'année a été marquée par une série de promotions internes, l'ICDI a également accueilli de nouveaux collaborateurs tels que le Gestionnaire de projets, le Responsable du Pôle Gestion des Talents, le Chef de Service RH et le Responsable Opérationnel du Service Collecte. Dans la foulée, de nombreux agents ont eu l'opportunité de réorienter leur carrière au sein de l'Intercommunale en bénéficiant de la mobilité interne.

Mise en place des outils GRH

En 2015, le service GRH a développé le projet de gestion intégrée du temps de travail et des absences. Objectif : permettre aux chefs de service de planifier et de gérer les absences dans leur équipe à l'aide d'un outil performant. L'implémentation du logiciel Unitime a été confiée à la société IDTech.

Durant l'année, l'ICDI a poursuivi son processus de standardisation des procédures de recrutement et de sélection. Pour l'occasion, le service GRH a développé une base de données reprenant l'ensemble des candidatures spontanées envoyées chaque jour à l'intercommunale.

Durant l'exercice 2015, le service a également finalisé le projet "emploi et compétences". Désormais, chaque fonction de l'intercommunale est rattachée à un descriptif de fonction. Cet inventaire reprend l'ensemble

des missions relevant de cette fonction ainsi que l'ensemble des compétences utiles et nécessaires. Parallèlement, chaque agent s'est vu attribuer des objectifs à atteindre dans le cadre de ses activités et sur base desquels il sera notamment évalué à l'issue de la première période d'évaluation.

Le marché public pour l'émission et la livraison de titres repas électroniques a été attribué à la société SODEXO. Activé le 1^{er} avril 2015, ce passage aux titres électroniques a été précédé de séances d'information organisées in situ par la société SODEXO et le Service RH. Durant ces séances, les collaborateurs de l'ICDI ont pu prendre connaissance du fonctionnement de la carte et des différents services offerts par l'émetteur. À la satisfaction des utilisateurs, les titres repas sont désormais émis bien plus rapidement que précédemment.



Evolution du volume de l'emploi

Les données reprises dans le graphique concernent l'effectif disponible. Il ne tient pas compte des agents en maladie de longue durée.

Evolution des frais de personnel

Les frais de personnel évoluent par rapport aux exercices précédents de par :

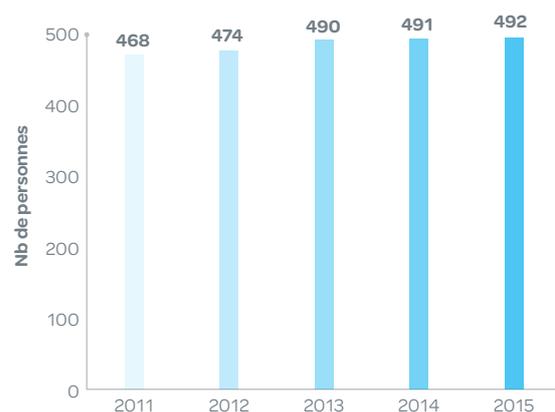
- les évolutions naturelles de carrières prévues par la RGB ;
- le renforcement nécessaire du cadre pour répondre à l'évolution des besoins ;
- le processus de nomination et le coût de l'absentéisme.

Gestion de l'absentéisme

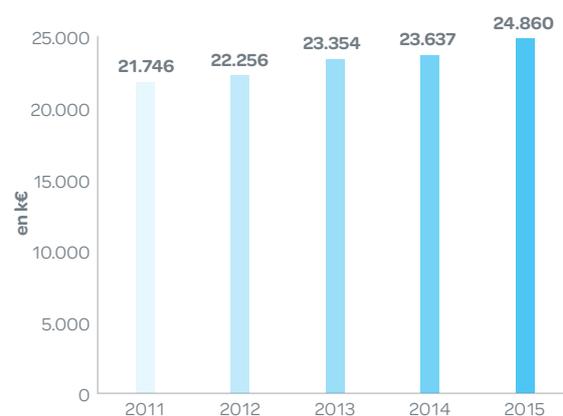
Dans un cadre général de lutte contre l'absentéisme, une nouvelle procédure est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2015. Ce plan de lutte s'articule autour de plusieurs axes :

- Prévenir l'absentéisme en travaillant sur les conditions de travail, les règles de sécurité, la gestion des risques et la prévention, le bien-être des travailleurs, ...
- Mobiliser les agents via des ateliers composés de membres du personnel. L'enquête Masterkey concernant l'implication des agents réalisée en 2014 a permis de dégager des pistes concrètes d'amélioration. Certaines actions ont d'ores et déjà été menées avec succès.
- Améliorer la communication interne et permettre aux responsables hiérarchiques de comprendre les causes et les origines de l'absentéisme afin d'en discuter avec leur équipe.

Volume de l'emploi



Evolution des frais de personnel



Pour disposer des outils leur permettant d'appréhender plus sereinement cette problématique, l'ensemble de la ligne hiérarchique a suivi une formation en "gestion de l'absentéisme". Les Chefs de Service et Adjoints ont également été formés à la tenue d'un entretien de retour en cas d'absence de longue durée ou d'absences fréquentes.

→ 2. LE COMITÉ DE PRÉVENTION ET PROTECTION AU TRAVAIL (CPPT)

En marge du Comité de Concertation Supérieur, un Comité de concertation pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) a été mis en place afin de favoriser le bon fonctionnement et la participation du plus grand nombre au Système Dynamique de Gestion des Risques. Le CPPT est ainsi devenu l'organe de référence au sein de l'ICDI en matière de bien-être au travail.

Constitué de la direction, de membres de la ligne hiérarchique, de représentants des travailleurs et du SIPP, ce Comité se réunit mensuellement. Tous les membres du CPPT ont suivi une formation sur le fonctionnement de cet organe interne. Des invités sont régulièrement conviés pour proposer divers avis et expertises.

Le Comité a essentiellement pour mission de faire des recherches, émettre des avis et formuler des propositions sur la politique du bien-être des travailleurs. Cette mission concerne tant le "plan global" de prévention que le "plan annuel" d'actions établies par l'employeur, leurs modifications, leur exécution et leurs résultats.

Le CPPT donne son avis, entre autres, sur :

- L'impact de la planification et de l'introduction de nouvelles technologies sur la sécurité et la santé des travailleurs ;
- Le choix, l'achat, l'entretien et l'utilisation des équipements de travail et des équipements de protection individuelle et collective ;
- Le choix ou le remplacement des services externes concernant la prévention au travail (SEPP) ;
- Le choix ou le remplacement des services externes concernant la prévention au travail (SEPP), les contrôles techniques (SECT), et d'autres institutions ou experts ;
- Toutes les mesures envisagées pour adapter l'aménagement des lieux de travail, les techniques et les conditions de travail à l'homme, pour prévenir la fatigue professionnelle.

Le Comité participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des moyens de communication et des mesures concernant l'accueil, l'accompagnement, l'information et la formation des travailleurs à la prévention et la protection du travail. Il désigne une délégation qui se rend immédiatement sur le terrain en cas de risques graves assortis de dommages imminents ou d'accident (grave ou pas) ou d'incident sérieux.

Enfin, le Comité collabore avec le service externe (entre autres en matière de santé au travail) et avec les fonctionnaires chargés de la surveillance.

Les activités du CPPT

Ce CPPT s'est réuni à dix reprises en 2015. Chacune des réunions a donné lieu à la rédaction d'un procès-verbal (reprenant propositions, avis et décisions) disponible au secrétariat général sur demande. Ce procès-verbal est composé d'un compte-rendu des actions (en faveur du bien-être au travail) à mettre en place par les différents services de l'ICDI ainsi que du rapport mensuel des activités du SIPP (12 rapports en 2015).

Le SIPP (Service Interne de Prévention et Protection) propose une synthèse des accidents de travail ayant eu lieu le mois précédent et des statistiques et analyses les concernant, les mesures de prévention prises par le Service Interne (visites sur le terrain, études de nouveaux produits ou équipements, réalisation d'affiches ou documentations,...) et les recherches en matière de bien-être (réunions avec les fournisseurs, consultations de spécialistes, etc.).

Le SIPP s'est régulièrement rendu sur les différents sites de l'Intercommunale afin d'y réaliser des états des lieux en matière de bien-être au travail. Il s'est également assuré du suivi des mesures adoptées en CPPT. Ces visites, menées avec le Service Externe de Prévention et Protection (SEPP), ont permis de vérifier que les conditions de travail et les équipements de travail et de protection sont bien adaptés aux travailleurs.

Les doléances et suggestions émises par des travailleurs lors de ces visites participatives ont été prises en compte et examinées.

Prévention des incendies sur les lieux de travail et premiers secours

Suite à la nouvelle législation de 2014 concernant la prévention des incendies sur les lieux de travail, le SIPP a mis à jour les différents documents et procédures relatifs à cette matière. Il a également réorganisé les services de lutte contre l'incendie sur tous les sites d'exploitation.

Ce travail assez conséquent s'est poursuivi courant de l'année 2015 et sera finalisé en 2016.

En termes de premiers secours, les effectifs ont été définis en collaboration avec le médecin du travail. Les formations nécessaires ont commencé à être dispensées cette année et se poursuivront en 2016.

Rénovation et sécurisation des pavillons dans les parcs de recyclage

Afin d'améliorer et homogénéiser les conditions de travail de ses préposés, l'ICDI avait entrepris d'investir dans de nouveaux bâtiments pour certains sites et dans du nouveau mobilier pour tous les parcs. L'ensemble de ce projet d'envergure a été finalisé en 2015.

Dans la foulée, un projet de sécurisation via des caméras de surveillance a été mis en place afin d'équiper l'ensemble des parcs dans un futur proche. Pour prévenir les chutes de travailleurs ou d'usagers dans les conteneurs, de nouveaux modèles de garde-corps ont été testés sur 2 parcs. L'installation a débuté en 2015 et l'ensemble des parcs devrait en être équipé pour la fin 2017.

Équipements de Protection Individuels (EPI)

Le SIPP (Service Interne de Prévention et Protection) et les services techniques sont en recherche constante des Équipements de Protection Individuels (EPI) les mieux adaptés pour le travail. La technologie évoluant, l'ICDI poursuit ses investigations et met à l'essai divers EPI : nouveaux gants au centre de tri, masques respiratoires à l'UVE, etc.

La protection des travailleurs lors de la manipulation des Déchets Spéciaux de Ménages et de l'asbeste dans les parcs a été soumise à réflexion et de nouvelles mesures de protection ont été prises. Une réflexion concernant la possibilité de laver des gants de travail est également menée dans les services dits "gros consommateurs". Des essais ont été réalisés et s'avèrent relativement positifs. Cependant, les aspects techniques et organisationnels ainsi que les bénéfices financiers sont encore à l'étude avant la généralisation de la procédure.

Prévention au mobbing

Dans les dispositifs de lutte contre le mobbing, la "personne de confiance" est l'un des maillons les plus importants du processus. Au sein de l'ICDI, une des deux personnes de confiance désignée en 2014 a mis un terme à son volontariat. Un appel à candidature a donc été lancé en 2015. La procédure existante sera officialisée et mise en application en 2016.

Analyse des risques psychosociaux

En 2013, une analyse des risques psychosociaux avait été réalisée au niveau de l'Unité de Valorisation

Energétique par le SEPP ainsi qu'en 2014 au sein du service Etudes et Parcs de Recyclage. En 2015, le centre de tri Valtris a bénéficié de ce type d'analyse. A terme, l'ensemble des services de l'Intercommunale sera audité.

Audits

Depuis 2011, une société externe effectue des audits des sites de l'ICDI et fournit une veille législative en matière d'environnement et de bien-être au travail. Chaque année, ce fichier est revu afin de jauger l'exhaustivité et la conformité de l'Intercommunale vis-à-vis des nouvelles législations. Le sous-traitant est actuellement en passe de créer un dispositif pour automatiser la mise à jour des textes législatifs. En 2015, le centre de tri Valtris a adopté ce système. Les autres sites migreront en 2016.

Projets divers

Parmi les autres projets réalisés en 2015, citons : la mise en conformité électrique de plusieurs sites, la visite systématique du SIPP lors de l'entretien du Four 3 de l'UVE, l'ajout de systèmes d'avertissement incendie au siège social, la formation du personnel pour la vérification d'échafaudages et la conduite d'engins sur site, une étude de l'éclairage intérieur et extérieur au centre de tri, la vaccination contre l'hépatite B pour les services sensibles, la formation "manutention manuelle de charges inertes" (dispensée par le SIPP dans différents services), etc. Enfin, le SIPP a collaboré avec différents services de l'ICDI et organismes externes à l'occasion d'événements tels que la journée portes ouvertes, "Nature en ville", la journée du personnel, des expositions,...

Autres projets : Réorganisation des premiers soins : liste des équipements, secouristes, ... en collaboration avec la médecine du travail et le service des ressources humaines. Et aussi, la revue des habilitations de la conduite d'engins et les habilitations en électricité.



→ 3. LES ACCIDENTS DE TRAVAIL EN 2015

Voici les statistiques transmises au Service Public Fédéral via le rapport annuel des activités du SIPP :

Statistiques	Nombre
Nombre d'accidents du travail avec incapacité	79
Nombre de journées calendrier perdues	1.946
Nombre d'heures de travail réellement prestées par le personnel de l'ICDI	695.894
Nombre d'heures de travail réellement prestées par les intérimaires + étudiants	23.481
Taux de fréquence	113,52
Taux de gravité	2,79
Nombre d'accidents du travail mortels	0
Nombre d'accidents du travail graves	0
Nombre d'accidents du travail survenus sur le chemin du travail	0
Nombre d'accidents du travail relatifs aux intérimaires + étudiants	6
Nombre d'accidents du travail relatifs aux travailleurs externes	0

Ces chiffres sont repris en fonction des données qui sont en possession du SIPP au 19/04/2016

→ 4. UN SERVICE INFORMATIQUE ENTIÈREMENT REPENSÉ

En mars 2014, le système informatique de l'ICDI a subi des dommages importants à cause d'une grosse panne survenue sur le réseau électrique. Suite à cet épisode douloureux (le service comptabilité a notamment été contraint de ré-encoder plus de 23 342 factures), le service informatique a dû faire rapidement preuve de créativité pour apporter des solutions informatiques innovantes. En 2015, l'infrastructure informatique a ainsi été totalement rénovée et la plupart des agents ont vu leur environnement de travail modifié.

La priorité du service informatique a d'abord concerné la mise en place d'une nouvelle technologie d'infrastructure et de matériel adaptés, modernes, évolutifs, redondants et sécurisants afin de :

- Protéger le matériel et les locaux de la chaleur, de l'humidité et des inondations. Implémenter des systèmes pour prévenir les risques d'incendie, les risques électriques et les risques d'intrusion. Actuellement, 18 systèmes spécialisés assurent cette sécurité.
- Assurer la sécurité des technologies afin de surveiller et protéger les serveurs d'infrastructure et les ressources de/vers

internet des risques informatiques (virus, attaques, usurpations d'identité), des instabilités des logiciels et des défauts du matériel. 12 systèmes spécialisés ont d'ores et déjà été mis en place.

Au-delà du renouvellement de l'infrastructure, le service informatique s'est également attaché à revoir les postes de travail en proposant :

- La création d'environnements de travail mobiles, évolutifs, uniformes, multiplateformes et réactifs. Cette nouvelle donne permet un partage des ressources, une gestion centralisée du système, une optimisation des procédures et une meilleure maîtrise des coûts. Désormais, les agents sont considérés comme des clients qu'il faut satisfaire en tenant compte des besoins ;
- Le développement d'outils administratifs et métiers adaptés, cohérents, unifiés, maîtrisés et intégrés aux outils existants. Ces outils se veulent communicants, ouverts et extensibles.
- Une offre complète de services: internet et intranet, téléphonie, assistances, etc.

Conformément à son principe d'amélioration continue, l'ICDI dispose désormais d'un service informatique parfaitement adapté aux objectifs de son plan stratégique :

- Des outils de gestion technique simples, performants et complets visant la qualité des services, la stabilité de l'ensemble, la maintenance préventive, la protection de l'information ainsi que les contrôles des identités et des accès ;
- Des normes et méthodologies reprenant des processus de stratégies, de conception, de transition, d'exploitation et d'amélioration continue des services ;
- Une nouvelle description des rôles et responsabilités pour l'équipe composée de 4 agents dont les missions consistent à assurer la gestion technique de l'infrastructure, la gestion des opérations informatiques, la gestion des applications et la gestion des projets.

En 2015, l'infrastructure comptait :

- 120 sessions confortables en simultané
- 50 serveurs virtuels
- 30 serveurs physiques
- >400 appareils connectés
- >2.000 points de contrôle
- 2.000 Go Espace mémoire RAM
- 80.000 Go Espace disque
- 25 imprimantes/copieurs
- 195 accès téléphoniques

→ 5. PATRIMOINE ET TRAVAUX - 2015

Gestion du patrimoine

Initiée en 2007, la restructuration du patrimoine de l'ICDI s'est clôturée en 2015 par la signature d'une promesse de vente pour l'ensemble immobilier de la rue des Châteaux d'Eau à Montignies-sur-Sambre, anciens garages et bâtiments du Service Collecte de l'Intercommunale ICDI.

Pôle environnemental

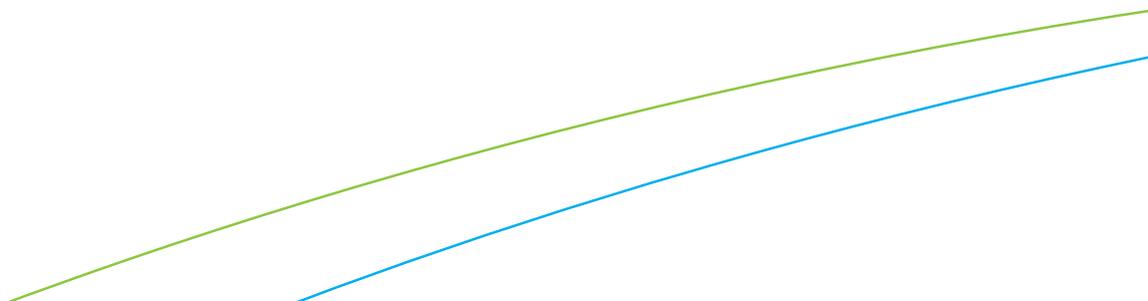
Suite à l'assainissement par la SPAQuE du site de Cockerill Sambre II, le permis de réalisation de voiries internes pour le Pôle environnemental (situé à Couillet), a été déposé en décembre 2015. Ce Pôle permettra de compléter l'expansion des activités de l'intercommunale par l'implantation de sociétés actives dans le domaine du tri. Afin d'améliorer la mobilité et les équipements sur le site, une série de projets annexes est venue se greffer à l'aménagement de voiries internes : installation de deux nouveaux ponts de pesage avec une loge pour basculeurs, construction d'un bâtiment de garde, aménagement d'un nouvel accueil pour le bâtiment administratif, construction d'une nouvelle station de ravitaillement gasoil et de lavage camions, etc.

Au cours de l'année 2015 et suite à d'importantes fuites d'eau, les réseaux d'adduction d'eau potable et d'incendie ont subi une opération de rénovation sur une majeure partie du site.

Parcs de recyclage

L'équipement des parcs de recyclage par de nouveaux pavillons destinés aux préposés s'est achevé, en 2015, avec la livraison des pavillons des parcs de Fontaine-l'Évêque, de Courcelles et de Les Bons Villers.

La mise en place de la nouvelle signalétique initiée en 2014 s'est poursuivie par celle des parcs de recyclage d'Anderlues, Charleroi II (Ransart), Charleroi III (Couillet 2) et Fleurus.



6

Annexes

ANNEXE 1

Tonnages 2015 gérés par l'ICDI

Flux	Quantité	Destination
COLLECTE D'ORDURES MÉNAGÈRES :	86.414	
OM	84.979	Valorisation énergétique
OM	1.436	Valorisation énergétique externe
APPORTS DIRECTS À L'UVE DU PORT DE LA PRAYE :	19.002	
DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS EN MÉLANGE	15.715	Valorisation énergétique
RÉSIDUS CENTRE DE TRI	3.286	Valorisation énergétique
SOUS-TOTAL ENTRÉES À L'UVE DU PORT DE LA PRAYE	103.981	
SOUS-TOTAL DÉCHETS VALORISÉS À L'UVE	100.030	
SOUS-TOTAL SORTIES VERS VALORISATION EXTERNE	3.951	
COLLECTES SÉLECTIVES ET SPÉCIFIQUES :	33.531	
PAPIERS-CARTONS	14.583	Recyclage
VERRES	8.225	Recyclage
PMC (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons)	5.785	Recyclage
FFOM (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères)	3.471	Biométhanisation
ENCOMBRANTS	1.467	Recyclage/Valorisation
TONNAGES PROVENANT DES PARCS DE RECYCLAGE :	93.110	
INERTES	39.996	Recyclage
ENCOMBRANTS	13.136	Recyclage/Valorisation
BOIS	11.401	Valorisation
DÉCHETS VERTS	15.654	Compostage
PAPIERS-CARTONS	4.014	Recyclage
METAUX	1.861	Recyclage
VERRES	1.523	Recyclage
PMC (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons)	570	Recyclage
DIVERS *	840	Recyclage
DEEE	1.524	Recyclage
TEXTILES	576	Réutilisation
ASBESTE-CIMENT	1.115	CET
AUTRES DÉCHETS **	232	Traitements spécifiques
VERRE PLAT	405	Recyclage
POTS DE REPIQUAGE	34	Recyclage
FILMS EN PLASTIQUE	189	Recyclage
EPS	40	Recyclage
GESTION DES DÉCHETS COMMUNAUX :	17.004	
VERS EXTÉRIEURS	15.564	
VERS TRANSIT DE COUILLET	1.440	
TOTAL	249.062	Tonnes

Liège : 1,988 tonne - **Fonds de bougies :** 1,2 tonne

Divers* : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.

Autres déchets :** pneus, bâches agricoles.

ANNEXE 2

Ordures ménagères collectées en 2015

Commune	Population	ORDURES MENAGERES COLLECTEES EN 2015.						Apports directs à l'unité de traitement du Port de la Praye (hors collecte OM ICDI) (en tonnes)
		Tonnage résiduel sacs et poub. des ménages (kg/an/hab.)	Tonnage sacs des bâtiments publics divers (kg/an/hab.)	Tonnage total sacs et poub. des ménages et des bâtiments publics (kg/an/hab.)	Tonnage conteneurs publics (kg/an/hab.)	Tonnage total (ménages et bâtiments publics) et conteneurs publics (kg/an/hab.)	Tonnage conteneurs professionnels, déchets de marchés et poubelles hors ménages (kg/an/hab.)	
Aiseau-Prezles	10.811	99	0	99	0	99	16	
Anderlues	11.944	90	0	90	0	90	18	
Chapelle-lez-Herlaimont	14.726	199	1	200	6	206	7	
Charleroi	202.480	202	2	205	10	214	28	
Châtelet	36.439	207	1	208	4	212	18	
Courcelles	30.960	99	0	99	5	105	18	
Farciennes	11.285	215	0	215	4	219	17	
Fleurus	22.859	180	0,2	180	18	198	17	19.002 tonnes
Fontaine-l'Évêque	17.699	202	0	202	13	216	16	
Gerpinnes	12.352	80	0	80	0	80	31	
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.658	171	2	173	6	179	13	
Les Bons Villers	9.264	89	0	89	4	92	17	
Montigny-le-Tilleul	10.042	84	0	84	0	84	18	
Pont-à-Celles	17.113	92	0	92	0	92	8	
Moyenne (kg/an/hab.)	421.632	174	1	175	8	183	22	
Tonnage global (en Tonnes)		73.388	533	73.922	3.165	77.087	9.327	19.002

ANNEXE 3

Evolution du tonnage résiduel (sacs et poubelles) des ménages
(en kg par an par habitant)

Commune	2011	2012	2013	2014	2015
Aiseau-Presles	179	188	192	73	99
Anderlues	182	188	190	106	90
Chapelle-lez-Herlaimont	204	202	199	203	199
Charleroi	195	197	201	208	202
Châtelet	196	198	205	210	207
Courcelles	188	184	159	90	99
Farciennes	209	201	203	218	215
Fleurus	173	176	179	182	180
Fontaine-l'Evêque	191	191	199	211	202
Gerpennes	157	55	69	75	80
Ham-sur-Heure/Nalinnes	166	170	168	170	171
Les Bons Villers	98	79	83	89	89
Montigny-le-Tilleul	168	164	176	65	84
Pont-à-Celles	193	193	196	79	92
Moyenne	188	186	188	176	174

ANNEXE 4

Collecte sélective du verre en porte-à-porte
dans la zone de l'ICDI de 2011 à 2015

Commune	2011		2012		2013		2014		2015	
	Tonnes	kg/an/hab.								
Aiseau-Presles	206	19	200	19	204	19	232	21	237	22
Anderlues	152	13	158	13	168	14	192	16	207	17
Chapelle-lez-Herlaimont	223	15	218	15	212	14	228	15	225	15
Charleroi	4.077	20	3.815	19	3.779	19	3.712	18	3.769	19
Châtelet	590	16	581	16	574	16	598	16	607	17
Courcelles	640	21	611	20	633	21	699	23	702	23
Farciennes	173	16	159	14	161	14	165	15	163	14
Fleurus	433	19	441	20	447	20	418	18	466	20
Fontaine-l'Evêque	289	17	298	17	297	17	301	17	300	17
Gerpennes	258	21	281	23	296	24	287	23	301	24
Ham-sur-Heure/Nalinnes	356	27	348	26	344	25	348	25	358	26
Les Bons Villers	191	21	188	21	186	20	204	22	204	22
Montigny-le-Tilleul	274	27	266	26	273	27	275	27	278	28
Pont-à-Celles	351	21	339	20	355	21	383	23	408	24
Total	8.213	20	7.902	19	7.929	19	8.041	19	8.225	20

ANNEXE 5

Données relatives à la collecte du verre
sur la zone de l'ICDI en 2015

Commune	Population 2015	Collecte en porte-à-porte		Parcs de recyclage		Total	
		T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10.811	237	22	39	4	276	26
Anderlues	11.944	207	17	43	4	250	21
Chapelle-lez-Herlaimont	14.726	225	15	53	4	279	19
Charleroi	202.480	3.769	19	732	4	4.501	22
Châtelet	36.439	607	17	132	4	739	20
Courcelles	30.960	702	23	112	4	814	26
Farciennes	11.285	163	14	41	4	204	18
Fleurus	22.859	466	20	83	4	548	24
Fontaine-l'Evêque	17.699	300	17	64	4	363	21
Gerpennes	12.352	301	24	45	4	346	28
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.658	358	26	49	4	407	30
Les Bons Villers	9.264	204	22	33	4	238	26
Montigny-le-Tilleul	10.042	278	28	36	4	315	31
Pont-à-Celles	17.113	408	24	62	4	470	27
Global	421.632	8.225	20	1.523	4	9.749	23

ANNEXE 6

Collecte sélective du papier-carton en porte-à-porte
dans la zone de l'ICDI de 2011 à 2015

Commune	2011		2012		2013		2014		2015	
	Tonnes	kg/an/hab.								
Aiseau-Presles	373	35	374	35	369	34	400	37	389	36
Anderlues	356	30	335	28	354	30	385	32	378	32
Chapelle-lez-Herlaimont	408	28	398	27	393	27	401	27	404	27
Charleroi	8.679	43	7.953	39	7.737	38	7.447	37	7.267	36
Châtelet	1.090	30	1.028	28	1.000	28	1.048	29	1.002	27
Courcelles	1.227	40	1.095	36	1.139	37	1.200	39	1.143	37
Farciennes	319	29	297	27	291	26	302	27	285	25
Fleurus	820	37	808	36	796	35	773	34	812	36
Fontaine-l'Évêque	546	32	525	30	511	29	489	28	490	28
Gerpennes	482	39	484	39	490	40	471	38	466	38
Ham-sur-Heure/ Nalinnes	613	46	551	41	536	39	546	40	528	39
Les Bons Villers	345	38	330	36	325	35	332	36	325	35
Montigny-le-Tilleul	513	51	471	47	459	45	443	44	435	43
Pont-à-Celles	633	38	586	35	632	37	654	38	660	39
Total	16.405	39	15.234	36	15.031	36	14.890	35	14.583	35

ANNEXE 7

Données relatives à la collecte du papier-carton
sur la zone de l'ICDI en 2015

Commune	Population 2015	Collecte en porte-à-porte		Parcs de recyclage		Total	
		T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.	T	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10.811	389	36	103	10	491	45
Anderlues	11.944	378	32	114	10	492	41
Chapelle-lez-Herlaimont	14.726	404	27	140	10	544	37
Charleroi	202.480	7.267	36	1.927	10	9.194	45
Châtelet	36.439	1.002	27	347	10	1.349	37
Courcelles	30.960	1.143	37	295	10	1.438	46
Farciennes	11.285	285	25	107	10	393	35
Fleurus	22.859	812	36	218	10	1.029	45
Fontaine-l'Évêque	17.699	490	28	168	10	658	37
Gerpennes	12.352	466	38	118	10	583	47
Ham-sur-Heure/ Nalinnes	13.658	528	39	130	10	658	48
Les Bons Villers	9.264	325	35	88	10	413	45
Montigny-le-Tilleul	10.042	435	43	96	10	531	53
Pont-à-Celles	17.113	660	39	163	10	823	48
Global	421.632	14.583	35	4.014	10	18.597	44

ANNEXE 8

Données relatives à la collecte du PMC en porte-à-porte
sur la zone de l'ICDI de 2011 à 2015

Commune	2011		2012		2013		2014		2015	
	Tonnes	kg/an/hab.								
Aiseau-Presles	131	12	138	13	143	13	166	15	169	16
Anderlues	110	9	116	10	129	11	154	13	167	14
Chapelle-lez-Herlaimont	169	12	167	11	176	12	180	12	180	12
Charleroi	2.695	13	2.640	13	2.747	13	2.733	13	2.769	14
Châtelet	456	13	455	13	477	13	494	14	489	13
Courcelles	375	12	383	13	431	14	500	16	499	16
Farciennes	136	12	127	11	134	12	141	13	145	13
Fleurus	291	13	296	13	305	13	308	14	330	14
Fontaine-l'Evêque	178	10	183	11	197	11	203	12	213	12
Gerpennes	141	11	155	13	157	13	159	13	161	13
Ham-sur-Heure/Nalinnes	151	11	154	11	155	11	155	11	160	12
Les Bons Villers	109	12	109	12	113	12	118	13	117	13
Montigny-le-Tilleul	145	14	130	13	145	14	157	16	158	16
Pont-à-Celles	201	12	191	11	201	12	239	14	231	14
Global	5.287	13	5.245	12	5.511	13	5.708	14	5.785	14

ANNEXE 9

Données relatives à la collecte du PMC
sur la zone de l'ICDI en 2015

Commune	Population 2015	Collecte en porte-à-porte		Parcs de recyclage		Total	
		Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10.811	169	16	15	1	184	17
Anderlues	11.944	167	14	16	1	183	15
Chapelle-lez-Herlaimont	14.726	180	12	20	1	200	14
Charleroi	202.480	2.769	14	274	1	3.043	15
Châtelet	36.439	489	13	49	1	538	15
Courcelles	30.960	499	16	42	1	541	17
Farciennes	11.285	145	13	15	1	160	14
Fleurus	22.859	330	14	31	1	360	16
Fontaine-l'Evêque	17.699	213	12	24	1	237	13
Gerpennes	12.352	161	13	17	1	177	14
Ham-sur-Heure/Nalinnes	13.658	160	12	18	1	178	13
Les Bons Villers	9.264	117	13	13	1	129	14
Montigny-le-Tilleul	10.042	158	16	14	1	171	17
Pont-à-Celles	17.113	231	14	23	1	254	15
Global	421.632	5.785	14	570	1	6.355	15

ANNEXE 10

Données globales sur l'ensemble des parcs de recyclage et centres de transit
(quantités en T)

	Fréquentation	Tous déchets confondus	Inertes	Encombrants	Bois	Déchets verts	Papier-carton	Métaux	DEEE	PMC	Verre	Plastiques	Divers**	Cart. à Bois.	Textiles	Autres déchets***	Asbeste-ciment	Verre plat	Pots de repiquage	Films en plastique	EPS	Liège	Bouglés		
1994	111.107	11.265	6.130	2.003	1.847	618	386				192	58	30	0											
1995	235.070	26.741	15.338	4.976	3.078	1.553	870				591	196	137	0											
1996	435.130	41.058	21.561	9.029	5.358	2.320	1.253				1.103	232	187	15											
1997	725.841	68.222	31.665	17.372	10.761	3.870	1.967				1.813	391	321	62											
1998	719.266	69.803	30.430	19.326	10.816	4.202	2.047				2.066	460	371	75	9										
1999	708.172	73.611	32.286	17.563	12.071	5.439	2.681				2.381	653	425	102	10										
2000	716.885	78.976	33.902	17.648	14.378	5.684	3.169				2.749	626	560	120	6	135						0,285			
2001	750.148	70.620	30.144	15.113	11.875	5.650	3.359				2.838	669	635	127	146	62						1,380			
2002	857.667	82.943	34.917	17.557	15.248	5.929	3.682	663			2.936	778	652	140	179	75	187					2,085			
2003	1.045.839	86.854	38.683	18.614	13.827	5.832	3.582	954			2.965	862	731	140	142	77	446					2,505			
2004	1.131.986	92.150	39.965	18.557	16.093	6.253	3.129	1.254			2.936	947	737	138	24	134	460					2,310			
2005	1.109.799	96.636	42.298	19.964	17.234	6.165	2.413	1.359			2.837	0	690	0	0	239	552					2,400			
2006	993.654	97.025	42.590	20.596	17.800	6.075	2.272	1.263			2.576	0	708	0	0	225	687					2,700			
2007	869.896	83.836	34.933	15.418	17.247	5.332	1.754	1.387			2.274	0	710	0	13	266	709					2,565			
2008	864.724	85.535	35.841	10.848	17.540	4.985	1.519	1.460			2.015	0	743	0	317	549	855					3	10	12	2,850
2009	1.011.445	91.758	39.501	12.045	17.332	4.944	1.857	1.533			2.058	0	859	0	353	682	877					30	95	81	3,000
2010	988.081	88.243	38.097	11.095	15.643	4.862	1.845	1.554			1.897	0	843	0	426	578	1.064					35	125	109	2,900
2011	786.428	96.178	42.089	12.090	16.551	4.986	1.971	1.687			1.857	0	906	0	543	591	1.256					38	157	99	2,074
2012	742.980	95.594	41.507	12.562	16.505	4.649	1.995	1.534			1.744	0	891	0	553	619	1.367					33	146	54	0,860
2013	690.987	90.094	38.817	12.316	15.570	4.339	1.834	1.441			1.661	0	834	0	521	636	1.012					36	163	49	1,260
2014	752.599	97.080	41.847	12.806	18.008	4.189	1.887	1.464			1.509	0	838	0	559	629	1.044					38	183	46	1,320
2015	723.062	93.110	39.996	13.136	11.401	15.654	4.014	1.861			1.523	0	840	0	576	232	1.115					34	189	40	1,988
Total depuis l'ouverture	16.990.766	1.717.333	752.537	310.634	86.254	299.762	101.890	47.334	19.077	9.036	44.621	5.871	13.648	920	4.376	5.731	11.631	2.240	245	1.067	489	32	3		

1994*: année d'ouverture.

Divers**: Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.

Autres déchets **: pneus, bâches agricoles, incinérables.

Remarques:

Les DEEE sont collectés depuis 07/2001 sur certains parcs de recyclage de l'ICDI.

La quantité estimée en 2001 par RECUPEL est de : 215 tonnes

Les déchets de liège (bouchons, sous-plats,...) sont collectés sur l'ensemble des parcs de recyclage de l'ICDI et regroupés au parc de recyclage de Charleroi I - Couillet 1 avant évacuation par l'asbli "De Vlasplit" pour recyclage.

ANNEXE 11

Quantités par an et par habitant sur l'ensemble des parcs de recyclage (depuis 1996, année de mutualisation des parcs)

Kg/an/hab.	Fréquentation	Tous déchets confondus	Inertes	Emcombrants	Bois	Déchets verts	Papier-carton	Métaux	DEEE	PMC	Verre	Plastiques	Divers *	Cart. à Bois.	Textiles	Autres déchets**	Asbestociment	Verre plat	Pots de repiquage	Films en plastique	EPS	Liège	Bougies
1996	103	97	51	21		13	5	3			3	0,5	0,4	0,04									
1997	171	161	75	41		25	9	5			4	0,9	0,8	0,1									
1998	173	168	73	46		26	10	5			5	1,1	0,9	0,2	0,02								
1999	171	178	78	42		29	13	6			6	1,6	1,0	0,2	0,02								
2000	173	191	82	43		35	14	8			7	1,5	1,4	0,3	0,02	0,3						0,001	
2001	182	171	73	37		29	14	8			7	1,6	1,5	0,3	0,35	0,2						0,003	
2002	208	201	85	43		37	14	9	1,6		7	1,9	1,6	0,3	0,43	0,2	0,5					0,005	
2003	254	211	94	45		34	14	9	2,3		7	2,1	1,8	0,3	0,34	0,2	1,1					0,006	
2004	274	223	97	45	3,7	39	15	8	3,0		7	2,3	1,8	0,3	0,06	0,3	1,1					0,006	
2005	268	234	102	48	4,3	42	15	6	3,3	2,7	7	0	1,7	0	0	0,6	1,3					0,006	
2006	240	235	103	50	4,3	41	15	5	3,1	2,7	6	0	1,7	0	0	0,5	1,7					0,007	
2007	215	202	84	37	7	42	13	4	3,3	2,4	5	0	1,7	0	0,03	0,6	1,7					0,006	
2008	208	206	86	26	19	42	12	4	3,5	2,2	5	0	1,8	0	0,76	1,3	2,1	0,01	0,02	0,03	0,007		
2009	243	221	95	29	20	42	12	4	3,7	2,1	5	0	2,1	0	0,85	1,6	2,1	0,5	0,07	0,23	0,20	0,007	
2010	237	211	91	27	22	37	12	4	3,7	1,9	5	0	2,0	0	1,02	1,4	2,5	0,6	0,08	0,30	0,26	0,007	
2011	188	230	101	29	25	40	12	5	4,0	1,8	4	0	2,2	0	1,30	1,4	3,0	0,7	0,09	0,37	0,24	0,005	0,0003
2012	177	227	99	30	25	39	11	5	3,6	1,6	4	0	2,1	0	1,32	1,5	3,2	0,8	0,08	0,35	0,13	0,002	0,0011
2013	164	214	92	29	24	37	10	4	3,4	1,4	4	0	2,0	0	1,24	1,5	2,4	0,8	0,08	0,39	0,12	0,003	0,0009
2014	179	230	99	30	26	43	10	4	3,5	1,4	4	0	2,0	0	1,33	1,5	2,5	0,9	0,09	0,43	0,11	0,003	0,0013
2015	171	221	95	31	27	37	10	4	3,6	1,4	4	0	2,0	0	1,37	0,5	2,6	1,0	0,08	0,45	0,09	0,005	0,0028

Divers*: Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales.

Autres déchets:** pneus, baches agricoles, incinérables.

Remarque:

Les DEEE sont collectés depuis 07/2001 sur certains parcs de recyclage de l'ICDI.
La quantité estimée en 2001 par RECUPEL est de : 1,04 kg par an et par habitant.

Population considérée pour :

1996 : 424.439 habitants
1997 : 423.595 habitants
1998 : 416.610 habitants
1999 : 413.671 habitants

2000 : 413.512 habitants
2001 : 412.640 habitants
2002 : 412.720 habitants
2003 : 412.550 habitants

2004 : 412.483 habitants
2005 : 413.346 habitants
2006 : 413.691 habitants
2007 : 414.625 habitants

2008 : 415.000 habitants
2009 : 416.013 habitants
2010 : 417.337 habitants
2011 : 418.417 habitants

2012 : 420.563 habitants
2013 : 421.554 habitants
2014 : 421.426 habitants
2015 : 421.632 habitants

Rapport d'activités
Exercice 2015

Pour tout renseignement
0800 94 234
www.icdi.be

Le rapport est aussi téléchargeable sur le site
www.icdi.be

Imprimé sur papier Cocoon Silk
100% recyclé,
certifié FSC Recycled et Ecolabel Européen.

